

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME MUGUETTE JACQUAINT

### 1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AFFAIRES EUROPÉENNES  
ET FRANCOPHONIE (*suite*)

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

**Réponses** de M. le ministre, de M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, et de Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, aux **questions** de : MM. Richard Cazenave, Claude-Gérard Marcus, Bernard Schreiner, Aymeri de Montesquiou, Georges Mesmin, Gilbert Gantier, Pierre Gascher, Antoine Joly, Daniel Garrigue, Yves Rousset-Rouard, Jean-Paul Virapoullé, Charles Ehrmann, Marc Reymann, Adrien Zeller, Jean-Jacques Weber.

*Rappel au règlement* (p. 18)

M. Jean-Yves Le Déaut.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

#### I. – **Affaires étrangères**

Etat B

Titre III (p. 19)

Amendement n° 255 rectifié de M. Inchauspé : MM. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes ; le ministre, Jean-Yves Le Déaut, Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

M. Jean-Yves Le Déaut.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 20)

Titre IV (p. 20)

Amendement n° 256 rectifié de M. Inchauspé ; MM. Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères ; le ministre, Didier Bariani, rapporteur pour avis ; Jean-Yves Le Déaut, Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles internationales et la francophonie ; Jacques Myard. – Adoption.

Amendement n° 198 du Gouvernement : MM. le ministre, Michel Inchauspé, rapporteur spécial ; Jean-Yves Le Déaut. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 23)

Titre VI (p. 23)

Amendement n° 257 rectifié de M. Inchauspé : MM. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial ; Jean Bardet, rapporteur pour avis ; Roger-Gérard Schwarzenberg, le ministre. – Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

COOPÉRATION

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances ; Mme le président.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. François Rochebloine,  
Michel Grandpierre.

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

MM. Michel Fromet, le président,  
Richard Cazenave,  
Claude-Gérard Marcus,  
Daniel Garrigue.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

**Réponses** de M. le ministre délégué aux **questions** de : MM. Pierre Gascher, Michel Meylan, Mme Martine Aurillac, M. Michel Habig.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

#### II. – **Coopération**

Etat B

Titre III (p. 43)

Amendement n° 235 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué. – Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 43)

Amendement n° 236 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Amendement n° 262 rectifié de M. de Froment : MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué, Michel Fromet. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 44)

Titre VI (p. 44)

Amendement n° 237 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Adoption du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

### 2. **Ordre du jour** (p. 44).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE Mme MUGUETTE JACQUAIN, vice-président

**Mme le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n<sup>os</sup> 2222 et 2270).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AFFAIRES EUROPÉENNES  
ET FRANCOPHONIE (*suite*)

**Mme le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère des affaires européennes et du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.** Madame le président, mesdames et messieurs les députés, vous êtes appelés à débattre du premier budget des affaires étrangères du nouveau septennat. Raison de plus pour évoquer d'entrée de jeu les principes qui fondent la politique étrangère de la France. Je le fais d'autant plus volontiers que votre assemblée va, pour la première fois, débattre de façon successive de l'ensemble que constituent désormais les affaires étrangères, au sens strict et traditionnel, et la coopération.

Permettez-moi de saluer le travail réalisé par vos commissions et les comptes rendus qu'en ont fait vos rapporteurs : M. Inchauspé et M. Thomas, pour la commission des finances ; MM. Bariani, Myard et Le Déaut, pour la commission des affaires étrangères ; M. Colin pour la commission de la défense, et enfin M. Bardet pour la commission des affaires culturelles.

Permettez-moi aussi de remercier de leurs appréciations les représentants des groupes, plus spécialement, naturellement, ceux de la majorité qui ont bien voulu annoncer leur intention, en l'état actuel des choses, de voter le budget qui vous est présenté : M. Lequiller, que je salue pour sa brillante prestation en tant que représentant du groupe UDF ; l'ensemble de ceux qui sont intervenus au

nom du groupe RPR, et en particulier M. Lellouche ; M. Hage, au nom du groupe communiste, et M. Schwartzberg, au nom du groupe socialiste.

M. Schwartzberg a considéré que la position internationale de la France avait été affaiblie au cours de ces six derniers mois. Un tel jugement est rapide. Croit-il que la position de la France soit sortie grandie de quatorze ans de socialisme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Oui !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mesdames et messieurs, je vous parlerai de l'Europe, d'abord parce que vous-même en avez abondamment parlé ensuite parce que l'Europe reste le centre de notre politique étrangère.

C'est notre horizon. C'est en Europe que nous avons la capacité la plus grande de modifier le cours des choses, d'influencer les événements, de diriger les évolutions politiques.

Quoi qu'il arrive, c'est en Europe que se joue notre destin. Et c'est dans notre capacité à conduire une politique européenne forte de la France que se trouve l'ambition principale de notre pays...

**M. Aymeri de Montesquiou.** C'est vrai !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et son aptitude à maintenir toute sa place dans le monde.

Je le fais aussi parce que l'Europe est devenue un défi nouveau. Il n'est pas contestable que la chute du mur de Berlin, l'ouverture vers la démocratie et vers l'économie libre des pays d'Europe centrale et orientale et de la Russie modifient la donne. Ils créent pour nous des circonstances nouvelles et nous imposent, tout en gardant les mêmes objectifs que depuis bientôt un demi-siècle, d'imaginer, quand il le faudra, des solutions et des chemins nouveaux.

D'ici à la fin de ce siècle, l'Union européenne devra faire face à quatre échéances : la conférence intergouvernementale qui va s'ouvrir au début de l'année 1996 ; le cycle des négociations d'adhésion avec les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont vocation à rejoindre l'Union ; le passage à la monnaie unique ; et enfin – je le signale parce qu'on en parle peu et que ce sera un sujet important – la renégociation de la contribution des Etats membres au budget de l'Union européenne.

Ces échéances seront abordées en fonction de la stratégie d'ensemble qui est la nôtre. Cette stratégie se résume en quatre points que je voudrais très rapidement évoquer devant vous, après les très nombreuses interventions des membres de l'Assemblée.

Le premier élément de cette stratégie est la détermination française à être prête en temps et en heure pour la monnaie unique. Vous en avez parlé les uns et les autres. M. Inchauspé l'a fait à sa manière, qui est sage et mesurée. M. Myard l'a fait à la sienne, qui est vive et généralement hostile à cette perspective. M. Hage a exprimé les

réserves connues de la formation à laquelle il appartient. M. Lequiller et M. Thomas ont posé un très grand nombre de questions, toutes extrêmement pertinentes.

La monnaie unique est indispensable pour nous. D'abord, il y a du respect de nos engagements. Ensuite, il ne saurait y avoir longtemps de marché unique sans monnaie unique. Enfin, ce sera sans nul doute l'occasion d'affermir autour du pôle franco-allemand des solidarités, des initiatives nouvelles et décisives.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des questions techniques que vous avez judicieusement posées. Il faudra qu'il y ait un débat – le président de la commission des affaires étrangères l'a également souhaité – sur les étapes et les échéances de l'Europe, dans la perspective des prochains sommets ; à cette occasion, tous ces sujets devront être abordés.

Le deuxième élément de la stratégie française, c'est notre intention d'accueillir avec chaleur la perspective de l'élargissement de l'Union européenne aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale.

Cette question pouvait être débattue et elle l'a été. Mais il y a deux ans, au sommet d'Essen, lorsque l'Europe a accepté le principe de son élargissement aux démocraties d'Europe centrale et orientale, une autre question s'est posée : devait-on procéder à l'élargissement de l'Europe avant son approfondissement ? Ce débat est aujourd'hui périmé. La décision a été prise. Chacun peut juger de son bien-fondé. Mais la décision est maintenant derrière nous et il convient de l'appliquer. La France est résolue à tenir, s'agissant de l'accueil de ces nouvelles démocraties autour de la table de l'Union, une attitude positive et chaleureuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Merci, monsieur Myard, de cette appréciation positive, que j'enregistre aussitôt !

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Je suis pour l'Union !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Dès lors, et c'est le troisième élément de notre stratégie, la France aborde la conférence intergouvernementale avec une idée simple. Cette conférence a pour objet central de préparer les institutions de l'Union d'adapter les institutions européennes à la perspective de l'élargissement.

Cela signifie qu'il nous faudra proposer des modifications susceptibles de permettre le bon fonctionnement de l'Union tout en en gardant l'esprit, et faire en sorte que l'élargissement n'affecte pas le bon fonctionnement du dispositif.

Cela suppose que nous proposons des améliorations aux mécanismes de décision du Conseil des ministres. Il faudra bien passer à une perspective généralisée du vote majoritaire si l'on veut éviter les blocages prévisibles de l'Union. Il faudra également faire en sorte que la Commission continue à jouer son rôle, mais qu'elle ne soit pas conduite à des dérives inacceptables, ce qui impliquera la réduction énergique du nombre de ses membres. Il faudra simplifier les procédures du Parlement européen. On en compte une vingtaine aujourd'hui et l'on devra en réduire le nombre.

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** La meilleure simplification serait de supprimer ce « machin » !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Bien sûr, il faudra mieux associer les parlements nationaux au fonctionnement des institutions européennes...

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** C'est essentiel !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et faire preuve à cet égard d'imagination. La France n'en manquera pas, soyez-en sûrs !

Il nous faudra donner corps au principe de subsidiarité, justifié encore plus avec l'élargissement – principe dont on parle beaucoup, mais dont je n'aperçois pas le moindre début d'application. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Par la même occasion, il nous faudra donner à la politique extérieure et de sécurité, prévue dans le deuxième pilier, une dimension et une efficacité nouvelles. Nous saurons, à ce moment, faire toutes les propositions nécessaires.

Je le répète, la France se rendra à la conférence intergouvernementale avec l'idée simple d'apporter une contribution forte au maintien de l'esprit et de l'efficacité de l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le tableau de nos objectifs européens ne serait pas complet si je n'évoquais pas la défense. La France poursuit l'objectif d'un véritable pilier européen au sein d'une Alliance atlantique renouée. La défense européenne ne se fera pas en ignorant le rôle central que l'Alliance tient dans la sécurité de notre continent. Encore faut-il la rénover pour tenir compte tant de la fin de la guerre froide que des aspirations d'un certain nombre de pays européens, dont la France, attachés à l'identité et à la personnalité européenne en matière de défense et de sécurité. A ce prix, la France est prête à ouvrir une réflexion nouvelle sur sa participation à l'Alliance atlantique.

Nous avons engagé avec les Britanniques une réflexion utile sur nos forces respectives de dissuasion nationale. Elle prélude à un débat plus large, en particulier avec l'Allemagne, sur le concept français – certes encore en projet – de dissuasion concertée.

Enfin, pour répondre à l'intervention de M. Myard, je réaffirme notre détermination à défendre le siège de Strasbourg.

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il conviendra d'ailleurs de poser très clairement l'idée que ce siège figure dans les institutions de l'Union européenne.

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Vous avez notre soutien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est une question que nous évoquerons et que nous traiterons à l'occasion de la conférence intergouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Schreiner.** Très bien ! Restez ferme et déterminé !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En revanche, à la différence de certains pays, nous ne souhaitons pas que cette conférence aborde d'autres sujets. En particulier, je

pense que ce n'est pas le lieu d'évoquer les questions du financement communautaire, ce qui correspond d'ailleurs, je vous l'ai dit, à une étape précise dans le calendrier des travaux européens.

Telle est l'Europe d'aujourd'hui. Elle est donc toujours chargée d'autant de projets et, de la part de la France, d'autant de volonté.

La France, quand elle parle d'Europe, ne met pas d'eau dans son vin. La grande affaire de la France reste l'Europe.

Mais en même temps, nous devons dire clairement les choses, c'est-à-dire prendre conscience nous-mêmes – et faire souvent prendre conscience à nos partenaires – des changements en cours.

Le premier de ces changements, c'est l'élargissement de l'Union européenne. Il nous oblige à avoir une vision forte, vigoureuse de notre exigence européenne.

Le second concerne notre rapport avec la Russie. La situation de ce pays demeure sujette à bien des inconnues, comme l'a montré le déroulement de la crise en Tchétchénie. Il reste que l'ancrage de la démocratie et de l'économie de marché dans ce grand pays est à nos yeux, malgré les vicissitudes qui peuvent toujours survenir, irréversible. La Russie doit être intégrée dans les cadres principaux du système international...

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Bien ! Vous avez raison !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... qu'il s'agisse de son association au G7 – qui a vocation à devenir un véritable G8 – de son adhésion au Conseil de l'Europe...

**M. Gabriel Kaspereit et M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Oui !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... de ses relations de partenariat avec l'Union européenne ou l'Alliance atlantique.

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Exact !

**M. le ministre des affaires étrangères.** L'élargissement de l'Alliance ne se fera pas contre elle.

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il doit aller de pair avec ce processus d'intégration destiné à faire de la Russie, élément majeur de la sécurité en Europe, un partenaire amical, confiant et stable.

**M. Pierre Lequiller.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Le troisième terme de l'évolution en cours concerne la responsabilité particulière de la France et de l'Allemagne pour concevoir cette Europe nouvelle, avec la même vision qui nous a réunis il y a trente-cinq ans, mais qui devra, sans nul doute, autour de la monnaie unique, connaître des progrès nouveaux.

Vous me permettrez enfin, s'agissant de l'Europe, de m'arrêter un instant sur le dossier de l'ex-Yougoslavie, que plusieurs d'entre vous ont évoqué, en particulier M. Colin, M. Hage et M. Lequiller.

Les pourparlers de Dayton se poursuivent dans des conditions plutôt satisfaisantes. Soyez assurés que, non seulement la France, mais aussi l'Europe – en l'occurrence la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, qui ont un négociateur commun, Carl Bildt – veillent à ce que cette négociation soit une négociation euro-

américaine. J'entends bien les commentaires qui se font ici ou là. Je vous dirai, comme je l'ai déjà dit, que celui qui apporte la paix est le bienvenu, quel qu'il soit, mais que, en tout état de cause, l'Europe a sa vision de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans cette démarche, nous sommes guidés par quelques idées simples. La paix doit être juste et durable et ne saurait être bâclée ; elle ne peut en aucun cas consacrer le nettoyage ethnique, mais doit, au contraire, permettre aux populations de Bosnie-Herzégovine de réapprendre à vivre ensemble. Le futur accord doit garantir l'unité de la Bosnie-Herzégovine, même composée de deux entités, l'une bosno-croate, qui est en train de se confirmer, et l'autre serbe, et il doit aussi prévoir des institutions communes, suffisamment solides pour résister au temps, et l'unité de la capitale, Sarajevo. Cet accord doit enfin organiser la protection des droits des minorités et des réfugiés à retourner chez eux ainsi que la tenue d'élections – le plus rapidement possible – qui marqueront le retour à la paix.

Lorsque l'accord sera obtenu, ce dont je ne veux pas douter, dans les prochaines semaines une force multinationale de paix permettra, autour de l'Union européenne, de travailler à la reconstruction de la région.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots de la Méditerranée et de l'Afrique, non seulement parce que nombre d'entre vous en ont parlé, mais aussi parce que, me semble-t-il, l'évolution de choses – parfois en plus, mais, hélas, parfois aussi en moins – nous conduit à regarder avec une attention particulière cet espace spécifique de l'influence française.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les réflexions très pertinentes de M. Jean-Bernard Raimond à propos de l'intégrisme islamique. Elles apportent une contribution très remarquable à notre réflexion sur un sujet qui ne manquera pas, je le crains, d'être au cœur de nos préoccupations dans les mois et les années qui viennent.

S'agissant de l'ensemble Méditerranée et Afrique, je citerai trois orientations majeures de notre politique.

La première de ces orientations concerne les progrès du processus de paix au Proche-Orient qu'a évoqués M. Hage. Je me suis rendu à Jérusalem pour la cérémonie funéraire d'Itzhak Rabin. Le monde entier a été ému par cet événement d'une portée considérable. Nous souhaitons tous que, pour autant, le processus de paix ne soit pas entravé. Nous espérons même que cet événement tragique fera prendre une claire conscience à l'ensemble des acteurs qu'il faut non pas ralentir le pas parce que le terrorisme est là, mais bien au contraire l'accélérer pour que la paix vienne offrir aux malheureuses populations concernées les perspectives qu'elles attendent.

J'indiquerai au passage à M. Hage que nous ne pratiquons pas la *Realpolitik* à l'égard des Kurdes. Nous n'avons cessé, en particulier vis-à-vis des autorités turques, mais aussi, en son temps, vis-à-vis des autorités irakiennes, de prendre des positions en faveur de la protection de ces populations.

La conférence de Barcelone constituera un événement majeur de l'histoire de la Méditerranée. Pour la première fois se trouveront réunis autour de la même table l'ensemble des peuples vivant autour de la Méditerranée. Pour la première fois, parce que le processus de paix en Israël et en Palestine est suffisamment avancé, nous pourrions nous retrouver tous ensemble pour parler de stabilité politique – la France y proposera un pacte pour la Médi-

terranée – ainsi que de croissance et de développement économique, tout en ayant à l'esprit les décisions prises par l'Europe à Cannes, à l'initiative de la France, à propos de l'effort financier que l'Europe est prête à consentir pour le développement des pays du sud de la Méditerranée.

Permettez-moi de mentionner d'un mot nos relations avec la Turquie, l'un de nos douze partenaires invités à Barcelone, et de répéter combien est capitale la décision que s'apprête à prendre le Parlement européen sur le traité d'union douanière avec la Turquie. Nous souhaitons parvenir à bonne fin car il s'agit d'un traité sur lequel la France s'est engagée, notamment pendant la période où elle présidait l'Union européenne.

Au-delà de la Méditerranée, la stabilité du continent africain dans son ensemble constitue également pour la France une préoccupation essentielle. Le voyage du Président de la République, du 21 au 23 juillet, a permis de réaffirmer les relations privilégiées que nous avons avec les pays d'Afrique francophone.

L'année 1996 sera marquée par une nouvelle conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, à Ouagadougou, que nous préparons déjà avec détermination.

Notre diplomatie continuera d'apporter sans relâche sa contribution au règlement des crises en Afrique. Nous proposons en particulier l'ouverture d'une conférence dite des grands lacs qui permettrait, sous l'égide des Nations unies, de traiter des problèmes de sécurité et de développement des pays de la partie centrale de l'Afrique.

Enfin, un mot – un mot seulement – sur nos rapports avec l'Algérie en cette période où le peuple algérien choisit son futur président. Je voudrais rappeler que les relations que nous entretenons avec ce pays sont des relations d'Etat à Etat, fondées sur les principes généraux de notre diplomatie. La France aide l'Algérie. Ce faisant, elle aide le peuple algérien. Elle souhaite que cette aide accompagne, pour ce qui concerne l'Algérie, les efforts d'ouverture et de dialogue qui s'imposent. Notre attitude ne se distingue pas de celle que nous avons à l'égard des autres pays du monde.

Troisième orientation : la France participe aux grands enjeux du monde.

Je n'aborderai pas ici l'ensemble de nos relations avec tous les pays de la planète ni ne ferai avec vous le tour du monde de la politique étrangère française, bien que plusieurs d'entre vous m'y aient invité, en particulier M. Inchauspé qui a souligné, non sans raisons, l'importance de la négociation entre l'Europe et le Mercosur. Je me bornerai à évoquer trois enjeux.

Le premier concerne le devoir de solidarité envers les pays les plus pauvres.

Force est de reconnaître que cet esprit de solidarité est aujourd'hui en déclin, quand il n'est pas ouvertement remis en cause par les pays les plus riches. La France, troisième donateur mondial, ne se reconnaît pas dans cette évolution. Dans le cadre des Nations unies, le développement est, avec le maintien de la paix et la réforme de l'Organisation, l'un des axes majeurs de la politique française.

M. Colin s'est inquiété à juste titre de la crise de l'Organisation des Nations unies. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler plus longuement, mais je veux qu'il sache que j'ai évoqué ce sujet à la tribune de l'assemblée générale des Nations unies en faisant part de notre regret que la plus grande puissance du monde soit aussi le plus grand débiteur de l'Organisation. (*Applau-*

*dissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) La dette s'élève aujourd'hui à 1,4 milliard de dollars. On comprend dans ces conditions que l'ONU dont le budget est de 2,5 milliards, soit aujourd'hui contrainte d'emprunter pour payer ses fonctionnaires et, du même coup, obligée, faute de moyens, de renoncer à un grand nombre de missions pour lesquelles elle est sollicitée.

Le deuxième enjeu, c'est la globalisation de l'économie mondiale, sujet qui a été abordé par M. Pierre Lequiller.

La France a toujours joué la carte de l'ouverture de son économie vers le développement extérieur. Elle continuera. Lors de la récente réunion annuelle de nos ambassadeurs, j'ai clairement et fortement assigné à ceux-ci une action prioritaire : le soutien à nos entreprises, à commencer par les petites et moyennes entreprises. La diplomatie française sera économique ou ne sera pas.

En particulier, la France doit se tourner résolument vers les puissances émergentes d'Asie et d'Amérique latine.

Avec plus de la moitié de la population mondiale et une croissance moyenne de 6 p. 100, l'Asie est la zone la plus dynamique du globe. Le prochain sommet Europe-Asie, les 1<sup>er</sup> et 2 mars prochain à Bangkok, ouvrira une nouvelle phase de notre dialogue avec les pays de l'ASEAN, la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Cette rencontre, qui aura lieu au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, aura forcément des suites. Elle s'inscrit dans une stratégie française à moyen terme de renforcement de notre présence en Asie, qui sera la nouvelle frontière économique de notre diplomatie.

**M. Pierre Lequiller et M. Aymeri de Montesquiou.**  
Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Pour autant mesdames, messieurs – et c'est le troisième enjeu – nous ne sommes pas décidés à accepter la loi de la jungle, c'est-à-dire la loi du plus fort, dans le commerce mondial. Au contraire, la France, avec ses partenaires de l'Union européenne, s'emploie à conforter la jeune Organisation mondiale du commerce. La Communauté s'y est déjà affirmée comme un élément moteur, dont le rôle a été décisif dans la conclusion en juillet de l'accord sur les services financiers. Ce que nous devons rechercher, ce n'est pas la seule libéralisation du commerce mondial, c'est aussi la définition de règles du jeu acceptées par tous, en particulier dans le domaine pour nous prioritaire des normes sociales.

J'aurai fait le tour, rapide il est vrai, de la politique étrangère de la France en rappelant devant vous que la France ne peut peser dans le monde que si elle maintient le rayonnement de sa langue et de sa culture. Plusieurs d'entre vous l'ont souligné, M. Bardet, M. Lequiller ou encore M. Lellouche.

M. Poignant a très bien parlé de la francophonie. Elle est l'un des mots qui résument le mieux l'apport spécifique de la France au sein de la communauté internationale. C'est aussi une idée moderne dont les virtualités n'ont été jusqu'à présent que partiellement explorées.

Elle représente d'abord une communauté très forte entre les nations et les peuples qui ont le français en partage. Ce lien revêt avec certains une qualité particulière. Je pense au Québec, bien sûr. Nous avons tous ressenti la même émotion en vivant avec nos amis québécois le scrutin du 30 octobre. Le Gouvernement entend bien, de façon très claire, confirmer la relation directe et privilé-

giée qui nous lie à nos amis québécois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il tient à manifester son affection envers la communauté francophone et sa compréhension envers son désir d'identité.

Mais la francophonie, ce sont aussi les millions d'hommes et de femmes qui font l'effort d'apprendre et d'utiliser notre langue. Ce faisant, ils ne sacrifient pas à un culte nostalgique, ils s'approprient volontairement l'une des premières et, j'ai la faiblesse de le penser, l'une des plus belles langues du monde. Ils font leurs valeurs que la langue française a contribué à diffuser.

Mesdames, messieurs les députés, pour mener à bien cette politique, la France consacre, il faut bien le reconnaître, des moyens modestes.

Plusieurs d'entre vous ont relevé les propos que j'avais tenus devant la commission des affaires étrangères. Je n'en retire rien. J'ai bien dit que le budget des affaires étrangères était un petit budget pour un grand ministère, un petit budget pour une grande ambition.

**M. Daniel Colin.** C'est vrai !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est la vérité. Ce n'est pas nouveau. Ce faisant, je ne portais pas de jugement sur le montant de mes crédits, mais constatais seulement que la politique étrangère française est conduite aujourd'hui avec un budget de l'ordre de 15 milliards de francs, que la petitesse du budget des affaires étrangères n'est pas une chose nouvelle, et que c'est avec cette somme que nous devons faire rayonner l'influence de notre pays et de notre langue à travers le monde.

**M. Daniel Colin.** Cela ne suffira pas !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cela étant, je suis favorable à la maîtrise des dépenses publiques. Il est normal que le ministère des affaires étrangères contribue à l'effort général de rigueur. C'est la raison pour laquelle les crédits proposés pour mon département correspondent, à 0,26 p. 100 près, à un simple maintien en francs courants par rapport au budget voté pour 1995.

Ce montant, qui représente un peu moins de 1 p. 100 du budget général, recouvre en réalité deux évolutions contrastées : d'un côté, une croissance de 2,3 p. 100 des moyens de fonctionnement, pour 7,514 milliards de francs ; de l'autre côté, une diminution de 2,6 p. 100 des crédits d'intervention, pour 7,613 milliards de francs. C'est ce plus 2,3 p. 100 et ce moins 2,6 p. 100 qui font que les crédits de mon ministère sont maintenus en francs courants, à 0,26 p. 100 près.

Dans le contexte de rigueur qui est le nôtre, j'ai choisi délibérément de faire porter l'effort de réduction des dépenses sur nos crédits d'intervention et de maintenir, autant que faire se peut, le montant de nos crédits de fonctionnement. Il me semble en effet qu'au fil des années, le ministère des affaires étrangères n'a pas bénéficié du traitement budgétaire qu'aurait dû lui valoir son statut de ministère régalién. Les conditions de travail du réseau diplomatique et consulaire se sont dégradées. Je crois que le moment est venu de donner un signal d'arrêt à cette détérioration qui, si elle se poursuivait, porterait une atteinte réelle à la présence française dans le monde.

Permettez-moi, à cet instant du débat, de rendre hommage aux 9 000 fonctionnaires et agents qui consacrent leur temps et leur vie – non sans risques considérables, parfois – au rayonnement de notre diplomatie.

Personne ne peut méconnaître les efforts considérables engagés par l'administration des affaires étrangères pour améliorer et rationaliser sa gestion. Ainsi, depuis 1981, les effectifs du Quai d'Orsay ont diminué de 1,76 p. 100, tandis que ceux de l'Etat augmentaient globalement de 11,3 p. 100 – je me demande d'ailleurs pourquoi.

Les effectifs du Quai d'Orsay ont connue une légère diminution, alors que, comme l'a signalé M. Lellouche, le nombre des pays représentés à l'ONU, pays dans lesquels nous devons être présents, est passé d'environ 120 à près de 200. Cette situation a donc imposé un très grand effort de rationalisation et de rigueur.

M. Lellouche, très judicieusement, a suggéré une rationalisation de l'action extérieure de l'Etat. Il a tout à fait raison. Nous sommes le seul grand pays au monde – je dis bien le seul – dont l'action diplomatique est séparée matériellement de sa présence économique à l'étranger. Ce système, qui résulte de longue tradition, est un fait, mais il n'est certainement pas d'une parfaite rationalité. Aussi, les encouragements de M. Lequiller et de M. Lellouche à progresser dans la voie de la rationalisation me vont droit au cœur.

Il en va de même, comme l'a dit M. Lellouche, de l'action culturelle ou de la coopération en matière de défense, qui sont dispersées entre deux ministères. En nous invitant à adapter notre réseau à la nouvelle donne, M. Lellouche a tout à fait raison. Il a même tellement raison que, il y a quelques mois déjà, j'ai demandé à ma propre administration de réfléchir à ce que pourrait être le réseau diplomatique français idéal.

Notre réseau résulte d'événements successifs. Sans doute serait-il opportun de mettre, ainsi que l'a évoqué M. Bariani, le dossier à plat pour savoir où notre présence peut être mieux adaptée, développée, voire renforcée.

M. Lellouche suggère de revoir la géographie de notre action extérieure dans le domaine culturel. Qu'il sache que ma détermination est à cet égard totale. Nous devons, au cours de l'année qui vient, savoir, puisque nos moyens sont réduits, où agir et remplacer la dispersion des crédits par une certaine concentration sur des objectifs soigneusement choisis à l'avance.

En ce qui concerne l'enseignement du français à l'étranger, les crédits progressent de 1,9 p. 100. Nous veillerons à mettre en place la réforme pédagogique de l'enseignement secondaire, comme cela a été prévu.

Quant aux bourses scolaires, l'augmentation de crédits s'accompagnera d'un renforcement de la sélectivité des bénéficiaires.

Les moyens consacrés à l'assistance aux Français expatriés seront maintenus en 1996, et cela me semble nécessaire.

Mesdames, messieurs, permettez-moi encore de vous apporter deux indications en réponse à des questions qui m'ont été posées.

En premier lieu, je rappellerai à M. Le Déaut, qui s'est inquiété de l'application des engagements pris par le précédent gouvernement concernant le concours de la France aux organismes internationaux qui se préoccupent du sida, que l'initiative de l'OMS de regrouper les diverses actions de lutte contre cette maladie conduites par les diverses agences internationales, est vivement appuyée par la France, qui souhaite participer à son succès.

Le programme coordonné dont il s'agit devrait commencer en 1996. Nous étudions la manière dont nous pourrions apporter une première contribution dès 1995, dans le cadre de la loi de finances rectificative qui sera proposée au Parlement.

La situation me paraît de toute première importance et mérite de notre part l'attention la plus vive, même si la rigueur budgétaire impose en ce domaine comme ailleurs un certain sens de l'économie.

En second lieu, je précise que la France règle ses contributions obligatoires aux organisations internationales. A cet égard, elle n'est pas critiquable.

M. Bariani s'est inquiété de nos participations volontaires à un certain nombre d'organismes et de programmes. Je dois reconnaître devant l'Assemblée que les dotations seront plus faibles en 1996 qu'en 1995. Mais je ne peux, dans le même temps, vous proposer un budget de rigueur et considérer avec attention les demandes supplémentaires d'économies que l'Assemblée fera sans doute dans la suite de la discussion, et augmenter nos crédits de participation volontaire à certains programmes. Notre participation à ces programmes devra, elle aussi, être touchée par un souci d'économie, alors même que nous continuerons à soutenir les plus intéressants d'entre eux.

Mesdames, messieurs, j'en ai terminé avec le bref commentaire que je voulais faire de mon budget.

Il y a trois jours, c'était le vingt-cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle. Je m'en souviens : j'avais pris, en simple citoyen, ma voiture pour me rendre à son enterrement à Colombey-les-Deux-Églises. Perdu dans la foule immense de ce petit village français, je n'ai pas assisté à la cérémonie ; j'étais avec tous ceux qui n'ont rien vu mais qui étaient émus par l'événement.

Que pleurons-nous alors ? L'homme qui avait incarné le refus de la défaite et la grandeur retrouvée de la France ! Un sondage récent montre que cette grandeur, c'est ce que quatre Français sur cinq retiennent encore de lui aujourd'hui.

Laissez-moi vous le dire, mesdames, messieurs les députés, oui, la France est une grande nation parmi les nations du monde. Même si ses moyens sont ce qu'ils sont, c'est une grande nation ! Oui, elle peut, et donc elle doit prétendre, aujourd'hui comme hier, aux premiers rôles. Cela ne dépend pas des autres et de leur puissance : cela dépend d'elle, de son génie sans cesse renouvelé, de son aptitude à accompagner les grands changements du monde et de la force universelle de son message. Bref, cela dépend de sa volonté !

C'est cela, la politique étrangère de la France, et rien d'autre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Richard Cazenave.

**M. Richard Cazenave.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez fait référence à la rigueur et à la nécessité de combattre les déficits.

Il s'agit là d'un objectif que nous partageons tous, même si les députés ici présents peuvent avoir envie de proposer des amendements visant à augmenter certains crédits de votre ministère. Mais ce n'est pas la mode ! (*Sourires.*) Si un amendement d'augmentation de crédits était proposé, vous vous en remettriez certainement à la sagesse de l'Assemblée. Mais celle-ci est à ce point sage qu'elle n'en proposera pas. (*Sourires.*)

Je voudrais néanmoins appeler votre attention sur un poste budgétaire qui, à mon avis, pose un problème : la coopération décentralisée. La baisse des crédits concernés touchera nombre de collectivités locales qui sont engagées dans des programmes de coopération. Or ces crédits ont un effet de levier assez important sur un certain nombre d'actions.

Ces actions, proches du terrain, tantôt bénéficient à la paix retrouvée, alors que les programmes d'État sont par nature plus lents à mettre en œuvre et que leurs effets ne sont pas toujours perceptibles, tantôt concourent à matérialiser l'accompagnement à la démocratie. Si elles n'ont pas de traduction budgétaire très forte, leur traduction concrète n'est pas négligeable.

Quelle solution pouvons-nous choisir, trouver dès lors que nous nous interdisons de déposer des amendements tendant à augmenter les crédits ? Je vous pose la question à vous, monsieur le ministre, mais aussi, car je pense à la réserve parlementaire, à M. Inchauspé, qui représente notre rapporteur général, M. Auberger. Peut-être pourrions-nous trouver, au cours de l'exécution de la loi de finances, les 5 ou 6 millions de francs qui seraient nécessaires pour que ne soient pas pénalisés les projets des collectivités locales.

J'ajoute que la lettre de cadrage du Premier ministre sur les questions de coopération, qui font actuellement l'objet d'une réflexion, marque bien l'intention du Gouvernement de favoriser ce type d'actions proches du terrain.

Quel est votre sentiment ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Cazenave, il est vrai que les crédits de la coopération décentralisée accusent une diminution : ils étaient de 12 millions en 1990, de 28 millions en 1993 et ils ne seront que de 19 millions en 1996, soit une baisse de 5,5 millions par rapport à 1995.

Je comprends que vous soyez attaché à ces crédits car nombre de collectivités territoriales conduisent des actions de coopération décentralisée importantes et utiles. Par exemple, la région Pays de la Loire, qui m'est chère, conduit une action de ce type à laquelle nous tenons beaucoup.

Cela dit, la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. (*Sourires.*) Si je vous présente un budget stable ou en très légère réduction, il faut bien que l'effort soit réparti sur tous les crédits.

Quoi qu'il en soit, sachant l'intérêt que vous portez au sujet, nous verrons s'il est possible, compte tenu de la consommation des crédits des différents chapitres, d'effectuer en cours d'année un transfert de façon à soutenir ces actions, à l'importance desquelles vous êtes sensible, comme le sont beaucoup d'élus.

**Mme le président.** La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Monsieur le ministre, une récente mission de la commission des affaires étrangères en Albanie nous a permis de constater que ce pays, mal connu des Français du fait de l'isolement qu'il a subi pendant cinquante ans, attendait beaucoup de la France.

Nous y avons découvert une francophonie vivante, mais qu'il faut entretenir. Tous les cadres du pays parlent ou comprennent le français.

La France tient déjà une grande place en Albanie et l'on a beaucoup apprécié le soutien du Gouvernement français à l'admission de ce pays au Conseil de l'Europe.

Mais si les relations politiques sont bonnes et si notre ambassadeur a su tisser de véritables réseaux d'amitié, il y a des blocages économiques : nous n'avons pas du tout suivi le développement de l'Albanie depuis qu'elle a retrouvé sa liberté. En revanche, d'autres pays européens sont extrêmement présents.

Les blocages existent notamment en France. La dette albanaise a, certes, été rééchelonnée, mais pourquoi la COFACE ne couvre-t-elle pas le risque albanais ?

Il serait par ailleurs souhaitable qu'une ligne de crédits de coopération bilatérale soit ouverte.

Il serait également souhaitable que le Gouvernement fasse examiner par l'Assemblée nationale et le Sénat le projet de loi tendant à ratifier l'accord destiné à éviter la double imposition.

Tous ces éléments bloquent l'action économique dans un pays qui, s'il ne compte que 3,5 millions d'habitants et s'il ne dispose pas de ressources extraordinaires, existe bel et bien.

Il est assez triste de constater que, sur les 165 000 voitures qui sont apparues en quelques années, depuis que la possession d'une voiture est autorisée, on ne compte pratiquement pas de voiture française. Il en va de même de la coopération : la population est francophone, il existe des enseignants locaux, il y a des élèves. Il suffirait sans doute d'un petit coup d'accélérateur à notre politique afin que l'Albanie ne reste pas une simple zone d'influence italienne.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Marcus, il y avait entre l'Albanie et la France une tradition assez solide. Je vous rappelle qu'existait avant la guerre un lycée franco-albanais à Korça, qui a été fermé par l'occupant italien.

Depuis la chute du régime communiste, nous avons consenti un effort important pour relancer nos relations avec ce pays. En particulier, un traité d'entente, d'amitié et de coopération a été signé le 12 décembre 1994. Ce traité est en cours de ratification. Nous avons également signé une série d'accords concernant la protection réciproque des investissements, la coopération judiciaire et la double imposition. Nous veillerons à accélérer le processus de ratification du dernier texte, comme vous le souhaitez. Nous avons aussi un projet d'accord qui relève du ministère de l'intérieur.

Un effort réel est donc réalisé pour densifier nos relations avec l'Albanie.

Dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et technique, notre effort s'établit à 6 millions de francs, à l'échelle de nos moyens. Cet effort ne peut être considéré comme négligeable pour l'Albanie. Les ministères de l'éducation, de l'agriculture, du tourisme, de la santé – l'assistance publique a elle-même un programme – font des choses utiles et ont noué des relations de coopération régulières avec leurs homologues albanais.

La coopération en matière de lycées est bonne, notamment avec le lycée des langues étrangères de Tirana. Nous projetons de rénover quatre classes du lycée de Korça. L'académie de Créteil a, en outre, établi des liens avec des enseignants albanais dans le cadre d'un jumelage avec Korça.

Les efforts sont donc réels pour aller le plus loin possible. Soyez assuré que telle est bien notre intention.

La France est en particulier favorable au renforcement des relations contractuelles de l'Union européenne avec l'Albanie et M. Bildt a fait des propositions visant à la

conclusion d'accords balkaniques. Dès que l'affaire des Balkans sera un peu clarifiée, nous serons amenés à faire des propositions permettant d'associer l'ensemble des pays européens des Balkans dans une stratégie commune, une stratégie de rapport avec l'Union européenne et sans doute une stratégie de développement. Dans cette perspective, vos encouragements nous seront très utiles.

**Mme le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** S'appuyant sur la recommandation 1095 de l'Assemblée parlementaire relative à l'interdépendance et à la solidarité Nord-Sud, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a créé en 1989, sous la forme d'un accord partiel rassemblant actuellement quinze Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la France, un centre Nord-Sud à Lisbonne.

Ce centre sert de cadre à la coopération européenne pour la sensibilisation du public à l'interdépendance et à la solidarité mondiale, et défend aussi la démocratie pluraliste et les droits de l'homme, conformément aux principes du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire a, à maintes reprises, soutenu les activités de ce centre. Parmi les différents volets d'activités du centre, figure le programme TRANSMED, qui vise à améliorer la coopération et la confiance entre les pays des différentes rives de la Méditerranée par des activités dans les domaines de la compréhension interculturelle, de la jeunesse, des médias et des droits de l'homme.

Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vu les grandes difficultés que connaissent certains pays méditerranéens, notamment sur la rive sud et au Moyen-Orient, et les fossés qui se creusent, je pense qu'il est extrêmement important que le centre Nord-Sud puisse développer dans ces régions des activités qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension entre les peuples, au développement d'une société civile, à l'éducation aux droits de l'homme et, ainsi, à la démocratie.

Que compte faire la France pour renforcer cette action et les moyens, en dépit des temps de rigueur que nous traversons pour assurer à ce centre Nord-Sud toute son efficacité ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.** Votre question, monsieur Schreiner, donne l'occasion au Gouvernement de dire quelques mots sur le centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale, plus communément appelé « centre Nord-Sud », qui a son siège à Lisbonne.

Ce centre a été créé à la suite d'un accord partiel qui réunissait quinze des trente-huit membres du Conseil de l'Europe – de Saint-Marin à la France, en passant notamment par les Pays-Bas, le Portugal, l'Italie, Malte, le Luxembourg, Chypre.

Votre question portait plus précisément sur les problèmes budgétaires. Le budget annuel de ce centre s'élève à près de 5 millions – 4,9 millions de francs exactement – et la France joue son rôle, monsieur le député, puisqu'elle y contribue pour plus de 1 million par an, ce qui représente 20 p. 100 du budget total.

Notre souci, je le dis très clairement, est d'éviter que ce centre, qui est utile, que nous avons soutenu et que nous continuerons à soutenir, ne s'engage par une sorte d'excès d'ambition dans toutes sortes d'initiatives qui



viendraient concurrencer celles conduites par d'autres instances internationales ou multinationales dans les rapports Nord-Sud, je pense notamment à la CNUCED. Si nous voulons, vous et nous, que ce centre continue à rayonner, à jouer son rôle tel qu'il a été défini, il faut donc veiller à éviter les concurrences ou les superpositions et à bien cibler ses actions.

Nous soutiendrons dans l'avenir le centre Nord-Sud pour une autre raison : il fonctionne selon un mode original. En effet, il réunit des parlementaires, des élus locaux régionaux, des organisations non gouvernementales et des représentants des gouvernements. J'ai d'ailleurs l'intention, à l'occasion d'une prochaine visite à Lisbonne, de rendre visite à l'équipe qui l'anime.

**Mme le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

**M. Aymeri de Montesquiou.** La modernisation de l'Etat est l'un des objectifs majeurs de l'action gouvernementale. Mais elle s'exprime plus par les simples améliorations nécessaires des conditions de travail que par une nouvelle conception de l'action à mener. Au ministère des affaires étrangères, cette modernisation est essentiellement synonyme d'une informatisation des services, certes indispensable. Mais ne faudrait-il pas dépasser largement cette simple adaptation en tentant de définir une action globale qui soit la somme d'objectifs limités, mais précis ?

Notre influence et notre présence dans le monde sont très supérieures au 1 p. 100 que représente notre population, mais ce crédit s'appuie pour beaucoup sur notre passé. Ce simple constat semble figer notre action diplomatique dans son organisation traditionnelle. Après l'effondrement de l'Union soviétique et face à la forte émergence de l'Asie, n'est-il pas temps de mettre enfin en place une politique de deuxième génération, comme vous l'avez laissé entendre dans votre discours, monsieur le ministre ?

Une gestion trop conservatrice et la seule extrapolation de notre histoire nous placent souvent en position de faiblesse par rapport à nos alliés et concurrents anglo-saxons dont la diplomatie s'est, de façon pragmatique, adaptée au nouveau contexte mondial, comme les ambassadeurs, toujours efficaces VRP de leurs économies respectives. Ainsi, dans un souci d'efficacité économique, il faudrait s'être bien assuré au cas par cas que la valeur ajoutée de notre action diplomatique n'est pas très supérieure à son coût.

La conquête de l'économie par les armes n'est plus de mise, mais peut-être faut-il remettre au goût du jour l'adage de Clausewitz en plaçant notre diplomatie dans un contexte stratégique. Cela signifie des retraits partiels en bon ordre dans les zones où l'histoire, plus que la réalité économique, nous maintient en force et, en revanche, des attaques massives et coordonnées de nos forces diplomatiques, avec la participation active de nos postes d'expansion économique, en Asie et dans les pays vers lesquels se déplace l'axe économique, et bientôt politique, du monde.

Monsieur le ministre, l'osmose générée par le contact quotidien avec le bureau de votre grand prédécesseur Vergennes doit vous pousser – ironie du sort ! – à être révolutionnaire, en tout cas résolument innovateur. Pourquoi ne pas réorganiser votre action diplomatique en l'appuyant sur une véritable loi de programmation des objectifs et des moyens ?

**M. François d'Harcourt.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je vous remercie de rappeler la nécessité de ne pas seulement se flatter que le réseau diplomatique français soit le deuxième du monde, mais de le rendre aussi efficace et utile que possible. Or l'utilité est une notion qui évolue avec le temps. Et de fait, tel poste consulaire dans tel pays européen est sans doute à mettre en balance avec l'absence totale de représentation française dans tel autre pays émergeant aujourd'hui dans le monde et dont l'influence pourrait être grande. C'est la raison pour laquelle j'ai évoqué à la tribune notre programme de travail, inspiré, notamment, par l'idée de remettre à plat le réseau diplomatique français, non pas pour faire plaisir au ministère des finances en étudiant des suppressions de postes, répondant ainsi à un désir malin visant nos effectifs et nos travaux, mais plutôt dans le souci de redéployer le dispositif en fonction des changements du monde.

J'évoquais notre objectif stratégique sur l'Asie. La France doit être présente dans cette partie du monde, notamment sur le plan économique. Pour cela, il faut qu'elle ait les moyens de faire son travail sur le terrain. Quelques postes font un travail remarquable, d'autres doivent être renforcés, certains doivent être créés et, naturellement, nous devons procéder à réseau constant, c'est-à-dire à moyens constants. C'est ce à quoi nous travaillons. Faut-il inscrire cela dans une loi de programmation ? Je suis, pour ma part, plutôt réservé sur ce point, s'agissant de dépenses qui relèvent directement de la responsabilité administrative, mais je reste ouvert à une idée qui a, en tout cas, le grand intérêt de montrer la nécessité, quand il s'agit de nos moyens de fonctionnement, de travailler pas simplement année après année et jour après jour, mais dans une perspective à moyen terme et avec une stratégie réelle.

**Mme le président.** La parole est à M. Georges Mesmin.

**M. Georges Mesmin.** L'acceptation par la France de la double nationalité présente certains inconvénients fâcheux, notamment en ce qui concerne les binationaux Algériens et Français. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux puisque des jeunes gens nés sur le sol français adoptent la nationalité française qui leur est accessible, sans pour autant abandonner la nationalité algérienne de leurs parents, jouant ainsi sur les deux tableaux, si je puis dire. Cela peut être un obstacle psychologique non négligeable à leur bonne intégration dans la société française où ils vivent. Or, on peut tous les jours constater que cette intégration est loin d'être facile et il me semble que le Gouvernement devrait se préoccuper de ce problème.

N'est-il pas, par exemple, assez choquant que les consulats d'Algérie en France aient pu librement faire de la publicité dans ces milieux de jeunes pour qu'ils votent en France, dans ces consulats, en prévision de la prochaine élection en Algérie ? Cela n'est-il pas en contradiction avec les déclarations officielles selon lesquelles la France se tient en dehors de la politique intérieure de l'Algérie ?

Plus choquantes encore pour l'opinion française me paraissent être les conséquences de la convention franco-algérienne du 11 octobre 1983, approuvée par la majorité socialiste de l'époque, qui permet aux jeunes franco-algériens d'effectuer leur service militaire en Algérie, ce service étant reconnu par la France. Au 1<sup>er</sup> janvier 1992,

d'après les renseignements en ma possession et qui proviennent de votre ministère, 86 p. 100 des jeunes gens ayant exercé leur droit d'option ont choisi de faire leur service militaire en Algérie, ce qui ne les prédispose certainement pas à s'intégrer à la société française. Cela donne d'ailleurs lieu à un contentieux. En effet, certains jeunes gens ayant opté, parfois sous la contrainte familiale, pour le service militaire en Algérie souhaitent ensuite revenir sur ce choix, mais les autorités algériennes s'y opposent systématiquement. Actuellement, 150 dossiers de cette nature seraient en instance.

Monsieur le ministre, ma question est donc la suivante : le Gouvernement envisage-t-il de réviser la politique française en matière de double nationalité et, en particulier, envisage-t-il, à la lumière des difficultés graves occasionnées par la non-insertion des jeunes Franco-musulmans dans la communauté française, de dénoncer la convention du 11 octobre 1983 sur le service militaire ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, la convention franco-algérienne du 11 octobre 1983 soulève quelques problèmes, c'est vrai. Elle poursuit un objectif pratique qui est d'éviter que des jeunes gens ou bien soient contraints, en raison de leur double nationalité, à faire deux services militaires, ce qu'aucun n'envisage, ou bien soient considérés comme des insoumis par l'autorité française.

À l'heure actuelle, 15 p. 100 seulement des jeunes Franco-Algériens concernés souscrivent une déclaration d'option et ils le font de plus en plus souvent en faveur de notre pays – 84 p. 100 pour l'année prochaine, contre 63 p. 100 en 1994 – ce qui ne vous surprendra pas dans les circonstances présentes. La progression est donc forte et l'accord joue un rôle plutôt positif à cet égard. De surcroît, il offre une base juridique pratique pour intervenir auprès de la partie algérienne lorsqu'un cas complexe se présente.

Cela dit, je voudrais vous répéter que je considère, comme vous, que cette convention n'est pas, dans son principe, sans poser certains problèmes qu'il conviendrait sans doute d'examiner avec attention. Mais il faut, en la matière, procéder avec beaucoup de prudence et de soin et vous me permettez de ne pas vous donner aujourd'hui une réponse ferme et définitive. Je veux bien vous donner acte toutefois que la chose mérite examen.

**Mme le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Ma question concerne les contributions obligatoires que la France verse pour participer au financement des forces de maintien de la paix de l'ONU. Ces forces coûtent de plus en plus cher. En 1995, la France avait prévu d'y consacrer à peu près 10 p. 100 de l'ensemble du budget du Quai d'Orsay.

Ces contributions se trouvent englobées dans le chapitre 42-31, article 11. Or, malheureusement, ce chapitre est extrêmement dynamique, puisque la consommation devrait atteindre 2,460 milliards de francs pour 1995. Cette année, 900 millions de francs supplémentaires ont été ouverts par la loi de finances rectificative du 4 août 1995, pour 1,576 milliard de francs inscrits en loi de finances initiale.

Tout d'abord, je constate qu'il existe un très grand écart entre les dotations en loi de finances initiale et la consommation effective sur le chapitre 42-31, article 11. Cela porte préjudice à la sincérité de la présentation budgétaire, puisque le taux de dépassement a été de

145 p. 100 en 1992 et de 162 p. 100 en 1993. Il a, certes, été ramené à 119 p. 100 en 1994 par la majoration de la dotation en loi de finances initiale, mais celle-ci apparaît maintenant insuffisante. Ainsi, à la fin du mois d'août 1995, la consommation s'élevait déjà à 1,950 milliard, les prévisions d'exécution atteignant presque 2,5 milliards, comme je viens de le dire, soit 156 p. 100 de la dotation initiale.

Monsieur le ministre, pourquoi le projet de loi de finances pour 1996 n'a-t-il pas pris en compte cette réalité pour la détermination des dotations du chapitre 42-31 ?

La France contribue ainsi directement, nous le voyons, au maintien de la paix. Elle fournit des contingents notamment dans l'ex-Yougoslavie. Pourriez-vous me donner des indications sur la dette de l'ONU à l'égard de la France et sur les remboursements que nous pouvons attendre au cours des années qui viennent ?

**M. Michel Meylan.** Très bonne question !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, il est vrai que les opérations de maintien de la paix sont de plus en plus coûteuses. Les crédits qui leur sont consacrés dans le budget de l'ONU sont en effet passés de 482 millions de dollars en 1991 à 3,2 milliards en 1995. Il est vrai aussi que ce processus rencontre de plus en plus de difficultés. Ainsi les Etats-Unis ont-ils refusé que la force de réaction rapide soit financée dans le cadre traditionnel des opérations de maintien de la paix afin d'être dispensés de leur propre contribution et de laisser cette opération pratiquement à la charge de ceux qui en ont pris l'initiative.

Pour le reste, les choses se passent de la façon suivante. Les opérations de maintien de la paix sont prises en charge par le pays qui y contribue et remboursées par l'ONU, les différents Etats apportant leur contribution à ce dispositif selon une clé de financement qui affecte à la France 7,6 p. 100 des sommes en cause. Encore s'agit-il de sommes forfaitaires. Le pays qui participe à telle ou telle force de maintien de la paix n'est remboursé sur cette base forfaitaire qu'avec retard – généralement un an ou deux. Ainsi, non seulement il fait l'avance des fonds, mais en plus il supporte une charge résiduelle qui résulte de l'écart entre le forfait et le coût réel.

La créance de la France sur l'ONU est proche du milliard de francs. Naturellement, nous ne pouvons pas prélever cette somme sur notre contribution obligatoire à l'ONU parce que nous respectons les lois et les règles internationales. Mais cela vous montre assez que la situation de la France, sur le plan du financement des forces de maintien de la paix, est à l'image de son implication. Il n'en est pas tenu compte dans le projet de loi de finances, c'est vrai, parce qu'il s'agit d'opérations qui, dans la pratique, se règlent *a posteriori*. De la même façon que le ministère de la défense n'affecte pas, jusqu'à présent, un dispositif prévu d'avance pour des opérations auxquelles il participera et qui sont inconnues aujourd'hui, nous ne prévoyons pas d'enveloppes financières pour les opérations éventuelles ou futures de maintien de la paix. Tout cela se règle *a posteriori*, avec quelques inconvénients pour le budget de l'Etat, il faut bien le reconnaître.

La France fait un gros effort de présence dans le monde, notamment dans les opérations de maintien de la paix, mais il est vrai qu'elle en paie le prix.

**Mme le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Pierre Gascher.

**M. Pierre Gascher.** Parmi les grands objectifs diplomatiques que nous devons atteindre en 1996, il en est un fondamental : la présence de la France dans le monde par sa langue. Partagée par des centaines de millions d'hommes et de femmes, la langue française constitue encore l'élément principal du rayonnement de notre pays sur les cinq continents. Cependant ce constat, aussi satisfaisant soit-il, ne doit pas masquer l'essentiel. En dépit des efforts déployés par de nombreux organismes culturels, l'usage du français régresse dans le monde, alors que d'autres langues prennent de plus en plus d'importance.

Il est patent que l'Alliance française, par son fort maillage, constitue un élément de réponse de tout premier ordre au problème posé. Nous connaissons tous le merveilleux travail que cet organisme produit en faveur de la diffusion du français, en direction tant des jeunes que des moins jeunes, palliant, dans une certaine mesure, le recul de l'apprentissage scolaire.

Madame le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, ma question est simple : malgré les efforts budgétaires que vous devez faire, entendez-vous développer l'apprentissage du français dans le monde en donnant aux organismes qui s'y consacrent les moyens d'assurer leur mission afin que la France continue d'être présente, par l'esprit, chez beaucoup de jeunes qui, hélas, se tournent aujourd'hui vers d'autres langues ?

**Mme le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

**Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.** Monsieur le député, je voudrais d'abord rappeler que la « diplomatie culturelle » constitue de longue date une dimension essentielle de notre politique étrangère et, d'une certaine manière, la marque de l'originalité française. M. Jacques Myard, M. Pierre Lellouche et M. Serge Poignant ont fort bien rappelé ce matin qu'il y allait de notre statut de grande puissance, et de l'avenir sur la scène internationale du grand pays moderne que nous ambitionnons d'être.

Aujourd'hui, quatre Etats seulement conduisent une véritable diplomatie culturelle et se sont dotés des moyens de le faire : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Notre pays se situe au premier rang par l'ancienneté, la densité et la qualité de son réseau : 300 lycées, 132 centres et instituts culturels, 1 060 alliances françaises, 25 instituts de recherche en sciences sociales et humaines, 200 missions de fouilles archéologiques. Ce sont donc 9 000 Français et 15 000 recrutés locaux qui servent ce réseau exceptionnel.

Notre action s'exerce dans tous les pays du monde principalement grâce à nos établissements culturels, nos programmes de bourses et nos missions d'experts. Elle permet de mieux faire connaître notre pays et d'entretenir le sentiment que nous sommes une grande puissance culturelle qui a vocation à diffuser des valeurs universelles.

J'ajouterai un élément essentiel de notre rayonnement que vous n'avez pas cité, monsieur le député, à savoir l'audiovisuel. Le ministère des affaires étrangères finance pour la quasi-totalité les outils de notre présence internationale que sont Radio France International, TV 5 et Canal France International.

Les institutions culturelles françaises à l'étranger jouent un rôle essentiel pour la diffusion de notre langue. Je pense, bien entendu, aux alliances françaises que vous avez citées. Il existe plus de 1 000 comités dans le monde, dont plus de 200 sont aidés par le ministère des affaires étrangères, qui met à leur disposition des personnels, des subventions et des aides aux tournées artistiques. L'effort, qui représente 180 millions de francs, sera maintenu en 1996. Des discussions sont en cours pour ouvrir une alliance française à Pékin.

Les alliances françaises pourront, en outre, bénéficier du programme de création des centres de documentation sur la France contemporaine. Ces centres, dotés des nouvelles technologies d'accès à l'information, offriront une information réactualisée en permanence. Ce sont 20 millions de francs qui ont été affectés en 1995 et 18 millions de francs sont prévus pour 1996. Cette légère baisse s'explique par le fait qu'un certain nombre de pays couverts par la direction générale ont rejoint le champ du ministère de la coopération. L'effort est donc maintenu.

Tels sont, monsieur le député, les efforts menés par le ministère des affaires étrangères pour soutenir la connaissance et la diffusion de la langue et de la culture françaises auxquels je suis, tout autant que vous, extrêmement attachée.

Le projet de budget qui vous est soumis sauvegarde l'essentiel, même s'il porte très fortement la marque de la nécessaire maîtrise de la dépense publique. Mais le moment viendra très vite, je l'espère, de mieux traduire dans les chiffres l'ambition qu'exigent de nous notre langue et notre culture.

**Mme le président.** Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Antoine Joly.

**M. Antoine Joly.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, ma question portera moins sur le budget pour 1996 que sur les budgets suivants. Elle a trait au rapprochement entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération, que nous enregistrons avec satisfaction.

Cela a été rappelé tout à l'heure, notre réseau diplomatique est le deuxième au monde, grâce à un effort très important et qui est nécessaire. Toutefois, pour maintenir cet effort, nous devons sans doute rechercher plus de polyvalence à la fois dans les administrations centrales et dans les services locaux.

Je suis très sensible à l'argumentation de M. Godfrain sur le savoir-faire de nos agents en matière de coopération. Je le suis également à la volonté qui est la vôtre et celle de votre prédécesseur que nos diplomates deviennent de plus en plus des « développeurs » et qu'ils s'orientent de plus en plus vers l'économie.

Ce rapprochement des deux ministères, nécessaire, utile, m'amène à vous poser deux questions. Dans les exercices suivants, cela se traduira-t-il par une modification de la présentation des budgets ? Peut-on en attendre un certain nombre d'économies qui nous permettraient notamment de procéder au redéploiement que vous appelez tout à l'heure de vos vœux ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je suis heureux de vous entendre parce que, sur le sujet, je suis plus souvent l'objet de critiques que d'encouragements !

Je suis sûr que tel est aussi l'avis de M. le ministre délégué à la coopération puisque nous travaillons en étroite coopération – c'est le mot qui me vient à l'esprit et qui convient ! – et joignons nos efforts pour une politique commune.

Il ne s'agit pas pour autant de remettre en cause de quelque façon que ce soit la politique de coopération avec les pays du champ. Il n'y a de ce point de vue aucun changement. Ce sont des décisions qui relèvent de la technique administrative et qui ont pour objet de rendre plus efficace notre politique, en particulier notre politique de coopération conduite au profit des pays du champ. Cela veut dire en pratique que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1996, des crédits, gérés jusqu'à présent par la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et qui concernent trente-quatre nouveaux pays du champ, seront transférés à la Rue-Monsieur et que, en sens inverse, des crédits actuellement inscrits au budget de la coopération et qui concernent l'action audiovisuelle extérieure et l'enseignement du français à l'étranger – 379 millions de francs – seront affectés au ministère des affaires étrangères *stricto sensu* – pour une gestion unique par cette direction générale.

Ce dispositif vise donc à une meilleure organisation administrative, et je crois que cela donne de bons résultats. D'autres étapes sont prévues, l'objectif étant un budget unique en 1998. Donc, nous procédons par étapes, avec sagesse, avec mesure, avec un esprit pratique – c'est ce qu'il y a de plus important – et le sympathique soutien que vous m'apportez sera bien utile pour que nous puissions poursuivre et mener à bien cette action que je crois très raisonnable et bienvenue.

**Mme le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, la disparition du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin a jeté la consternation dans le monde entier, et particulièrement chez tous ceux qui suivent le processus de paix israélo-palestinien. L'inquiétude est d'autant plus grande que ce processus est loin d'aller au rythme qui était initialement prévu par les accords d'Oslo, parce que, du côté israélien, il y a eu beaucoup de retards ou de blocages, parce que l'autorité palestinienne a rencontré certaines difficultés à se constituer et à fonctionner de manière effective, et peut-être aussi parce que certaines des questions essentielles, notamment le statut de Jérusalem, l'avenir des implantations israéliennes dans les territoires occupés, le problème des réfugiés, sont restées en dehors du cadre des accords.

La France a beaucoup contribué, notamment dans le domaine financier, aux progrès de ces accords. Les voyages de M. Alain Juppé et de Mme Simone Veil ont également marqué la volonté politique de notre pays. Pouvez-vous nous dire ce que la France peut faire pour renforcer ce processus, soit directement, soit en partenariat avec les autres Etats européens ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** La France et l'Europe doivent peser de tout leur poids pour accélérer le processus de paix dans les territoires palestiniens. Je l'ai évoqué tout à l'heure, l'assassinat de Yitzhak Rabin constitue un événement non seulement bouleversant, mais sans aucun doute très important. Certains en ont tiré des conséquences négatives, pensant que cela pourrait menacer le processus de paix. D'autres, au contraire, ont manifesté la conviction que ce processus se poursuivrait.

Je me range plutôt dans la deuxième catégorie, tout en étant conscient que, sur cette route de la paix désormais irréversible, se lèveront des obstacles qui seront sans doute de plus en plus durs à franchir au fur et à mesure que l'on progressera dans cette voie.

Il y aura dans les prochains mois deux échéances importantes.

D'abord, les élections, qui auront lieu le 20 janvier en Cisjordanie. Elles sont, jusqu'à preuve du contraire, maintenues. L'Union européenne a la charge de coordonner l'ensemble des observateurs, évalués à plus d'un millier, dont 300 européens. L'Europe aura donc la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble des observateurs présents sur le terrain pour suivre et vérifier la qualité du processus électoral. C'est sa première tâche immédiate.

Seconde tâche immédiate : apporter sa contribution à la reconstruction et au progrès économique. Vous savez que la France a pris l'initiative – et c'est la seconde échéance importante – de réunir les ministres des affaires étrangères de l'ensemble des pays donateurs au début du mois de décembre. La date n'est pas encore tout à fait fixée. Nous recherchons celle qui sera la plus appropriée.

Ce faisant, nous marquons à la face du monde que nous reprenons progressivement notre place dans le processus de paix et dans sa mise en œuvre. C'est là un objectif essentiel, et je peux vous dire qu'aussi bien les Israéliens que les Palestiniens souhaitent que l'Europe joue de son influence et pèse de tout son poids.

**Mme le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue, pour une seconde question.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, il y a un an, à la même époque, la question de la levée de l'embargo sur l'Irak paraissait évoluer dans un sens favorable.

La situation a beaucoup changé depuis. D'abord, certaines initiatives prises par le chef d'Etat irakien n'ont pas été vraiment convaincantes ; ensuite, les révélations qui ont été faites sur les programmes d'armement irakien pendant l'été ont suscité beaucoup de questions. Il faut faire la part d'une certaine manipulation, mais aussi d'une certaine inconscience et d'une certaine maladresse de la part des Irakiens. En tout cas, les travaux de la commission Ekeus, qui paraissent conclure dans un sens positif, ont été largement remis en cause.

Cette question est extrêmement dangereuse parce que, d'une part, le sort de la population irakienne, et notamment celui des jeunes enfants, devient de plus en plus dramatique et que, d'autre part, l'on voit se constituer dans cette partie du monde une sorte de zone grise qui comprend l'Irak, l'Iran et, au-delà, l'Afghanistan, qui échappe largement à notre attention depuis quelques années.

Ma question est la suivante : que peut faire la France soit auprès des dirigeants irakiens, soit dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies pour favoriser la reprise du processus plus positif que l'on avait constaté l'année dernière ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je suis comme vous inquiet de la situation humanitaire en Irak. Elle est, d'après les informations qui parviennent jusqu'à nous, très préoccupante.

Je redoute qu'un certain activisme anti-irakien n'ait pour effet de bloquer des évolutions pourtant nécessaires, et je ne souhaite pas, en tout cas, que la France puisse être associée à quelque chose qui paraîtrait aggraver la situation de la population irakienne.

**M. Jacques Myard**, rapporteur pour avis, et **M. Richard Cazenave**. Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Pour autant, la France ne cède en rien en ce qui concerne les légitimes exigences de la communauté internationale exprimées par les résolutions du Conseil de sécurité.

C'est ainsi que la résolution 986 permet de soulager la situation humanitaire en Irak, ou plutôt permettrait de le faire si les autorités irakiennes voulaient bien la prendre en considération et la mettre en application. C'est ce à quoi la France s'emploie ; elle entend le faire avec discrétion, sans céder sur rien qui soit essentiel du point de vue des règles et des principes que j'ai rappelés. Si des événements venaient à se produire, je ne manquerai pas d'en informer l'Assemblée nationale, et vous-même en particulier.

**Mme le président.** Nous en revenons aux questions UDF.

La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

**M. Yves Rousset-Rouard.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, le réseau diplomatique et consulaire français est l'un des plus denses du monde, ce qui constitue sans conteste pour notre pays une richesse et un atout. Pour autant, il n'est pas certain que nos représentations soient réparties le plus rationnellement possible. Trop souvent, en effet, dans un passé récent, les ouvertures et les fermetures de postes ont été décidées dans l'urgence, en fonction de l'actualité politique ou des contraintes budgétaires.

Or, l'évolution de la carte diplomatique et consulaire suppose à la fois une réflexion à long terme – c'est le sens de l'exercice « Réseau 2005 » – et des décisions prises en tenant compte de principes généraux.

C'est sur ces principes que je voudrais vous interroger.

Je crois qu'il est important de distinguer les deux volets de notre réseau, le diplomatique et le consulaire.

La France doit avoir, c'est son intérêt, le plus grand nombre possible d'ambassades. Peu de fermetures de postes sont envisageables ; il faudrait au contraire songer à de nouvelles ouvertures, par exemple en Asie centrale.

A l'inverse, notre pays a sans doute trop de consulats : 115, contre 90 pour les Etats-Unis, 76 pour l'Allemagne et 72 pour la Grande-Bretagne. La différence s'explique surtout par la coexistence, particularité française, d'une ambassade et d'un consulat dans nombre de capitales. Cette dualité est en général justifiée par la diversité des fonctions que remplissent les consulats français au profit de nos compatriotes expatriés, diversité qui n'aurait pas d'équivalent chez nos partenaires, mais est-ce bien la raison réelle ?

Je m'interroge, en particulier, sur l'utilité de cette double structure dans sept pays membres de l'Union européenne.

La fonction consulaire ne peut plus y avoir son sens traditionnel, étant donné la nature de nos relations avec ces Etats et leurs perspectives, et je crois que la rationalisation du réseau consulaire devrait commencer par les pays de l'Union européenne. Plusieurs fermetures ont, certes, déjà été effectuées et j'ai bien conscience que, dans

les Etats fédéraux ou quasi fédéraux, la présence de consulats français hors des capitales peut parfois se justifier pleinement. En revanche, dans les capitales, elle ne me paraît plus avoir de sens.

Il s'agit donc là d'une petite économie, mais d'un symbole important sur le chemin de l'Union européenne.

Quelles sont, à ce sujet, monsieur le ministre, vos réflexions et vos intentions ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, mes réflexions sont les mêmes que les vôtres et mes intentions n'en sont pas très éloignées.

Je vous ai écouté attentivement.

Vous avez raison de dire qu'il faut augmenter le nombre de nos ambassades, car il y a des pays où nous sommes absents, très peu représentés ou représentés par un ambassadeur itinérant, qui est à la diplomatie ce que la carte de visite est à la vie personnelle.

Il est vrai que nous sommes pourvus d'un nombre de consulats beaucoup plus important que celui des autres grands pays du monde, mais cela tient à la nature particulière des relations que les Français expatriés ont avec notre réseau consulaire.

Cela dit, je suis d'accord avec vous. J'ai parlé tout à l'heure de mon intention de procéder à un redéploiement. Mais mon idée n'est pas de fermer des consulats, ce que le ministère des finances nous demande en permanence de faire, et qui n'est pas le fruit d'un esprit très imaginaire. Elle est de mieux organiser notre réseau. Votre approche me paraît donc tout à fait comparable à celle que nous avons retenue et sur laquelle nous travaillons.

Je ne crois pas que nous pourrions, du jour au lendemain, faire un bouleversement général de notre carte diplomatique, mais, ayant examiné la situation à l'avance, nous serons en mesure d'établir un programme à moyen terme et de procéder progressivement aux adaptations qu'il appellera.

Mais, en toute hypothèse, monsieur le député, n'en doutez pas, si un consulat est fermé, les tâches qu'il assume n'en seront pas supprimées pour autant. Les visas que distribuent les consulats français en Europe sont beaucoup plus importants qu'on ne le croit – je pourrais vous communiquer toutes indications à ce sujet – parce qu'ils sont demandés par des ressortissants de pays non européens. Si un consulat est supprimé, c'est à l'ambassade française installée dans le pays concerné qu'incomberont les tâches correspondantes, et il faudra bien lui affecter une partie des moyens accordés aujourd'hui au consulat qui sera fermé.

Il faut donc considérer les choses avec un peu de recul, dans le détail et avec un souci d'efficacité. Mais je ne doute pas que, dans les mois à venir, nous pourrions aller dans le sens que votre démarche suggère très judicieusement.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, comme vous le savez, l'Inde est un grand pays démocratique qui comprendra bientôt le sixième de l'humanité, avec près d'un milliard d'habitants. Il connaît une réelle stabilité politique, son PIB croît de 5 p. 100 par an. Or la France n'est que son treizième fournisseur et son douzième client. Pour les neuf

premiers mois de l'année 1994, notre balance commerciale avec ce pays était déficitaire de 1,2 milliard de francs. La simple analyse de cette situation motive la question que je formule en tant que président du groupe d'amitié France-Inde.

Lors de notre dernière réunion, au cours de laquelle nous avons entendu la mission diplomatique et économique de l'Inde à Paris – vos collaborateurs étaient présents –, j'ai fait deux constats.

Le premier, c'est que l'amélioration de cette coopération économique ne peut pas se décréter. Le deuxième, c'est que la coopération économique fonctionne bien lorsque les hommes et les décideurs se rencontrent et se connaissent, et lorsque les gouvernements apportent l'impulsion économique qu'il convient. C'est la raison pour laquelle je souhaite que le ministre des affaires étrangères que vous êtes apporte sa pierre à un édifice nouveau en termes d'échanges économiques entre l'Inde et la France. Comment ne pas plaider aujourd'hui pour la mise en œuvre d'une rencontre entre les hommes et les décideurs de ces deux pays ?

A cet égard, permettez-moi une suggestion. Nous pourrions, sous le haut parrainage de votre ministère, organiser dans certaines régions françaises – Rhône-Alpes, Aquitaine, Nord – et dans les grands bassins industriels des rencontres entre les présidents de région et des chambres de commerce et la mission économique et diplomatique indienne, c'est-à-dire l'ambassadeur et ses représentants économiques. Pour les avoir interrogés, je sais qu'ils sont d'accord. Nous pourrions les accompagner. Ainsi, les investisseurs français seraient directement informés par l'ambassadeur des avantages qu'il y aurait à investir dans ce pays. Et, progressivement, grâce aux relations humaines se développeraient des relations économiques.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à être, aux côtés de notre groupe d'amitié, l'artisan premier de cette nouvelle démarche visant à faire reconnaître la grandeur de la France dans ce grand pays qu'est l'Inde ?

**M. Marc Reyman.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, votre suggestion est pleine d'intérêt. Deux personnes au moins, j'en suis sûr, auraient été ravies de vous entendre et partagent votre avis : l'ambassadeur de France en Inde, inlassable avocat du renforcement de la présence française dans ce grand pays, et l'ambassadeur de l'Inde en France, artisan lui aussi de l'amélioration de nos rapports mutuels.

Il est vrai qu'en dépit de quelques réels progrès de certains grands groupes installés en Inde, tels Peugeot, Elf-Atochem, Schneider ou Saint-Gobain, notre présence économique est très inférieure à ce qu'elle devrait être. La signature prochaine d'un accord de promotion et de protection des investissements, qui a été paraphé en juillet dernier, est une bonne chose. Il n'en demeure pas moins que nous ne détenons que 2,5 p. 100 du marché indien et que, là comme dans l'ensemble du secteur asiatique, notre présence économique est faible.

Je ne vois donc que des avantages à ce que nous prenions des initiatives dans ce domaine. Le forum franco-indien qu'il est prévu de créer devrait y contribuer. Mais la démarche que vous suggérez et dans laquelle vous pourriez d'ailleurs vous-même prendre une part de responsabilité importante est excellente. Je suis tout prêt à l'encourager et à la parrainer. L'Inde nous faciliterait

néanmoins les choses si elles voulaient bien ne pas tenter de dicter à la France ses décisions en matière de ventes internationales.

A cette petite réserve près, que j'ai tenu à formuler afin qu'elle soit entendue là où elle doit l'être, nous n'avons qu'un seul désir : renforcer les liens franco-indiens. Le Président de la République, le Premier ministre et moi-même avons eu l'occasion de le dire au Premier ministre indien lors de sa visite officielle en France du 11 au 14 juin dernier. J'ai également l'intention de me rendre en Inde dans les prochains mois. Bref, nous sommes engagés dans la démarche que vous souhaitez, monsieur le député. J'espère qu'avec votre aide cette action se développera.

**Mme le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Madame le président, j'ai deux questions intimement liées à poser, l'une sur la monnaie unique, l'autre sur les dévaluations. M. le ministre pourra faire une réponse commune, ce qui permettra de gagner un peu de temps.

Un grand nombre de commissions s'occupent de la monnaie unique ; le sommet de Madrid en fera autant fin 1995. On peut toutefois regretter que l'opinion ne soit pas davantage informée. Car, si c'est un échec, beaucoup pensent que le deutschemark sera la monnaie européenne de référence.

Si la monnaie unique est instaurée dans l'Union européenne, elle créera une Europe politiquement plus unie. N'oublions pas que le dollar, monnaie unique des Etats-Unis, a donné naissance à une seule politique extérieure, transcendant les cinquante Etats qui ont cependant gardé des spécificités, notamment fiscales et culturelles, bien marquées. Ce sera aussi la fin d'une Europe uniquement zone de libre-échange, telle que la souhaite le Royaume-Uni.

L'Europe pourra alors résoudre ses problèmes intérieurs, sans recourir comme aujourd'hui aux bons offices américains. Financièrement et commercialement plus riche que les Etats-Unis, elle pourra tenir tête aux grands empires d'Asie et d'Amérique. Elle sera évidemment une Europe sociale afin d'éviter des délocalisations industrielles exagérées. De même, elle sera une Europe touristique ; les voyageurs économiseront, dit-on, de 120 à 150 milliards de dollars. Enfin et surtout, ce sera une Europe de la paix qui supprimera les ennemis héréditaires. Les guerres tous les vingt ans ont fait des dizaines de millions de morts et ont laissé de nombreux orphelins – j'en suis un, hélas !

La marche vers la monnaie unique est cependant liée à la diminution du déficit budgétaire et à l'arrêt de l'augmentation de la dette. Pour éviter d'être divisés, c'est-à-dire impuissants, guidés et dominés, combien parmi les membres de l'Union européenne accepteront-ils les sacrifices nécessaires pour arriver à une dette ne dépassant pas 60 p. 100 du PNB et un déficit budgétaire de moins de 3 p. 100 ? La France a-t-elle les moyens et la volonté d'y parvenir ?

La dette de l'Etat – 3 200 milliards, soit 45 p. 100 du PNB – peut supporter, une dernière fois, les centaines de milliards de déficit de la sécurité sociale, des chemins de fer, du Crédit lyonnais, d'Air France, etc., mais cela accroîtra le service de la dette et, par là même, le déficit budgétaire.

Monsieur le ministre, comment pourra-t-on ramener celui-ci à 3 p. 100 quand toutes les catégories de citoyens réclament sans cesse des augmentations et qu'on dépasse

d'une centaine de milliards le chiffre qu'il faudra atteindre en 1997 ? Quelle sera l'attitude des créanciers étrangers qui possèdent déjà un tiers de la dette, un quart de l'industrie française ? Qu'advient-il des 1 000 milliards de dollars brassés chaque jour par les marchés ? Fuiront-ils la France qui leur paraîtrait sur le mauvais chemin ?

L'avenir de la France et celui de la démocratie, qui succombe toujours quand il y a inflation galopante, dépendent des sacrifices que les Français sauront accepter. L'histoire, c'est une question de volonté, a dit Malraux.

J'en viens maintenant aux dévaluations, exemple même de ce qui ne devrait pas exister dans les relations entre Etats européens.

De 1992 à l'été 1995, la lire a été dévaluée de 32 p. 100. Alors que l'avenir est de constituer avec les régions italiennes voisines des relations privilégiées, d'accroître nos liens avec nos amis italiens par le tunnel du Mercantour, les Alpes-Maritimes se trouvent aujourd'hui en difficulté.

Avant les dévaluations, les grandes affaires s'imbriquaient bien entre la France et l'Italie, celle-ci étant, certaines années, le deuxième fournisseur et le deuxième client de la France. Mais, dans les Alpes-Maritimes, nos PME-PMI, comptant moins de dix salariés et représentant 91 p. 100 du tissu économique, luttent déjà difficilement contre les entreprises italiennes à l'esprit commercial très offensif et ayant à payer des salaires moins élevés et moins d'impôts. Cela était compensé par la venue de nombreux touristes et les achats qu'ils effectuaient, appartements ou marchandises diverses.

Depuis les dernières dévaluations, tel n'est plus le cas. En 1994, les Alpes-Maritimes ont vendu à l'Italie quatre fois moins qu'elles n'ont acheté et le tourisme italien a beaucoup diminué. Certains ouvrages de travaux publics sont mêmes adjudgés à des entreprises italiennes ayant une boîte aux lettres en France, au grand dommage du secteur du bâtiment des Alpes-Maritimes en pleine crise. Celui-ci, en effet, a perdu la moitié de son personnel et est obligé de s'associer, ou plutôt, pour être plus exact, de passer sous la coupe de grands groupes français ou étrangers.

Face à des prix italiens imbattables, nos ventes de fleurs et de fruits subissent également une baisse énorme.

Il en résulte une économie en crise qui n'a pas bénéficié du frémissement – plus 2,5 p. 100 – ressenti dans bien des régions françaises. Les villes azuréennes se retrouvent surchargées d'impôts et ne peuvent résoudre leurs problèmes de circulation et de construction. Elles connaissent en outre un taux de chômage de 15 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale.

J'ai sollicité, ici même, une aide de l'Etat auprès de l'ancien ministre de l'aménagement du territoire. Monsieur le ministre, je demande aujourd'hui une aide spéciale de Bruxelles sous forme de fonds structurels. Je souhaiterais également savoir quelles mesures vous comptez prendre pour empêcher cette concurrence sauvage qui est une des causes importantes de la crise économique et sociale que traverse le département des Alpes-Maritimes.

**Mme le président.** Je crois comprendre que vous avez posé vos deux questions en même temps, monsieur Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** C'est cela, madame le président.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Ehrmann, je réagis d'autant plus volontiers à vos propos que, dans le département de Maine-et-Loire, qui m'est très cher, nous souffrons nous aussi des dévaluations dites compétitives auxquelles procèdent certains de nos partenaires européens.

Il importe d'avoir une vue claire des choses : la monnaie unique, c'est l'emploi. Nous ne sommes pas des théologiens de la monnaie unique. Si nous nous battons pour elle, c'est que nous croyons que c'est la meilleure façon de défendre nos emplois et de permettre demain le plein épanouissement de notre capacité économique. Mais nous devons être bien conscients de la situation qui se crée. La monnaie unique n'existe pas encore. Si elle existait, la situation serait meilleure. Je ne peux pas me satisfaire de ce rapport bruxellois, certes fort intéressant, aux termes duquel il apparaît que la situation du marché unique n'a pas été affectée par les dévaluations dites compétitives de tel ou tel de nos partenaires. En effet, nous sommes peut-être en bonne santé globalement mais, dans le détail, on meurt ! Et les considérations globales sont indifférentes à ceux et celles qui, chez vous, produisent des fleurs ou vivent du tourisme et qui, chez moi, fabriquent des chaussures ou des vêtements et se retrouvent exposés à des concurrences européennes faussées par des dévaluations anormales des monnaies. Voilà pourquoi nous devons avoir la monnaie unique la plus large possible.

Mais, dans un premier temps, monsieur le député, la monnaie unique ne sera pas généralisée puisque certains pays ne seront pas en état de suivre au 1<sup>er</sup> janvier 1999. La perspective de l'élargissement de l'Europe rendra d'ailleurs probablement minoritaire le nombre de ceux qui s'assieront à la table à cette date. Cela nous impose donc de considérer la relation qu'auront les diverses monnaies avec la monnaie unique. C'est une vraie question.

**M. Richard Cazenave.** Tout à fait.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il nous faudra inventer un système monétaire lié à la monnaie unique pour les pays qui ne seront pas dans le système de la monnaie unique.

Evoquant ces questions, je tiens à montrer notre grande détermination à l'égard de la monnaie unique, mais aussi notre volonté de mieux servir les intérêts de l'ensemble de la population et de mieux faire comprendre à nos concitoyens à quel point cette perspective est essentielle pour la défense de nos emplois. Sachez, monsieur Ehrmann, que j'aurai ces points bien présents à l'esprit dans les discussions à venir.

**Mme le président.** La parole est à M. Marc Reymann.

**M. Marc Reymann.** Monsieur le ministre, ma question concerne la réforme du mode de scrutin pour les élections européennes. En effet, la complexité des problèmes de la construction européenne nécessite une meilleure communication de l'activité des parlementaires européens. Le système électoral actuel est frustrant dans la mesure où, en dépit de moyens matériels non négligeables, l'éloignement du député européen de ses électeurs ne permet pas d'établir une communication durable. Des régions entières ne sont pas représentées compte tenu de la composition des listes qui reflète la prédominance des appareils nationaux des formations politiques.

Bientôt à mi-chemin de leur mandat, le moment est venu pour les députés européens de connaître le mode de scrutin auquel ils seront soumis lors du prochain renouvellement. A défaut d'un découpage par circonscription,

une proportionnelle fondée sur le nombre d'habitants des régions constituerait un pas important vers cet indispensable rapprochement entre élus et électeurs. Il va de soi que cette réforme devrait s'accompagner de l'interdiction de cumuler les mandats de député à l'Assemblée nationale et au Parlement européen. Ancien député européen, j'ai été témoin de l'absentéisme de nos collègues aussi bien dans les commissions à Bruxelles que lors des votes à Strasbourg. Cela explique en partie le sournois glissement des sessions vers Bruxelles.

En attendant la réforme du mode de scrutin, je souhaite vivement que le ministre des affaires européennes soit présent à Strasbourg lors des sessions pour coordonner les positions françaises compte tenu de l'éclatement de nos représentants au travers de groupuscules, ce qui nuit gravement à l'influence française.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, la question que vous soulevez est extrêmement importante. C'est vrai, l'Europe ne peut pas continuer à laisser chaque pays décider librement de son mode de scrutin. Ce système est déplorable à beaucoup d'égards ; il nuit notamment à la perception du caractère européen de l'élection ainsi qu'à la promotion et à la qualité du travail des parlementaires européens. Il importe de remédier à cette situation.

La France proposera un changement, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale. J'ignore encore ce qui sera décidé, mais sachez que, personnellement, je suis favorable à un système à caractère régional.

**M. Adrien Zeller** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En effet, c'est celui qui me semble le plus adapté à la diversité des pays européens et le mieux à même de refléter les aspirations de nos peuples.

Faisons confiance ou, à défaut, attendons les discussions de la Conférence intergouvernementale. En tout état de cause, voilà un sujet sur lequel je souhaiterais que nous travaillions en commun, notamment avec la commission des affaires étrangères, pour que la présence française à la conférence soit appuyée sur un fort consensus.

Enfin, le cumul. Il s'agit là d'une affaire française. Je n'ai personnellement jamais compris pourquoi dans les lois sur le cumul des mandats on avait accepté qu'un parlementaire européen puisse être également parlementaire français. C'est un mystère. Peut-être aurez-vous l'occasion de l'élucider un jour et de remédier à cette situation.

**Mme le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Ma question concerne le renforcement du rôle européen de Strasbourg.

Je rappellerai d'abord que Strasbourg est à l'heure actuelle la seule ville de France qui soit le siège d'une et même de plusieurs institutions européennes. Toutefois, et en dépit de nombreux efforts et d'accords explicites au niveau des chefs d'Etat, cette vocation continue de lui être contestée, notamment au sein d'un groupe très actif du Parlement européen.

Messieurs les ministres, deux projets permettant de conforter la vocation européenne de Strasbourg sont actuellement avancés par la ville elle-même, le département du Bas-Rhin et la région Alsace.

Le premier concerne la création d'un centre d'information sur l'Union européenne. Il aurait une vocation générale d'information, de coopération transfrontalière, d'ou-

verture à l'Est et d'association au développement de l'Union européenne des acteurs locaux, notamment des pouvoirs locaux présents au Conseil de l'Europe.

Le second projet est le transfert à Strasbourg de l'Office franco-allemand de la jeunesse, qui doit revenir de Bonn vers la France. Je sais que d'autres villes sont candidates à cette implantation, mais le choix de Strasbourg constituerait, vous en êtes sûrement convaincus, messieurs les ministres, un symbole particulièrement manifeste de cette coopération à laquelle nombre de nationaux, des deux côtés du Rhin, sont particulièrement attachés.

Les services du ministère connaissent le projet de centre d'information sur l'Union européenne. Il est modeste, mais sa réalisation serait significative. Il mérite d'autant plus d'être soutenu qu'il est combattu – cela est surprenant – au sein même du Parlement européen. Je souhaite donc que le Gouvernement l'appuie en soulignant que la Commission européenne le soutient et que les collectivités territoriales d'Alsace y sont très attachées.

De quelle manière le ministère des affaires européennes pourrait-il aider à cette installation ainsi qu'au transfert de l'Office franco-allemand de la jeunesse, qui mériterait d'être installé à Strasbourg ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Zeller, votre question, qui comporte deux demandes concrètes porte également sur un problème général et permanent sur lequel le ministre des affaires étrangères a confirmé la détermination totale du Gouvernement : la confortation de la place de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Je comprends d'ailleurs que, pour mieux affirmer cette place, vous imaginiez d'autres initiatives avec les autorités régionales et locales. Ainsi, la mise en place d'un centre d'information sur l'Union européenne est une bonne idée et, de manière ponctuelle, en fonction d'une étude que nous mènerons ensemble, le ministère aux affaires européennes et celui des affaires étrangères sont prêts à y participer.

En revanche, je vous indique très franchement qu'il en va tout autrement pour la question du siège de l'Office franco-allemand, actuellement établi près de Bonn. Comme nous, monsieur Zeller, vous êtes attaché au dialogue particulier qui existe entre la France et l'Allemagne. Nous allons d'ailleurs prendre des initiatives pour le conforter et le renforcer encore, car il est à la base même de l'Union européenne.

Il faut, en effet, être prudent lorsqu'il est question du transfert du siège d'une institution ou d'une structure franco-allemande, et prendre beaucoup de précautions. C'est pourquoi ma réponse est réservée quant au déplacement d'Allemagne en France du siège de l'Office franco-allemand, quelle que soit la légitimité de votre intention.

Cette intervention me donne l'occasion de répéter, après Hervé de Charette, et à l'attention de M. Myard, en particulier, puisqu'il m'a interrogé sur ce sujet, notre grande détermination sur la question du siège du Parlement européen. Mardi, nous avons d'ailleurs introduit un recours devant la Cour de justice européenne et nous en attendons le résultat avec beaucoup de confiance, mais aussi de vigilance.

Nous avons également entrepris un travail interministériel pour conforter Strasbourg en intervenant sur des points particuliers, car il n'y a pas de petits détails s'agissant de la qualité de vie des parlementaires européens – desserte, transports, accueil –, aux côtés des auto-



rités régionales, départementales et locales. Monsieur Zeller, comme tous les élus de votre région et tous les membres de la représentation nationale qui tiennent à ce siège, vous pouvez être assuré de notre détermination.

Néanmoins, le vrai moyen de conforter définitivement Strasbourg serait d'obtenir, à l'occasion de la conférence intergouvernementale, que le siège du Parlement européen et celui de toutes les institutions européennes soient fixés dans les traités.

**M. Adrien Zeller et M. Marc Reyman.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

**M. Jean-Jacques Weber.** Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, ma question porte une nouvelle fois sur un aspect particulier mais vital de la politique européenne, celui du marché de la potasse, que je veux évoquer également au nom de mon collègue Michel Habig que vous avez d'ailleurs reçu récemment avec moi sur ce sujet.

Elle comporte trois aspects.

Le premier est relatif à la demande de révision, formulée par les Russes et par les Biélorusses, du règlement anti-dumping que nous avons péniblement réussi, après quatre ans de tractations, à obtenir en 1994, alors que la potasse de ces deux pays inondait à des prix très bas la France et l'Europe. Permettre aujourd'hui un assouplissement de ces mesures, comme cela est demandé, serait tout simplement désastreux pour l'Entreprise minière et chimique, les Mines de potasse d'Alsace ainsi que pour la Société commerciale des potasses d'Alsace dont je rappelle qu'elle est toujours le deuxième vendeur mondial de potasse.

En deuxième lieu, la France doit prendre conscience du fait que l'Europe a laissé s'établir une position dominante sur le marché de la potasse, celle du géant allemand Kali und Saltz, filiale de la très puissante BASF. C'est, je le rappelle, une décision de la Commission de Bruxelles, alors présidée par M. Delors, qui a provoqué cette situation en autorisant la fusion de l'industrie potassique est-allemande et de Kali und Saltz, avec une aide publique de 1,5 milliard de deutschemarks de l'Etat allemand qui n'a suscité, à l'époque, aucune protestation. La Commission de Bruxelles a imposé des conditions qui ont affaibli l'industrie française de la potasse en pesant uniquement sur le groupe EMC-Société commerciale de la potasse et de l'azote.

L'industrie allemande de la potasse dispose ainsi, au sein du marché unique, d'une position dominante, alors que notre propre production se heurte à la concurrence des producteurs des pays tiers qui, par le biais de la libre pratique, peuvent ainsi pénétrer sans difficulté sur notre marché national, comme, par exemple, les producteurs espagnols. Le jeu est complètement déséquilibré et perturbe gravement les entreprises françaises de ce secteur d'activité.

A cela, s'ajoute – c'est le troisième aspect de ma question – le rapprochement de Kali und Saltz avec le principal producteur américain de potasse, ce qui risque de priver, à moyen terme, la Société commerciale de ses sources d'approvisionnement en potasse canadienne sur le marché mondial.

Ces trois points, monsieur le ministre, attendent des prises de position fortes et des actions européennes déterminées, d'autant que 5 000 emplois directs ou indirects en dépendent dans le Haut-Rhin. Il est indispensable que

l'Europe considère sérieusement la position française et nous aide à maintenir debout l'industrie française de la potasse et ses outils commerciaux.

Je vous remercie de votre action et de votre vigilance à cet égard.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Weber, les autorités françaises sont très conscientes de l'importance de la concurrence qui s'exerce sur le marché de la potasse en Europe. Notre pays porte une attention particulière à l'opération de concentration intervenue en Allemagne, laquelle est d'ailleurs l'une des conséquences de la réunification allemande et intéresse le principal opérateur de ce pays, Kali und Saltz, filiale de BASF, ainsi qu'aux contraintes que cette opération fait peser sur le groupe français Entreprise minière et chimique dont vous venez de parler.

Cet intérêt explique que le Gouvernement français ait décidé de contester, comme vous l'aviez vous-même souhaité au cours de l'entretien que nous avons eu, devant la Cour de justice des Communautés européennes la décision de la Commission autorisant, sous conditions, l'opération de concentration en cause. Nous avons introduit cette contestation devant la Cour de justice sur la base de l'article 174 du traité, parallèlement, ou en appui, au recours déposé par l'Entreprise minière et chimique elle-même.

Il s'agit de savoir dans quelles conditions la Commission peut autoriser une opération de concentration touchant aux intérêts d'une entreprise qui n'est pas partie à l'opération considérée et de connaître l'appréciation que porte la Commission sur le marché de la potasse dans la Communauté.

Dans cette affaire le Gouvernement français conteste que la Commission puisse utiliser la notion de « position dominante collective ». Nous attendons donc, comme vous-même, avec beaucoup d'attention le résultat de ces deux recours devant la Cour de justice.

Si vous le permettez, madame le président, je m'adresserai maintenant aux orateurs qui m'ont directement interrogé dans leurs interventions : M. Le Déaut, à propos de Schengen, M. Fromet, sur la diminution des crédits des affaires européennes, M. Thomas, qui souhaite – M. le ministre en a d'ailleurs dit un mot – un grand débat d'explication sur la monnaie unique et sur sa popularisation parmi les Français, enfin M. Myard, sur la question des essais nucléaires.

Je ne voudrais pas, en effet, que ces parlementaires aient le sentiment d'une sorte de désinvolture de ma part. Cela tient simplement au fait qu'il n'a pas été prévu, dans l'organisation de cette discussion, que je m'exprime pour répondre aux intervenants.

J'ai néanmoins eu l'occasion d'apporter des éléments d'information sur ces sujets lors du débat que nous avons eu, ici même, sur la contribution française au budget de l'Union. Nous avons également eu un débat sur Schengen et nous en aurons d'autres sur ces thèmes.

Voilà ce que je tenais à dire, ne voulant pas que l'absence de réponse directe et personnelle soit mal comprise par ceux qui m'avaient interrogé directement.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

**M. Jean-Jacques Weber.** La préparation de la deuxième phase de l'objectif 2 sera à l'ordre du jour de la réunion informelle des ministres de l'aménagement du territoire qui se tiendra à Madrid le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

La DG XVI vient d'adresser un questionnaire aux Etats membres afin de recueillir leurs idées sur la nouvelle période de programmation, notamment sur la concentration géographique et sur les priorités des programmes. La correspondance de la Commission comporterait, par ailleurs, des précisions en matière de procédure et de calendrier.

Ainsi, comme lors de l'approbation des programmes pour 1992-1993, les documents ne devraient contenir que les modifications aux DOCUP, les documents uniques de programme, en cours. Parallèlement, pour être en mesure d'approuver les nouveaux programmes au début de 1997, la Commission souhaiterait arrêter la liste des régions éligibles en mars 1996 et les DOCUP modifiés devraient être présentés avant le mois de juillet 1996.

D'ores et déjà, on peut observer que le contenu de ce questionnaire n'a pas été communiqué, pour information et observations, aux collectivités locales, alors qu'elles sont souvent des partenaires financiers des plans de reconversion.

Je souhaite donc vous interroger sur votre intention et sur la manière dont vous comptez associer les collectivités locales, en amont, tant pour la définition des nouvelles zones éligibles que pour le contenu des mesures à mettre en œuvre. On peut éventuellement faire référence au cas de Mulhouse, qui n'est pas entièrement couvert par l'objectif 2 et où le niveau des aides accordées aux entreprises peut être différent d'une rue à l'autre.

Je voudrais également connaître les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour mieux associer les partenaires sociaux ; je pense une nouvelle fois aux problèmes du bassin potassique. Dans le bassin potassique alsacien, en effet, les syndicats n'ont eu le droit de siéger ni au comité départemental de pilotage ni au comité régional de suivi, l'Etat – du moins son représentant – considérant qu'une représentation par le Conseil économique et social était suffisante. Cela a abouti au paradoxe que les délégués syndicaux ont été représentés dans cette instance par un délégué des patrons. Même si cela est assez cocasse, il faudrait arrêter ce genre d'association difficile à justifier.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Weber, la question très importante que vous posez intéresse beaucoup plus qu'on ne le croit toutes les régions françaises et tous les départements.

Depuis plusieurs semaines, je fais le tour des régions de France – ce qui n'était pas habituel – pour examiner comment sont reçus et gérés les fonds structurels dont vous venez de parler. Leur volume est considérable. Si M. Thomas et M. Myard ont évoqué l'importance de la contribution française au budget de la Communauté, pour laquelle on parle de chiffres variant entre 86 milliards et 89 milliards de francs selon les moments, il faut savoir qu'une grande partie revient par le biais des fonds structurels.

Ainsi, en Picardie où j'étais il y a quinze jours, les fonds structurels auront apporté cette année 350 millions de francs et il y aura eu, comme chaque année, 500 millions de francs au titre du contrat de plan Etat-région.

Cela n'est pas suffisamment dit en France alors que les actions concernées sont fondamentales pour la vie quotidienne : emploi, agriculture – hors crédits FEOGA, naturellement – environnement, formation des jeunes...

Le moment viendra, monsieur Weber, où il faudra être vigilant sur les critères de répartition de ces fonds ; des questions légitimes se posent, en effet, alors que se prépare l'élargissement.

M. de Charette a lui-même souligné qu'il ne faudrait pas mélanger les exercices. Il a eu raison de rappeler que nous ne souhaitons pas que la conférence intergouvernementale soit l'occasion d'évoquer prématurément les perspectives financières, sujet qui ne devra être abordé qu'à partir de 1999. Gardons néanmoins présent à l'esprit le fait qu'il faudra alors les examiner. Il conviendra donc que, auparavant, la France ait le souci de mettre à plat les critères dont elle bénéficie et d'agir pour préserver ses propres intérêts.

Tel est précisément l'objectif du tour de France que j'ai entrepris afin d'examiner, région par région, en présence des élus nationaux, départementaux ou locaux, comment sont utilisés les fonds structurels, les différentes lignes du budget, les programmes d'intérêt particulier que met en œuvre la Communauté européenne. Il faudra ensuite en dresser un bilan et, le cas échéant, en tirer des leçons ou des propositions afin de nous aider à préparer au mieux ce nouvel exercice dont M. de Charette a déjà parlé et qui sera très important et très rude pour la France. Je me permets de le souligner parce que cet exercice relatif aux perspectives budgétaires et financières de l'Union européenne se situera en parallèle d'une autre perspective, celle de l'élargissement.

#### Rappel au règlement

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**Mme le président.** La parole est à M. Le Déaut, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, relatif à l'organisation de nos débats.

Aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas très habituel d'examiner le budget des affaires étrangères un dimanche après-midi, nous sommes relativement nombreux sur tous les bancs parce que nous nous intéressons à ces sujets qui sont très importants pour l'avenir de la France.

Ce matin, des intervenants de tous bords ont posé de nombreuses questions. M. le ministre des affaires étrangères a répondu à certaines d'entre elles dans son intervention. En revanche, M. le ministre délégué aux affaires européennes vient de nous indiquer qu'il ne pourrait pas répondre à celles qui lui avaient été posées directement, en raison de l'organisation du débat. Cela est tout de même étrange !

Nous avons déjà souvent l'impression de ne parler que pour le *Journal officiel* et de ne pas peser sur les décisions budgétaires importantes. Où allons-nous si, désormais, un ministre de la République nous indique que, pour des questions d'organisation du débat, il ne peut pas parler ? Peut-être n'ai-je pas une ancienneté suffisante, mais j'ai toujours cru qu'un ministre pouvait intervenir quand il le souhaitait. Or quand des députés lui ont posé des questions, il est important que le ministre concerné puisse s'exprimer.

**M. Jacques Myard**, *rapporteur pour avis*. Merci pour lui !

**M. Bernard Schreiner**. Quelle sollicitude !

**M. Jean-Yves Le Déaut**. Ainsi, j'ai relevé qu'aucune réponse précise n'avait été apportée – et la liste n'est pas exhaustive – à des questions sur la situation de nos pilotes en Bosnie, sur les moyens des services à Nantes, sur la situation du centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères, sur les recrutés locaux du ministère des affaires étrangères, sur les initiatives que la France pourrait prendre à l'encontre du Nigeria au-delà du rappel de notre ambassadeur, sur l'action culturelle extérieure, sur les problèmes européens dont vient de parler M. Barnier, notamment la participation de parlementaires à la conférence de Barcelone.

Je sais qu'il est difficile, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, d'organiser des débats dans le cadre constitutionnel ; je sais qu'il faut respecter certains délais, mais nous parlons des affaires étrangères de la France ! Nous sommes tous mandatés par nos électeurs et nous sommes en droit d'exiger un débat complet.

**Mme le président**. Nous en avons terminé avec les questions.

**M. Jean-Yves Le Déaut**. J'ai parlé dans le désert ?

**M. Jacques Myard**. C'est bien porté dans l'Évangile !

**Mme le président**. Mon cher collègue, je ne suis pas ministre, je suis vice-présidente !

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

### I. – AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mme le président**. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires étrangères et coopération : I. – Affaires étrangères ».

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 75 810 313 francs ;

« Titre IV : – 252 675 885 francs. »

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 250 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 115 000 000 francs. »

#### TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 55 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 45 000 000 francs. »

M. Inchauspé et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 255 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération :  
I. – Affaires étrangères, réduire les crédits de 28,60 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

**M. Jean-Pierre Thomas**, *rapporteur spécial*. Cet amendement répond à la volonté manifestée par une large majorité de cette assemblée de réaliser 2 milliards d'économies sur lesquelles le Gouvernement a donné son accord, pour diminuer les déficits et avoir un vrai débat budgétaire.

Sur le titre III de l'état B, il est proposé de réduire les crédits de 28,6 millions de francs sur les frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels, sur les dépenses d'informatique et de télématique, sur certains frais de déplacement, sur le matériel et le fonctionnement courant et sur l'enseignement français à l'étranger.

Je vous précise, mes chers collègues, que cet amendement exonère de toute contribution le chapitre 34-03, relatif aux frais de réception et de voyages exceptionnels, dont une partie sert à financer les déplacements de la présidence de la République, et le chapitre 37-94, concernant le Haut conseil de la francophonie, en raison, madame le secrétaire d'Etat, de la faiblesse de votre budget et des priorités que ces deux chapitres sont appelés à prendre en charge.

Je souligne aussi que la réduction de 12 millions sur le chapitre 36-30 devrait être imputée exclusivement à l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie, dont les perspectives d'activité, l'an prochain, sont des plus réduites, gravement compromises par la situation intérieure de ce pays.

Voilà, monsieur le ministre, les propositions que nous vous faisons au titre de cette réduction de crédits.

**Mme le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires étrangères**. Je n'insiste pas outre mesure, madame le président, pour donner mon avis, mais puisque vous me le demandez, le voici : le Gouvernement est favorable à cet amendement.

**Mme le président**. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, contre l'amendement.

**M. Jean-Yves Le Déaut**. En commission des affaires étrangères, nous avons discuté des difficultés de fonctionnement du ministère des affaires étrangères, fonctionnement dont les crédits ont été cette année réduits de 2,6 p. 100 pour privilégier ceux de l'équipement. Ainsi, le chapitre 34-98, sur lequel notre collègue Jean-Pierre Thomas souhaite des réductions de crédits supplémentaires, regroupe aussi le centre d'analyse et de prévision, centre qu'on nous envie, fameuse institution pour l'avenir stratégique de la France selon le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères, et dont la dotation baisse de 700 000 francs sur un budget de 4 millions de francs, soit environ 13 p. 100 ; et on nous propose une réduction supplémentaire ! Je pourrais prendre aussi l'exemple de l'enseignement du français à l'étranger, même si on nous explique que la réduction concerne surtout l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie.

J'estime, chers collègues de la commission des finances, qu'il y a des économies, négligeables par rapport au budget de la France, qui vont beaucoup trop loin.

**Mme le président.** La parole est à M. Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Didier Bariani, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, vous savez le peu d'enthousiasme que la commission des affaires étrangères avait manifesté à la première mouture de la réduction de crédits proposée, qui était de 37,6 millions de francs. L'amendement n° 255 rectifié permet de diminuer moins fortement deux chapitres essentiels à la vie du ministère, qui concernent l'informatique et le matériel de fonctionnement courant.

Le chapitre 36-30, relatif à l'enseignement du français à l'étranger, est taxé de 12 millions de francs, mais il était en croissance dans le projet du Gouvernement et cette réduction s'imputera sur l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie, qui est aujourd'hui en sommeil ; la conséquence sera donc limitée.

C'est pourquoi la commission des affaires étrangères donne un avis favorable à l'adoption de l'amendement présenté par M. Thomas et M. Inchauspé.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Pour la deuxième fois au cours de ce débat, j'entends M. Le Déaut parler du centre d'analyse et de prévision.

Je tiens à dire très sincèrement et très franchement à l'Assemblée que j'ai beaucoup d'intérêt pour le centre d'analyse et de prévision, mais j'en ai tout autant pour la direction de l'Amérique ou pour la direction des affaires africaines et malgaches. Le soin que prend tel ou tel parlementaire à défendre un service, à la façon d'un groupe de pression de l'administration au sein de l'Assemblée, me choque profondément du point de vue de la netteté des rapports entre le Parlement et le Gouvernement.

Il appartient au Gouvernement d'utiliser et d'affecter les crédits de fonctionnement de l'administration comme il l'entend ; il le fera l'année prochaine comme les années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 255 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 255 rectifié.

(*Le titre III, ainsi modifié, est adopté.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je demande la parole, madame le président.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comme j'ai prêché dans le désert en posant certaines questions auxquelles il me paraît évident que le Parlement doit obtenir des réponses, le groupe socialiste demande une demi-heure de suspension de séance, (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Bariani, rapporteur pour avis.** C'est trop !

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** C'est à la présidence d'évaluer.

**Mme le président.** Je vous propose dix minutes, monsieur le député.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Soit.

### Suspension et reprise de la séance

**Mme le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.*)

**Mme le président.** La séance est reprise.

M. Inchauspé et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 256 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération :  
I. – Affaires étrangères, réduire les crédits de 85,5 millions de francs. »

La parole est à M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial pour les affaires étrangères.

**M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Toutefois, il y a eu postérieurement une longue concertation entre la commission des affaires étrangères et les membres présents de la commission des finances dont le résultat, qui recueille l'approbation générale, consiste à minorer de 109 millions de francs les crédits d'intervention du ministère des affaires étrangères dans le cadre de la réduction de 2 milliards de francs des charges de l'Etat.

Au départ, la commission des finances, avec une certaine audace, avait proposé de réduire de 4 milliards de francs les crédits des divers ministères. Ensuite, un arbitrage a eu lieu à Maignon réduisant ces économies à 2 milliards de francs.

La diminution de crédits proposée par cet amendement s'impute pour 10 millions sur le chapitre 42-10 « Action culturelle et aide au développement », pour 1,5 million sur le chapitre 42-29 « Coopération de défense » – il sera néanmoins possible de poursuivre les aides concernant la formation des étrangers sur le plan militaire en France ou à l'étranger – pour 65 millions sur le chapitre 42-32 « Contributions bénévoles à des dépenses internationales », et pour 9 millions sur le chapitre 42-37 « Interventions de politique internationale ».

Cet amendement ne concerne pas les crédits du chapitre 41-03 « Promotion de Strasbourg », du chapitre 46-91 « Frais de rapatriement » et du chapitre 46-94 « Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France », compte tenu du caractère prioritaire des actions dont ils assurent le financement, bien que parfois l'on puisse s'interroger puisque nous nous sommes aperçus que nous aidons des Français installés à Monaco ! Il y a des pauvres partout, mais à Monaco ? Pourquoi pas !

Le chapitre 46-91 est du reste presque entièrement consacré aux subventions à la desserte aérienne de Strasbourg, qui revêtent un caractère quasi obligatoire. Il n'est par ailleurs pas souhaitable, je le répète, de diminuer l'assistance à certains Français de l'étranger. Enfin, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ne sera affectée qu'à hauteur de 10 millions de francs – soit 0,3 p. 100 des 3 154 millions de dotations prévus au chapitre 42-10 – afin de préserver l'action culturelle de la francophonie. L'essentiel de la charge portera sur les contributions bénévoles, ramenées de 470 à 405 millions. Précisons que cette somme est toutefois

supérieure aux 241 millions de francs qui subsistaient sur ce chapitre en 1995, après les régulations budgétaires. Nous vous laissons donc, monsieur le ministre, une certaine marge pour 1996. Quant à la minoration de 9 millions de francs sur le chapitre 42-37, elle doit porter principalement sur l'article 20, consacré à des subventions à divers organismes, et préserver les dotations des ministres délégués.

**Mme le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Les considérations que je vais émettre maintenant valent pour cet amendement et pour le précédent. Pour ne pas vous les imposer deux fois, j'ai choisi de les exprimer à propos de celui-ci, le plus important puisqu'il porte sur quelque 85 millions de francs.

Dans le cadre de l'effort d'économie de 2 milliards de francs que l'Assemblée nationale a décidé, le Gouvernement a examiné comment devait être imputée cette réduction sur les dépenses. Dans un premier temps, le Gouvernement avait suggéré que mon ministère fût sollicité à hauteur de 147 millions de francs, et j'avais cru comprendre que la commission des finances était tombée d'accord sur ce chiffre. Pour vous dire la vérité, j'ai pensé qu'un nouvel examen était utile, dans la mesure où le montant était élevé et représentait près de 1 p. 100 du budget du ministère des affaires étrangères. J'ai pu observer au cours du débat que plusieurs d'entre vous, sur tous les bancs d'ailleurs, trouvaient déjà que les crédits de la politique extérieure française n'étaient pas surabondants.

Après réexamen à ma demande, le Gouvernement avait finalement convenu que la réduction des crédits du ministère des affaires étrangères pourrait être limitée, si j'ose dire, à 100 millions de francs. Mais la commission des finances, dans sa sagesse, trouvant ce chiffre insuffisant, le Gouvernement s'est incliné, et nous sommes finalement tombés d'accord sur 115 millions, ce qui correspond, à peu de choses près, aux réductions proposées par les amendements n<sup>os</sup> 255 et 256 rectifiés.

Je comprends, je le répète, que chacun doit contribuer de façon déterminée à la maîtrise des déficits publics. Nous y sommes totalement disposés et notre effort s'inscrit dans cette détermination. Je le fais donc, non pas volontiers, ce serait excessif (*Sourires*), mais avec une disposition d'esprit volontariste.

Mais, du même coup, il faut en tirer les conséquences. Je demande donc à l'Assemblée nationale de bien vouloir m'accompagner dans cet esprit de cohérence au cours des mois qui viennent. Décider, par exemple, de réduire le montant des contributions volontaires à certaines organisations internationales est possible et je propose de le faire ensemble. Mais cette décision a des conséquences ; nous ne la prenons certainement pas les uns et les autres de gaieté de cœur, mais il faudra bien nous y tenir tout au long de l'année. Je serais embarrassé de voir l'un de vous venir m'exprimer des doléances au motif que l'on a supprimé telle contribution volontaire à tel programme international : nous l'aurons supprimée parce que nous l'aurons décidé aujourd'hui, dans les quelques minutes qui viennent. Ainsi en est-il pour un certain nombre de chapitres ; je n'ai cité que le plus directement concerné, celui qui sera le plus durement touché. C'est la logique d'une période de rigueur et d'une détermination clairement exprimée par le Gouvernement, avec l'appui de sa majorité, pour que la France parvienne à surmonter les obstacles qui se dressent devant elle et ainsi trouver rapidement la route du succès et en particulier du plein

emploi. Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement donne son accord à ces deux amendements.

**Mme le président.** La parole est à M. Didier Bariani, rapporteur pour avis.

**M. Didier Bariani, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, la politique de réduction des déficits, par nature, n'est pas un exercice heureux. C'est un exercice difficile.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mais sympathique.

**M. Didier Bariani, rapporteur pour avis.** Et si la réduction proposée dans cet amendement est de 85,5 millions de francs, elle s'élevait, dans une première version, à 280 millions, ce qui revenait à imposer au ministère des affaires étrangères un effort plus que proportionnel, puisqu'il aurait représenté 7,50 p. 100 des économies. Il fallait revenir à quelque chose de plus raisonnable.

Après une deuxième version à 109 millions, nous en sommes maintenant à 85,5 millions. La différence est essentiellement due à une moindre ponction sur les contributions bénévoles et les crédits culturels. Continuent, heureusement, à être préservés les crédits destinés aux Français de l'étranger, auxquels la commission tient particulièrement, la promotion de Strasbourg et l'essentiel des crédits de la direction générale, qui ne se voit sollicitée qu'à hauteur de 10 millions de francs, contre 200 millions dans l'amendement initial. C'est la raison pour laquelle, conscients de la nécessité de participer à l'effort global, M. le président de la commission des affaires étrangères et moi-même émettons un avis favorable sur cet amendement.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Quelle discussion pitoyable, quand une grande puissance comme la France essaie de faire des économies de bouts de chandelle sur des points majeurs ! Avec bien des difficultés, les rapporteurs s'efforcent de nous expliquer qu'il faut être pour. Il n'en reste pas moins que, par rapport aux économies acceptées dans les autres départements ministériels, ce sont les affaires étrangères qui supportent à ce jour la contribution proportionnellement la plus importante !

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** C'est totalement faux !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ensuite, sur quoi portent ces économies ? Pour 10 millions, sur le chapitre 42-10, « Action culturelle et aide au développement », c'est-à-dire, sur tout ce qui est établissements, Alliance française, coopération linguistique et éducative, échanges culturels, francophonie. Voilà le chapitre sur lequel on nous propose 10 millions de francs de réduction !

Plus important encore, et M. le ministre vient d'y faire allusion : nous sommes plusieurs à demander que la France respecte ses engagements dans le cadre des contributions volontaires. Je suis moi-même intervenu à ce propos ce matin sur le sida ; vous avez répondu, monsieur le ministre, que nos engagements, pris sous M. Balladur, seraient honorés dans le cadre de la loi de finances rectificative. Quel est le montant inscrit au titre des contributions volontaires ? Regardez les chiffres du bleu : 552 millions de francs en 1995, seulement 470 millions dans le projet de budget pour 1996 ! Et voilà qu'on nous propose de le réduire encore de 65 millions !

En d'autres termes, c'est à peu près 30 p. 100 des crédits que nous avons inscrits l'an passé au titre des contributions volontaires qui vont s'évaporer par la volonté de certains collègues, membres de la commission des finances, qui veulent apparaître comme les républicains américains, montrer qu'ils gèrent. En fait, ils ne gèrent rien du tout. Les grandes masses budgétaires pour l'emploi, ce n'est pas au niveau de budgets directs comme le vôtre, monsieur le ministre, qu'on les trouvera. On les trouvera au niveau des dépenses inconsidérées, de ces milliards octroyés sans contrepartie pour l'emploi à certaines entreprises...

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Cela n'a rien à voir ! C'est hors sujet !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On peut également discuter du crédit impôt-recherche qui n'est lié à aucune condition en termes d'emploi.

Une dernière remarque sur le chapitre 42-37. Derrière l'intitulé « Interventions de politique internationale » se camoufle une réduction de 9 millions de francs du fonds d'urgence humanitaire, c'est-à-dire des crédits que la France destine à l'aide de pays en situation très difficile. Ce n'est pas indiqué dans l'intitulé du chapitre. Pour toutes ces raisons, nous voterons bien sûr contre cet amendement qui n'honore pas le Parlement.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles et la francophonie.

**M. Jean Bardet, rapporteur pour avis.** Madame le président, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dont je suis rapporteur, avait adopté les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dans leur état primitif, et s'était par avance inquiétée, au vu des gels survenus les années antérieures, de toute réduction supplémentaire.

Cela dit, compte tenu du faible montant de la réduction proposée au chapitre 42-10 – 10 millions de francs, contre 200 millions initialement prévus –, je ne peux, à titre personnel, m'y opposer face aux contraintes budgétaires que M. le ministre vient de nous rappeler.

Cependant, je me permets de rappeler la deuxième observation que la commission, à l'unanimité, avait adoptée lors de son vote sur ce budget : « La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, préoccupée par la stagnation récurrente des crédits consacrés aux relations culturelles internationales et à la francophonie, souhaite que le Gouvernement engage une réflexion approfondie, que le Parlement pourrait faire suivre d'un débat, sur le bilan, les moyens et les perspectives des initiatives publiques et privées dans ce domaine. » Cela permettrait d'avoir, dans les années à venir, une politique cohérente et suivie.

**Mme le président.** La parole est à M. Jacques Myard.

**M. Jacques Myard.** Monsieur le ministre, 15 milliards de francs pour les affaires étrangères, c'est-à-dire moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Et l'on nous demande un effort supplémentaire, même s'il représente moins de 1 p. 100 de votre budget !

Or, vous l'avez fort justement rappelé, au cours des quinze dernières années, les affaires étrangères ont fait, plus que tout autre département ministériel, des efforts de bonne gestion : en termes de créations d'emplois de fonctionnaires, vous êtes en dessous de la moyenne, et même en légère diminution, avez-vous dit. Voilà pourquoi je

trouve parfaitement injuste que les affaires étrangères soient une nouvelle fois taxées, et surtout le titre IV qui, je le rappelle, participe au soutien de l'action économique à l'étranger. On ne peut continuer ainsi.

Certes, je comprends les décisions du Gouvernement et je soutiens la majorité dont je suis membre. Même si nous devons être cohérents avec la logique d'ensemble des 2 milliards d'économies, il n'en demeure pas moins que le point d'application est mal choisi. Je tenais à le dire. J'eusse préféré qu'on gélât ces crédits pour les débloquent à un moment plus opportun.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. Jacques Myard.** Il ne faut pas y revenir, mais il nous faudra sans doute, je le dis, corriger cette amputation dans un prochain collectif.

**M. Michel Fromet.** Plutôt que de la corriger, mieux vaut ne pas la voter !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Votez contre !

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 256 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme le président.** Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 198, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B concernant les crédits du ministère des affaires étrangères et de la coopération : I. – Affaires étrangères, réduire les crédits de 850 000 francs. »

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cet amendement vise à gager partiellement l'ouverture de 1,35 millions de francs sur le chapitre 43-04 du budget des services généraux afin de porter la subvention à l'Institut français des relations internationales à 9 millions de francs.

L'IFRI a besoin d'un certain niveau de ressources pour pouvoir mener sa mission fort utile, indispensable même, y compris pour la conduite de la politique étrangère de la France. A cet effet, nous suggérons de porter ses crédits à 9 millions. Cela suppose de prélever par redéploiement 850 000 francs sur le ministère des affaires étrangères et 500 000 francs sur le ministère de la défense. Il s'agit par conséquent du deuxième volet d'une décision que l'Assemblée a commencé de prendre il y a quelques jours.

**Mme le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial.** Madame le président, la commission des finances n'a pas été consultée, mais je pense qu'elle n'aurait pu qu'accepter un amendement du Gouvernement tendant à une réduction de crédits. *(Sourires.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut pour avis.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est de plus en plus surréaliste ! Notre collègue de la commission des finances ne nous a pas tout dit. En effet, l'IFRI effectue du bon travail, je m'empresse de le dire, mais pour augmenter sa subvention, et alors qu'il relève des services du Premier ministre, on ponctionne le ministère de la défense et celui des affaires étrangères ! Je ne peux m'empêcher de relier cela à la dernière intervention de M. le ministre, qui disait tout à l'heure que le Gouvernement faisait ce qu'il voulait s'agissant du centre d'analyse et de prévision.

Le Gouvernement fait ce qu'il veut, mais le Parlement a également le droit de dire ce qu'il veut ! Qu'en aurait-il été pour les Français de l'étranger si l'on avait maintenu les suppressions de crédits sur l'enseignement français ? Et, dans le cas présent, le Gouvernement souhaite augmenter la subvention à l'IFRI, centre privé, et baisse dans le même domaine les dotations à ceux qui, dans son ministère, travaillent à peu près sur les mêmes questions ! En d'autres termes, on déshabille Paul à l'intérieur du ministère pour habiller Pierre à l'extérieur, et l'on fait payer les affaires étrangères et la défense !

Je soutiens l'IFRI dont les crédits ont baissé dans le budget primitif. Par rapport aux 11 millions qui étaient demandés, on est arrivé à 7 millions. On essaie de remonter à 9 millions. Mais avouez qu'il y a quelque chose d'assez aberrant. Vous avez trouvé anormal que j'aie parlé pour le centre d'analyse et de prévision tout à l'heure ; un de nos collègues, ancien ministre, a bien, lui, plaidé pour l'IFRI, et il a eu raison. Il a fait son travail de parlementaire. Il sourit d'ailleurs ! Tout se sait dans une bonne maison. Mais qu'un député, parce qu'il a parlé du centre d'analyse et de prévision, se fasse sermonner comme un jeune enfant par un ministre qui ne répond pas aux questions qu'on lui pose, c'est une aberration qu'il me fallait relever. Les choses vont mieux en le disant.

Personnellement, je m'abstiendrai, non que je sois opposé à l'IFRI, mais parce que j'aurais souhaité que, dans sa grande sagesse, le Gouvernement augmentât et les crédits de l'IFRI et les crédits du CAP.

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 198.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée par les amendements n°s 256 rectifié et 198.

*(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)*

**Mme le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**Mme le président.** M. Inchauspé et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 257 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération :  
I. – Affaires étrangères, réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 900 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos déclarations courageuses et volontaristes concernant votre action et la gestion de vos crédits. Quant à vous, monsieur Le Déaut, qui donnez des leçons à tout le monde, je tiens à vous faire observer que si quelqu'un doit recevoir des leçons en matière de gestion de finances publiques et de déficits, c'est bien vous ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, nous avons bien entendu votre appel sur la nécessaire cohérence qui fait que nos exigences d'économies ne doivent pas s'accompagner en permanence de demandes de dépenses nouvelles.

En fait, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, au cours de cette discussion budgétaire, la pédagogie mise au point par le gouvernement et l'Assemblée en faveur de la baisse des déficits est en train de réussir.

Le présent amendement, le dernier de la série, qui doit nous permettre d'aboutir à 115 millions d'économies, porte sur 900 000 francs au titre VI. Il s'impute sur le chapitre 68-80 qui avait doublé dans la loi de finances et qui n'était donc pas conforme à l'objectif de maîtrise des dépenses de ce budget.

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Jean Bardet, rapporteur pour avis.** Pour la clarté des débats, je reprends les réflexions que j'ai faites à propos de l'amendement n° 256 rectifié. C'est-à-dire que la commission des affaires culturelles est favorable à l'amendement n° 257 rectifié.

**Mme le président.** La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Compte tenu du caractère laconique du « bleu » et de la rédaction de cet amendement, nous souhaiterions des précisions.

L'amendement n° 257 rectifié concerne l'action culturelle extérieure et l'aide au développement, et donc très certainement les crédits destinés aux pays non francophones. Monsieur le ministre, c'est l'occasion de vous demander à nouveau, puisque nous sommes restés sans réponse sur cet important sujet, si vous comptez réduire ou supprimer, dans ce cadre, les crédits accordés au Nigeria.

Je voudrais rappeler qu'une vague d'indignation, très forte et très légitime, s'est manifestée au niveau international, y compris dans les grandes puissances occidentales, après l'exécution de neuf militants de la cause ogonie, décidée par le régime militaire du général Abacha.

Comme vous le savez, le Commonwealth est actuellement réuni. Devant ses instances, le Premier ministre du Royaume-Uni, John Major, a parlé de crimes judiciaires et d'assassinats légaux. Celles-ci ont décidé la suspension du Nigeria.

Le représentant américain à l'ONU s'apprête à demander à l'organisation de mettre en place des sanctions à l'encontre du régime militaire nigérian.

Je sais, bien sûr, monsieur le ministre, que la France a rappelé son ambassadeur. C'était en effet nécessaire. Mais je ne voudrais pas, du moins si vous n'apportez pas de précisions supplémentaires, que la France maintienne une position de relative discrétion sur cette importante question. Car cette discrétion a prévalu entre l'annonce des condamnations et leur confirmation. Peut-être même l'avons-nous poussée à l'extrême en nous contentant, dans la phase qui a précédé les condamnations – dont on ignorait l'imminence, je l'accorde bien volontiers – d'espérer que la modération et la sagesse prévaudraient. Ni la modération ni la sagesse n'ont, hélas, prévalu du côté nigérian. On pouvait le prévoir.

Comme l'a fait remarquer notre collègue Jean-Yves Le Déaut, nous sommes réunis ici un dimanche – pourquoi pas ? – et pourtant, nos collègues sont nombreux sur les bancs de cette assemblée. Il serait extrêmement paradoxal que, devant cette vague d'indignation internationale, le ministre des affaires étrangères, questionné sur cet important sujet, n'intervienne pas.

Si ce silence devait persister, nous ne pourrions pas en comprendre les causes et nous serions amenés à nous interroger sur ce que nous faisons ici. La représentation

nationale tient une séance dominicale. Votre refus de répondre, s'il persistait, devrait-il s'interpréter comme l'application à l'activité gouvernementale de la maxime : « Jamais le dimanche ? »

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous nous aviez déjà donné en début de séance un témoignage de vos talents. Je vois que vous vous exprimez maintenant sur le registre des leçons de morale, dont chacun sait que le parti socialiste a une longue expérience.

Vous avez l'air de penser que le Gouvernement ne fait jamais ce qu'il faut, n'emploie pas les mots qui conviennent et ne s'exprime pas bien. C'est particulièrement désagréable et, de surcroît, je n'en perçois pas du tout les motifs.

Je vous répondrai néanmoins deux choses.

Premièrement, le Gouvernement français a pris la décision de rappeler son ambassadeur aussitôt que nous avons été informés des événements que vous avez évoqués.

**M. Roger-Gérard Schwartzenberg.** Je l'ai dit !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est fait. Et, ce faisant, nous agissons en liaison avec nos partenaires européens, comme l'a très bien exprimé M. Solana, mon collègue espagnol des affaires étrangères, actuellement président du Conseil des ministres européen. La position française est donc nette, claire et coordonnée avec nos partenaires européens.

Deuxièmement, je précise à la représentation nationale que la politique étrangère de la France inclut dans ses préoccupations, comme un élément très important, le respect des droits de l'homme et celui des principes généraux de la démocratie.

**M. Pierre Lequiller.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Elle le fait comme aucun gouvernement jusqu'alors – même si d'autres avaient déjà adopté une telle démarche. Elle le fait parce que cela doit être désormais une des constantes de la politique étrangères française.

L'époque de la Realpolitik est finie. Il est temps que nous ayons, à l'égard des peuples du monde – c'est aussi cela, la politique étrangère – un langage clair et compréhensif. Sans vouloir nous en flatter, notre pays est porteur de valeurs aux yeux du monde. Ces valeurs viennent de notre tradition, de notre histoire. Elles doivent s'exprimer à travers notre façon de conduire les relations internationales avec les grands et les petits pays. Avec les grands, mais aussi avec les faibles. Avec les puissants, mais aussi avec les modestes. Nous le faisons aujourd'hui et nous le ferons en toute circonstance avec la plus grande clarté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 257 rectifié.

**M. Jacques Myard.** Le Gouvernement est pour ou contre ?

(*L'amendement est adopté.*)

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 257 rectifié.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiements du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.*)

**Mme le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère des affaires européennes et du secrétariat chargé de la francophonie.

#### COOPÉRATION

**Mme le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Madame le président, monsieur le ministre délégué à la coopération, mes chers collègues, avec la discussion des crédits de la coopération, nous examinons l'un des grands volets de l'action extérieure de la France. Legs de la géographie et de l'histoire, la politique de coopération mêle à nos intérêts diplomatiques la solidarité naturelle que nous devons témoigner, surtout envers l'Afrique.

Faut-il ici rappeler que cette politique est en crise ? Elle rencontre soit l'indifférence de nos concitoyens qui ne la comprennent pas, soit la critique des spécialistes qui la jugent inadaptée et souvent inefficace. Des observateurs ont inventé le terme d'« afropessimisme » pour qualifier la tendance qui condamne l'Afrique à un perpétuel sous-développement.

Vision réductrice de l'histoire s'il en est, qui trouve son terrain d'élection au Congrès des Etats-Unis.

Les tenants de l'« afropessimisme » devraient se rappeler que la Corée du Sud était l'un des pays les plus pauvres il y a trente ans, et que dès lors que l'Afrique est en mesure de mobiliser hommes et capitaux, aucune raison ne s'oppose à ce qu'elle puisse participer à la croissance de l'économie mondiale. A ce titre, l'on ne peut que s'inquiéter de la diminution des investissements d'entreprises privées en Afrique qui témoigne, non d'un désintérêt sur les perspectives offertes pour le continent, mais de difficultés à travailler dans un environnement politiquement instable.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, insistait sur le rétablissement de l'état de droit. Il m'apparaît qu'une telle politique doit être approfondie. Bien des pays, comme Madagascar, disposent de tous les atouts pour un décollage économique, et seule l'incertitude sur leur devenir politique fait obstacle à leur développement.

Le rétablissement de l'état de droit n'empêche pas d'encourager l'émergence de régimes fondés sur la démocratie et les droits de l'homme. Il me semble cependant que nous devons être modestes et patients vis-à-vis de l'Afrique. Notre propre démocratie a mis du temps à se forger, et elle est encore perfectible. Nous savons les difficultés qu'il y a à faire survivre la démocratie dans un contexte de sous-développement. Encourageons tous les progrès, mais soyons vigilants quand les droits de l'homme sont bafoués.

A cet égard, la plus grande fermeté s'impose à l'égard du Nigéria dont la junte militaire au pouvoir vient de se rendre coupable de meurtre légal, après un simulacre de justice, à l'encontre de la cause ogonie et, en particulier, de l'écrivain Ken Saro-Wiwa. Mais après avoir entendu le ministre des affaires étrangères sur cette question, nous n'avons aucune inquiétude quant à la fermeté de la France vis-à-vis du Nigéria.

De même, monsieur le ministre, pouvez-vous clarifier la position du Gouvernement vis-à-vis des événements du Rwanda ?



J'en viens maintenant à l'essentiel de mes propos, à savoir le budget de la coopération, pour constater avec satisfaction qu'il prend place au sein d'un dispositif en cours de rénovation.

C'était presque une tradition à cette tribune que de souligner les incohérences de notre dispositif. Citons le champ, qui ne répondait plus à la logique, l'éclatement des compétences entre plusieurs ministères, résultant soit de la localisation des pays bénéficiaires, soit de la nature des financements, ou encore les canaux de diffusion de l'aide. De ce fait, l'aide française n'est pas perceptible par les citoyens et sa légitimité s'en trouve fragilisée. Ajoutons que nos partenaires savent jouer des rivalités internes à l'administration de notre pays.

La politique du Gouvernement marque incontestablement une sensible inflexion. Le Premier ministre a rappelé qu'il ne saurait y avoir deux politiques étrangères. Cela confère au ministère des affaires étrangères un rôle pilote. Mais un ministère de la coopération demeure compétent pour les actions de développement. Il s'agit en effet d'un métier spécifique, pour lequel votre ministère dispose d'une grande expérience. Une première traduction concrète apparaît dans le budget, avec le transfert du budget des charges communes sur le budget de la coopération de la totalité des dons finançant les projets. Avec ce transfert, une première unification des compétences se met en place. Je pense qu'il faudra aller encore plus loin.

Corollaire de cette réorganisation gouvernementale, le champ a été élargi. Les relations plus étroites existant entre votre département et celui des affaires étrangères rendent inutile la limitation du champ aux pays d'Afrique francophone et lusophone et à quelques Etats des Caraïbes. L'élargissement du champ à l'ensemble des pays relevant des accords de Lomé marque la volonté de la France d'étendre sa coopération à une zone plus vaste et de la coordonner avec les instances communautaires. La France a en effet plaidé auprès des partenaires européens pour qu'ils maintiennent leur aide vers les pays liés à l'Europe par les accords de Lomé.

Cependant, notre politique reste marquée par la fidélité, puisque le projet de budget concentre la quasi-totalité des crédits sur l'Afrique francophone. C'est en cours de gestion que des crédits devraient être ouverts à destination de nouveaux pays du champ. Je relève également le maintien du fonds d'aide et de coopération, qui demeure l'instrument spécifique des relations bilatérales entre la France et les pays du champ, même si sa gestion est appelée à plus de rigueur, comme semble vouloir le proposer une prochaine étude de la Cour des comptes.

Il restera à trancher le partage de l'action éducative. Par ailleurs, le bilan extrêmement positif du fonds social de développement démontre qu'une coopération au plus près du terrain, par le biais des organisations non gouvernementales ou des associations religieuses, est extrêmement appréciée des populations.

J'y ajouterai une idée toute personnelle, au moment où nous allons réfléchir à une rénovation du service national, sur une forme civile de ce service, centrée sur la coopération.

J'ai entendu M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, annoncer qu'il ferait des propositions au Gouvernement pour lancer en France un véritable service national civil humanitaire. Si l'action dans les banlieues est naturellement prioritaire, ne négligeons pas celle que pourraient avoir nos jeunes appelés dans les pays du champ. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous fassiez également des propositions à

M. le Premier ministre et à M. le président de la République pour que notre service national actuel, manifestement inadapté, soit revu dans ses finalités et ses modalités.

Le projet de budget pour 1996 évolue moins que le contexte institutionnel. Il confirme la tendance amorcée l'année dernière : rigueur des dépenses de fonctionnement et renouveau d'une politique centrée sur l'aide-projet. Les dotations s'élèvent à 7,75 milliards de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 5,4 p. 100. Les autorisations de programme atteignent 2,83 milliards de francs, soit une augmentation de 8,1 p. 100. La diminution des crédits de paiement résulte pour plus de moitié de la régularisation d'un excédent de trésorerie sur les dons finançant les projets et de la diminution des effectifs de l'assistance technique entamée depuis une décennie.

Si les crédits du titre III sont en légère progression, l'administration centrale contribue à la maîtrise des dépenses de l'Etat avec la réduction de sept emplois. Le poste des rémunérations des personnels est en augmentation, mais celle-ci résulte de la revalorisation des rémunérations publiques. Les moyens de fonctionnement des services sont reconduits, tout en faisant l'objet d'un redéploiement au profit de l'administration centrale.

Au titre IV, on constate la légère diminution des crédits de l'assistance militaire, qui jouent toujours – cela est à souligner – un rôle essentiel dans l'organisation des opérations électorales sur le terrain. Quant aux concours financiers, ils s'établissent à 1,3 milliard de francs, en progression de 2,9 p. 100. L'effort porte sur les prêts d'ajustement structurel aux pays à revenu intermédiaire, dont les bonifications progressent de 17 p. 100. Les besoins des autres pays de la zone franc devraient en revanche diminuer, à la suite de la dévaluation du franc CFA, ce qui entraîne une baisse de 22 p. 100 des crédits de dons d'ajustement structurel de la Caisse française de développement. Les aides budgétaires aux Etats sont maintenues, pour leur part, à 90 millions de francs.

Les actions de coopération pour le développement, qui englobent notamment l'assistance technique, passent de 2,3 milliards de francs à 2,1 milliards, du fait de la diminution des effectifs de l'assistance technique. De près de 7 000 à fin de 1990, ils sont revenus à 3 200 environ cette année, de par l'émergence de personnels africains. Cette déflation s'est accompagnée parallèlement d'un accroissement significatif de la présence française au travers des organisations non gouvernementales, des collectivités locales et des marchés d'assistance technique passés avec des prestataires du secteur privé.

L'appui aux initiatives privées et décentralisées progresse de 4,3 p. 100, marquant l'intérêt de l'Etat pour les formes de coopération proches du terrain. Les crédits restent modestes, à hauteur de 127 millions. Il est vrai que l'Etat n'a pas à se substituer à l'initiative privée qui, en France, fait preuve de moins de dynamisme que dans les pays anglo-saxons. Du moins peut-il l'encourager par un dispositif fiscal adapté ou par des dotations conséquentes. Estimez-vous à cet égard, monsieur le ministre, que le niveau des crédits inscrits à l'article 64 du chapitre 42-10 du ministère des affaires étrangères permettra à l'Etat de maintenir ses engagements vis-à-vis des ONG ?

Les crédits d'investissement forment la partie la plus intéressante de ce projet de budget. Les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération, le FAC, augmentent de 10 p. 100, illustrant une double évolution.

Les dons finançant les projets sont intégralement reconduits.

Les dons destinés à financer des projets dans les pays les plus pauvres connaissent, en revanche, une évolution contrastée. Les autorisations de programme augmentent de 24 p. 100, mais cette progression n'est qu'apparente car il faut l'évaluer en tenant compte du transfert, au cours de l'exercice 1995, de 523 millions de francs en provenance du budget des charges communes. Ce transfert est peut-être le signe politique d'un regroupement de l'aide-projet sous la seule compétence du ministère de la coopération – j'attends votre confirmation, monsieur le ministre. Mais, de ce fait, les autorisations de programme diminuent de 17 p. 100 et les crédits de paiement de 55 p. 100. Cette chute de moitié de ces derniers est due à une mise en œuvre plus lente des programmes. Il faudrait, monsieur le ministre, que vous nous informiez des perspectives d'évolution de l'article 40 du FAC.

En résumé, le projet de budget de la coopération est marqué par le sérieux. Il confirme la volonté de M. le Président de la République de faire de la coopération et de l'aide au développement une vraie priorité de notre politique étrangère. Nul doute qu'il saura accompagner l'évolution des pays du champ, notamment ceux de la zone franc.

Ces derniers viennent d'achever leur deuxième année d'après dévaluation. Celle-ci est en voie de réussir – rares sont ceux qui en doutent – même si de nombreux problèmes subsistent. L'inflation a certes été contenue, mais la perception des recettes fiscales continue d'être quelque peu erratique.

La coopération française a su tirer partie de la dévaluation en rénovant ses méthodes, notamment pour la mise en place du fonds spécial de développement, le FSD, destiné aux populations urbaines les plus pauvres.

L'intérêt du FSD est double. D'une part, il a prouvé qu'il était possible de gérer les fonds de la coopération de manière déconcentrée et rapide. D'autre part, il a permis une modification de la perception de la coopération française par les populations, lesquelles ne voyaient dans la coopération qu'un aspect institutionnel parfois irritant et, en tout état de cause, lointain. Le FSD a rendu sensible et visible l'action de notre pays. Il y a là matière à méditer sur la manière dont nous pouvons conduire notre politique de coopération pour les années à venir.

L'analyse des emplois du FSD dans les quatorze Etats de la zone franc montre que deux types de projets ont été privilégiés : des projets d'un montant de deux millions, qui, le plus souvent, s'inscrivent dans des politiques sectorielles de la coopération française ou dans des programmes nationaux d'équipements urbains bien définis ; de multiples projets plus petits ressemblant aux opérations financées par le FAC et émanant essentiellement d'associations locales et de missions religieuses pour des interventions caritatives.

La part des aménagements urbains est majeure, qu'il s'agisse de l'installation de réseaux dans des quartiers défavorisés ou de travaux de main-d'œuvre. Les missions de coopération et la Caisse française de développement ont été conduits à privilégier ce type d'emploi parce que les opérateurs étaient en mesure de proposer rapidement des projets.

Les emplois de la deuxième tranche du FSD privilégient plutôt l'action sociale et l'appui aux micro-entreprises. En effet, les lourdes opérations de nettoyage urbain, pourvoyeuses de salaires journaliers, ont eu le mérite de créer des revenus temporaires, mais n'ont guère

laissé de traces dès lors que les municipalités se sont trouvées incapables, faute de moyens, de les répéter. En revanche, à Dakar, à Bamako ou à Douala, la création de micro-entreprises de voirie semble porteuse.

En conclusion, le projet de budget de la coopération pour 1996 amorce la rénovation de notre dispositif, tout en contribuant à la maîtrise des dépenses publiques. La commission des finances l'a adopté, à la condition toutefois d'en réduire les crédits de 175 millions de francs, selon la répartition suivante : 25 millions sur le titre III ; 100 millions sur le titre IV ; 50 millions sur le titre VI. Ces économies sont toutes concentrées sur le chapitre 68-91 – Fonds d'aide et de coopération. – Equipement économique et social – chapitre qui a connu, ces dernières années, une sous-consommation des crédits en raison notamment d'un rythme d'exécution des projets plus lent que prévu.

Pour ma part, monsieur le ministre, je considère que ces propositions d'économies, qui porteraient à 8,75 p. 100 la part du ministère de la coopération dans les 2 milliards de francs d'économies que souhaitent réaliser les députés par rapport aux crédits figurant dans le projet de loi de finances, constituent un effort hors de portée pour votre département. C'est pourquoi, tout à l'heure, bien que défendant les amendements de la commission des finances, je présenterai à titre personnel un amendement de repli – qui, je crois, recueillera votre accord – tendant à limiter à 48 millions de francs l'économie à réaliser, laquelle porterait sur le chapitre 42-23, une telle diminution des crédits destinés à la rémunération de l'assistance technique étant tout à fait gérable.

Cependant, bien que ce ne soit pas le jour d'en parler, je ne verrais aucun inconvénient, monsieur le ministre, à ce que les économies auxquelles l'Assemblée nationale renoncerait sur le budget de la coopération soient compensées par des diminutions de crédits sur le budget des charges communes, aides multilatérales, budget qui, il faut le signaler, est aussi important que celui de votre ministère.

En tout état de cause, la commission des finances et son rapporteur spécial proposent à l'Assemblée d'adopter le budget de la coopération, qui est un bon budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**Mme le président.** J'invite les rapporteurs et les intervenants à respecter leurs temps de parole. M. le ministre m'a d'ailleurs fait savoir, et je l'en remercie, qu'il allait réduire le sien pour que nous puissions, ce soir, reprendre dans de bonnes conditions l'examen des crédits du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de la coopération pour 1996 intervient, chacun le sait, dans un contexte doublement contraignant : sur le plan national, d'une part, et sur le plan international, d'autre part.

Sur le plan national, d'abord. En effet, le ministère de la coopération ne peut, bien entendu, échapper à l'effort de réduction des dépenses publiques qui s'impose à tous. Et, de fait, le projet de budget présenté par le ministre de la coopération devant notre commission des affaires étrangères fait apparaître une baisse de 5,4 p. 100 des crédits de paiement par rapport à 1995.

En réalité, la diminution des moyens budgétaires du ministère de la coopération se poursuit depuis plusieurs années : ainsi, les crédits de paiement sont passés de 8,147 milliards de francs en 1992 à 7,754 milliards en 1995 et, pour 1996, ils se montent à 7,333 milliards.

Or cette réduction des moyens se produit au moment même où le nombre des pays relevant de cette coopération, qui était jusqu'à présent de trente-sept, n'est pas loin de doubler : c'est à l'ensemble des soixante-et-onze pays ACP – Afrique, Caraïbe et Pacifique – signataires de la convention euro-africaine de Lomé, ainsi qu'à l'Afrique du Sud que s'étend désormais la compétence du ministère de la coopération.

Sur le plan international, ensuite, l'évolution de l'aide au développement des pays pauvres n'est pas moins préoccupante. C'est le Président de la République lui-même qui, du haut de la tribune de l'ONU, lors des manifestations récentes du cinquantenaire de cette organisation, mettait en garde contre ce qu'il appelle la « tentation du désengagement » qui est effectivement très forte dans les pays industriels, comme il avait exhorté les membres du G 7, au sommet de Halifax, à maintenir un effort suffisant d'aide au développement.

Il est vrai que, pour sa part, la France a su maintenir un volume d'aide publique qui l'a placée, ces dernières années, en tête des pays donateurs du G 7, devant l'Allemagne et le Canada : l'aide publique française au développement s'est élevée en 1993 à 44,8 milliards de francs, soit 0,63 p. 100 du PNB, et en 1994, à 46,8 milliards, soit 0,64 p. 100 du produit national. C'est dire que l'on se rapproche de l'objectif de 0,70 p. 100 du PNB.

Il n'est pas sûr, cependant, que nous conservions en 1995 et en 1996 des positions aussi favorables sur le plan international. Il faudra donc veiller à ce que, dans ses réalités, notre politique d'aide au développement ne s'écarte pas trop nettement des proclamations et des intentions exprimées dans les discours officiels.

A ces deux séries de contraintes s'ajoute un argument d'opportunité qui ressort de la lecture du récent rapport de la commission présidée par M. le Premier ministre Pierre Messmer et à laquelle participaient deux membres éminents de notre assemblée, Robert Galley et Jean-François Deniau. Ce rapport souligne que, dans l'aide publique française au développement, la part de l'Afrique tend à se restreindre. L'on peut donc se demander si la fameuse « préférence africaine » si souvent affichée n'est pas appelée à s'estomper rapidement, moins d'ailleurs à cause du montant de l'aide financière qu'en raison des décisions qui aboutiraient, en fin de compte, à banaliser les relations avec l'Afrique au sein de la politique extérieure de la France.

Or cette question, qui est importante, surgit au moment même où, de divers côtés, à plusieurs signes, il apparaît que l'Afrique va mieux, un peu mieux. Ces indications sont encore fragmentaires. Elles résultent des travaux de la Banque mondiale, ainsi que des communications présentées lors d'un colloque très réussi, consacré aux conditions d'un « nouveau départ en Afrique », qui s'est tenu au Sénat il y a quelques semaines.

Il apparaît ainsi – et nous nous en réjouissons – que le continent noir peut échapper aux visions catastrophiques de son avenir, à cet « afropessimisme » dont parlait M. de Froment, qui tendrait à présenter comme inutile, inefficace et presque dérisoire la politique de coopération avec l'Afrique.

Pour la commission des affaires étrangères, c'est le contraire qui est vrai : il faut maintenir et améliorer la coopération franco-africaine, consolider les progrès encore fragiles des pays africains, aider l'Afrique à s'aider elle-même. Mais il est devenu urgent, M. de Froment l'a également indiqué, de rationaliser pour une plus grande efficacité et de rénover dans un esprit de cohérence et de rigueur notre dispositif d'aide au développement.

Chacun voit qu'il existe en effet plusieurs Afriques. Il y a ainsi l'Afrique qui est dominée, hélas, par des violences tribales et politiques, et le gouvernement militaire du Nigéria vient encore une fois d'illustrer sinistrement et tragiquement cette Afrique-là.

De même, les économies africaines présentent de multiples contrastes. Certains Etats comme le Zaïre, traînent encore en dépit de leur richesse potentielle. Mais l'on voit se dessiner peu à peu, notamment dans l'Afrique francophone, certains signes d'espoir. Je crois que ces signes positifs sont liés à la dévaluation, en janvier 1994, du franc CFA.

La dévaluation du franc CFA a comporté plusieurs enseignements significatifs. On a souligné, à juste titre, la relance des productions locales qui a résulté de ce réajustement monétaire, la revitalisation des campagnes africaines, la forte croissance de certaines exportations – café et cacao notamment – qui ont été encouragées, il est vrai, par l'évolution favorable des cours mondiaux. L'on a aussi évoqué certaines mesures dites d'accompagnement – nous en avons parlé devant la commission des affaires étrangères – pour en regretter d'ailleurs certaines insuffisances. Mais il me paraît essentiel de souligner que ce réajustement monétaire du franc CFA a eu pour conséquence directe de rétablir les pays africains dans le circuit des financements internationaux nécessaires à leur développement. En d'autres termes, le processus de marginalisation et d'isolement de l'Afrique, qui était en marche, a été, de toute évidence, interrompu.

Une telle considération doit inspirer notre politique de coopération. Il faut privilégier les objectifs stratégiques et porteurs d'avenir comme l'intégration régionale, la maîtrise de la croissance démographique, l'aménagement du territoire ou encore les avancées de la libéralisation politique dont chacun sait qu'elles représentent, suivant des modalités qui peuvent être très diverses d'un pays à l'autre, les conditions du véritable progrès de l'Afrique.

Monsieur le ministre, dans ce contexte très particulier, votre projet de budget ne manque pas de mérites. C'est en tout cas à la lumière de toutes ces observations générales que la commission des affaires étrangères en a examiné les orientations et les moyens.

S'agissant du contenu même de ce budget, il a été analysé par mon prédécesseur à cette tribune, je n'y reviendrai donc pas longuement. Nous avons d'abord relevé, au titre IV, que la baisse de 5,4 p. 100 des crédits de paiement s'explique, d'une part, par la poursuite de la réduction des effectifs de l'assistance technique et, d'autre part, nous dit-on, par la régularisation d'un excédent de trésorerie sur les moyens de financement des projets par la CFD, la Caisse française de développement.

Autant la réduction du dispositif de l'assistance technique française nous paraît normale en raison des progrès de l'encadrement africain, autant l'accumulation d'excédents de trésorerie considérables à la CFD nous semble contestable car c'est sans doute le signe de l'inadaptation de certaines procédures, trop lentes, trop administratives. La commission des affaires étrangères souhaite donc voir simplifier et dynamiser la programmation des opérations

de la CFD, laquelle doit être considérée – je crois que nous en sommes tous d'accord – dans ses véritables missions de banque de développement et d'opérateur dans les secteurs productifs.

Nous avons également relevé que les autres moyens d'intervention du ministère sont le plus souvent reconduits et parfois abondés. M. de Froment l'a souligné en insistant sur la croissance des autorisations de programme et sur la priorité donnée par le Gouvernement à l'« aide-projet », c'est-à-dire aux investissements productifs. Je n'y reviens pas.

Ma troisième observation portera sur le fonds d'aide et de coopération, le FAC, dont les crédits inscrits au chapitre 69-81 du titre VI ont pu être maintenus en autorisations de programme. Je crois que c'est une bonne chose. Il faut s'en féliciter – et je m'en félicite au nom de la commission des affaires étrangères – puisque le FAC finance essentiellement des projets de développement dans les pays qu'on appelait les « pays du champ », avant l'extension de cette catégorie. Ainsi se trouve confirmée et même renforcée l'idée d'un dispositif spécifique à l'Afrique francophone.

Ma dernière remarque, monsieur le ministre, concerne l'appui financier que votre budget apportera, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des opérations en capital, aux organismes non gouvernementaux de solidarité internationale ainsi qu'aux diverses collectivités territoriales qui s'engagent sur les terrains de la coopération. La commission des affaires étrangères approuve cette orientation qui est de nature à stimuler l'intérêt de l'opinion – et, en particulier, des jeunes – pour l'aide au développement. Nous souhaitons cependant, pour éviter la dispersion toujours coûteuse des actions, que l'on parvienne enfin à définir, sous forme de « contractualisation » – c'est le terme employé, mais on n'a pas vu surgir grand-chose de cette intention – un véritable partenariat entre administrations, collectivités locales, ONG et entreprises, ces divers acteurs d'une coopération plus proche des réalités du terrain, mais qui, surtout, doit se rénover dans son esprit et ses méthodes.

Car il serait vain de le dissimuler, la coopération n'a pas bonne presse dans l'opinion, non dans son principe, mais dans ses modalités de décision, d'affectation et surtout d'utilisation : la coopération est jugée, à tort ou à raison, mal contrôlée, souvent douteuse et rarement efficace dans ses effets.

Toutes ces préoccupations relatives à la cohérence dans la conception, à la clarté et à la transparence dans la mise en œuvre de l'aide publique au développement et surtout à l'évaluation des résultats ont été depuis longtemps exprimées par la commission des affaires étrangères. C'est le même diagnostic que nous trouvions dans le rapport Messmer auquel je faisais allusion, rapport qui dénonce la dispersion des responsabilités, le manque de coordination des initiatives, les doubles emplois et parfois même les concurrences sur le terrain entre divers organismes.

La création d'un ministère de la coopération délégué auprès du ministre des affaires étrangères a constitué la première étape d'un processus de réforme qui doit se poursuivre. Mais c'est sur le sort des services centraux et extérieurs du ministère de la coopération que les avis divergent, puisqu'on évoque tantôt la « fusion », tantôt le « simple rapprochement » avec le Quai-d'Orsay. La commission des affaires étrangères n'a pas pris parti sur ce sujet, d'autant que l'arbitrage du Premier ministre n'est, semble-t-il, pas encore intervenu.

**Mme le président.** Veuillez conclure, cher collègue.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Je termine, madame le président.

Ma petite expérience personnelle de la coopération me conduit à souhaiter le maintien d'un dispositif spécifique à l'intervention dans les pays d'Afrique francophone. Cette coopération franco-africaine est assurément partie intégrante de la politique d'aide au développement. Mais pour des raisons qui tiennent à l'histoire, aux méthodes de concertation, de travail et d'assistance technique de la Rue-Monsieur, elle possède une incontestable spécificité.

En conclusion, je dirai que notre politique de coopération doit privilégier l'essentiel : renforcer les transitions vers le progrès, concentrer ses efforts sur des secteurs stratégiques du développement, dégager des priorités. Elle devra aussi, en tirant les leçons de l'expérience, susciter et réaliser des actions coordonnées avec d'autres sources de financement, qu'elles soient locales, européennes ou internationales, comme elle se doit – et c'est important aussi – de favoriser l'investissement privé. L'ampleur des besoins commande cette recherche de synergies nouvelles, ouvertes sur l'avenir.

Je ferai une ultime suggestion à propos du fonds spécial de développement. Elle sera brève, madame le président.

**Mme le président.** Je vous en serai reconnaissante.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** J'ai vu fonctionner le fonds spécial de développement, et je peux dire que c'est une grande réussite. Il a permis de créer, notamment dans les banlieues africaines, des emplois. Cela pourrait d'ailleurs servir d'exemple dans d'autres domaines et sur d'autres continents. Ce fonds mériterait d'être prolongé l'an prochain au bénéfice des groupes sociaux les plus vulnérables.

Une autre catégorie me tient également à cœur, comme à tous les membres de cette assemblée, celle des retraités dont la pension est libellée en francs CFA. Des mécanismes de compensation avaient été créés pour aider ces personnes, mais l'application en a été trop limitée. Il serait bon, à tous égards, d'examiner avec les intéressés les solutions envisageables.

Une coopération modernisée et réformée dans un souci de transparence et d'efficacité saurait également montrer un visage humain conforme aux traditions et à l'image de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la coopération mise en place par le général de Gaulle a évolué. L'effort consenti dans la formation des cadres africains a permis de transformer une coopération substitutive en une coopération partenariale qu'il convient encore de développer.

La France doit inscrire sa politique de coopération dans le cadre d'un projet volontariste, marqué par la fidélité à ses partenaires. À travers les hommes et les femmes de la coopération, elle dispose d'un outil envié, performant et efficace, qu'il convient d'adapter aux contingences du moment.

En assurant une présence française, notre coopération participe de la politique extérieure de la France. Elle contribue au rayonnement international de notre pays et

à la défense de ses intérêts nationaux. La coopération française peut être considérée comme un catalyseur et un accompagnement des mutations de l'Afrique.

Dès son institution, la coopération s'est caractérisée par la complexité de ses structures. Aujourd'hui encore, l'organisation de l'aide au développement est partagée entre trois ministères : le ministère délégué à la coopération, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances.

Une réforme de la coopération est en cours. Elle vise à rapprocher le ministère de la coopération de celui des affaires étrangères.

Le ministère de la coopération dispose pour 1996 d'un budget autonome, reconnaissance de sa spécificité, et je m'en félicite.

Convaincu de l'intérêt d'éviter toute duplication des services administratifs, je ne suis pas persuadé pour autant qu'il faille rapprocher toutes les structures de gestion et de fonctionnement des deux administrations. J'ai eu maintes fois l'occasion de constater combien les personnels extérieurs des deux ministères avaient des missions certes complémentaires, mais différentes.

Le principe de non-ingérence, toujours appliqué par la France, fait d'ailleurs obstacle à la confusion des genres. Il doit conduire à bien différencier les actions de coopération de l'action diplomatique.

J'en viens à la coopération militaire.

La coopération militaire, à laquelle la commission de la défense est attachée, se situe dans le cadre des accords bilatéraux de coopération et d'assistance technique. Elle est présente dans vingt-quatre pays du champ, sous ses trois aspects traditionnels : mise à disposition d'experts français, accueil en France de stagiaires étrangers et fourniture de matériel.

Les actions conduites ont pour objet d'aider les Etats à se doter de forces de défense et de sécurité, garantes de leur sécurité, condition impérative de leur développement.

Le projet de budget de la coopération militaire pour 1996 s'élève à 776 millions de francs, soit une diminution de 0,94 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Le relatif maintien à niveau des crédits de la coopération militaire résulte de la politique de rationalisation des actions de coopération conduite par le ministère. Il intervient après une forte compression de ces crédits. En l'espace de six exercices budgétaires, la mission militaire de coopération a enregistré une baisse de 22,4 p. 100 de sa dotation.

Les crédits destinés à la coopération militaire devraient permettre de poursuivre en 1996 les actions engagées cette année. Toutefois, je ressens quelques inquiétudes quant à l'avenir, notamment en cas de reprise d'une coopération active avec le Togo, le Zaïre et le Rwanda.

En revanche, je me félicite de l'accentuation de l'effort consenti en faveur de la formation de forces de sécurité intérieure. Il s'agit là d'une action essentielle dans l'accompagnement du développement des valeurs démocratiques, qu'il nous faut poursuivre.

Un effort de coopération militaire dans le domaine de la sécurité intérieure doit être rapidement mis en place avec Haïti, de façon à renforcer notre présence dans l'arc des Caraïbes. La France dispose dans cette région de forces de souveraineté qui n'interviennent souvent que

pour des raisons humanitaires au profit d'Etats connaissant un besoin urgent de forces de gendarmerie pour lutter efficacement contre le trafic de drogue.

L'AMT, l'assistance militaire technique, représentera en 1996 près de 67 p. 100 des crédits de la coopération militaire et concernera une vingtaine de pays.

La formation dans les écoles militaires françaises de cadres africains a permis de faire évoluer l'AMT vers des postes de conseiller ou d'instructeur. Désormais, nos assistants techniques n'exercent plus, sauf cas exceptionnels, de fonction de commandement.

Les effectifs de l'AMT ont fortement diminué : en une décennie, 28 p. 100 des postes budgétaires ont disparu.

Les crédits consacrés à l'aide directe en matériel s'élèveront en 1996 à 162,1 millions de francs, soit une baisse de 9,94 p. 100. Cette aide permet l'achat et la fourniture d'équipements – matériels neufs et pièces de rechange – sans contrepartie financière des Etats partenaires.

Dans mon précédent avis budgétaire, je m'étais ému de la diminution permanente des crédits destinés à la formation des stagiaires, situation qui m'avait conduit à formuler ici même plusieurs observations à votre prédécesseur, monsieur le ministre. Je note avec satisfaction que l'action du Parlement a été efficace puisqu'elle trouve aujourd'hui ses prolongements dans la hauteur des crédits consacrés à la formation.

Cette augmentation sensible paraît s'inscrire dans la prise en compte d'une réelle priorité et j'émet fermement le souhait que l'effort réalisé ne soit pas purement conjoncturel.

Après la création, en 1995, d'un cours de gendarmerie à Melun, que j'avais appelé de mes vœux, un cours d'administration militaire devrait être ouvert à Montpellier.

En conclusion, je dirai que la place accordée à la politique française de coopération a été, somme toute, préservée, malgré un contexte économique et budgétaire difficile.

L'extension du nombre des pays relevant du champ d'attribution du ministère délégué à la coopération s'est accrue, sans que, pour autant, les crédits destinés à la coopération aient suivi une voie identique.

Il convient de prendre garde à ne pas démobiliser nos coopérants, qui connaissent et aiment leur métier, par des orientations réformatrices technocratiques qui sacrifieraient le développement et la coopération sur l'autel des finances publiques.

C'est également dans cet esprit qu'œuvrent nos coopérants militaires : ils font tout pour accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées par la République. Il importe de ne point les décevoir.

Le budget de la coopération est un bon budget.

La commission de la défense nationale et des forces armées a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère délégué à la coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Plusieurs orateurs sont inscrits dans la discussion.

La parole est à M. François Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Monsieur le ministre délégué à la coopération, le budget que vous nous présentez cette année est un budget de rigueur.

Les 7,3 milliards de francs proposés pour votre département ministériel, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, au titre de 1996, représentent une baisse de

2,6 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative et de 5,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Les dotations du titre IV, correspondant aux moyens d'intervention, diminuent un peu globalement du fait de la poursuite de la baisse des effectifs de l'assistance technique civile. Cette baisse s'inscrit dans une logique de réduction des effectifs de nos coopérants appliquée depuis une décennie et fondée sur le principe de la « relève » normale de ceux-ci par les fonctionnaires des « pays du champ ».

Il s'agit donc bien d'un budget qui s'inscrit dans le cadre de l'indispensable maîtrise des dépenses publiques. Cette rigueur budgétaire est inévitable, générale, mais, malgré tout, relative.

Elle est inévitable compte tenu de l'ampleur des déficits budgétaires et sociaux contre lesquels nous devons partout lutter dans les deux ans qui viennent.

Elle est aussi générale. Beaucoup de pays de l'OCDE ont les mêmes contraintes budgétaires, et notre aide publique au développement globale reste l'une des plus importantes en volume des pays de l'OCDE, à l'heure où celle des pays anglo-saxons est en fort recul, sans même que notre effort ait jamais culpabilisé l'opinion et la classe politique de ces pays.

Cette rigueur est aussi relative car notre aide publique au développement globale comprend, outre les 7,3 milliards de francs de crédits de la coopération, 19,6 milliards de francs inscrits aux charges communes et aux comptes spéciaux du Trésor.

Il s'agit d'un budget de transition qui préserve ce qui doit l'être. Outre le fait que les diminutions de crédits que j'ai signalées, sont relativement limitées, on note que les crédits du titre III s'établissent à 957 millions de francs, soit une augmentation de 1,2 p. 100, que les crédits du FAC sont reconduits à 1 397 millions de francs et que l'aide-projet en dons est regroupée et clarifiée. En effet, les dons-projets de la Caisse française de développement, qui étaient jusqu'à présent inscrits pour un tiers aux charges communes et pour deux tiers au budget du ministère de la coopération, sont maintenant inscrits en totalité au budget de ce ministère, au chapitre 68-91.

Mais, monsieur le ministre, j'ai conscience que nous sommes surtout en présence d'un budget de transition avant la réforme institutionnelle. Chacun a bien noté les propos des membres du Gouvernement et compris que le *statu quo* institutionnel était condamné, et qu'il est temps d'entamer le chantier de la rationalisation de nos dispositifs institutionnels.

Ce que l'on n'a pas bien perçu, en revanche, c'est l'avenir réservé aux personnels de la coopération, des personnels généralement motivés, expérimentés et proches du terrain...

**M. Henry Jean-Baptiste**, *rapporteur pour avis*. C'est vrai !

**M. François Rochebloine**. ... avec un savoir-faire, une expérience pratique et beaucoup de dévouement.

Pourra-t-on, en effet, éviter de les noyer dans une diplomatie tous azimuts, sans goût ni vocation particulière pour l'Afrique et pour les problèmes de gestion du développement ?

Pour notre part, nous sommes favorables à un rapprochement partiel des affaires étrangères et de la coopération, surtout s'il dégage pour les professionnels de l'aide les moyens humains qui leur font de plus en plus défaut

du fait de l'érosion continue que subissent les effectifs de la coopération depuis plusieurs années. Mais il ne doit pas s'agir de n'importe quel rapprochement. Gare aux risques de démotivation, de banalisation, de perte de mémoire et d'expérience !

Respectons le professionnalisme et la motivation des spécialistes face aux dangers de l'amalgame et de l'amateurisme, si distingués soient-ils ! Pour autant, ne négligeons pas le moyen terme et soyons attentifs à l'évaluation des résultats de l'aide et aux défis de l'aménagement du territoire en Afrique.

Je citerai comme premier exemple l'évaluation sur la durée des résultats de l'aide.

Trop souvent, les opinions publiques en France et dans les autres pays industrialisés suspectent l'aide publique au développement d'être gaspillée en « éléphants blancs » ou en soutien à des régimes politiques controversés.

**M. Henry Jean-Baptiste**, *rapporteur pour avis*. C'est vrai !

**M. François Rochebloine**. Il y a de ce fait un risque accru de désaffection de nos concitoyens à l'égard de l'aide publique au développement. Une évaluation publique et régulière des résultats devient nécessaire. Il faut cependant saluer les progrès enregistrés ces dernières années au ministère de la coopération en matière d'évaluation.

Mais, en ce qui concerne les aides-projets, beaucoup reste à faire au niveau de l'effort global de la France, soit parce que l'on n'a pas toujours d'analyse régulière, annuelle par exemple, des résultats des aides-projets européennes ou « régionales » auxquelles notre pays contribue si largement sur le plan financier, ce qui appellerait sans doute un dialogue entre la France et les organisations européennes et régionales concernées, comme la Banque africaine de développement ; soit parce que l'indispensable évaluation *ex post* des aides-projets bilatérales de la France ne fait pas encore l'objet d'une méthodologie suffisamment harmonisée ni d'une approche suffisamment interministérielle qui puissent dépasser le cadre sans doute trop étroit de chacun des opérateurs publics – coopération, CFD, Trésor, affaires étrangères – des champs géographiques de compétence – coopération, affaires étrangères – de chaque type d'instrument – dons, prêts de la CFD, protocoles, aides des affaires étrangères, assistance technique, notamment ; soit encore parce qu'année après année, le Parlement se voit présenter un budget muet sur les résultats des aides-projets accordées sur les budgets précédents, qui pourrait être corrigé par une communication des évaluations faites, ou restant à faire.

Une telle réforme permettrait au Parlement de voter à peu près en connaissance de cause et encouragerait les différents ministères à exploiter ces évaluations en tirant part des éventuelles erreurs du passé et en améliorant la qualité des aides à venir.

Second exemple : l'aménagement des territoires face aux phénomènes d'explosion démographique et d'urbanisation anarchique en Afrique.

Rappelons qu'une des rares choses que l'on puisse prévoir avec un assez grand degré de certitude à propos de l'Afrique et, notamment, de l'Afrique sub-saharienne, c'est l'explosion démographique.

Compte tenu d'un taux moyen de fécondité d'environ six enfants par femme africaine, l'Afrique sub-saharienne, qui compte aujourd'hui autant d'habitants que l'Europe, la Russie exclue, en comptera dans trente ans deux fois plus que notre continent, la Russie toujours exclue.

Cela risque de se traduire, l'exode rural aidant, par la constitution en Afrique de mégapoles incontrôlables et anarchiques, à l'image de ce qu'est Lagos au Nigeria.

On prévoit déjà la constitution, d'ici à trente ans, sur le littoral ouest-africain d'une très importante conurbation allant d'Abidjan à Lagos en passant par Lomé et Cotonou.

On nous dira que l'aménagement du territoire coûte cher ! En réalité, on peut aussi aménager pour des coûts raisonnables, et il ne s'agit pas nécessairement d'équipements lourds et systématiques.

Il importe aussi, et peut-être surtout, d'encourager la constitution de nombreux bourgs et villes moyennes, d'organiser et de fixer l'emploi et l'habitat urbain « informels » par un soutien aux initiatives de base et à la décentralisation, ainsi que de structurer la vie locale par l'aide aux associations et aux très petites entreprises.

Au surplus, la gestion de monstres urbanistiques coûtera bien plus cher que l'effort d'aménagement suggéré pour aujourd'hui.

A travers ces deux exemples, nous pouvons, une fois encore, aboutir au constat que les structures de notre aide doivent être modifiées, adaptées pour intégrer véritablement les évolutions prévisibles du continent africain.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que, sous votre autorité et conformément aux orientations définies par le Premier ministre, c'est une politique de coopération renouvelée, plus cohérente et surtout plus efficace qui pourra se mettre en place. Pour cela, vous aurez le soutien du groupe de l'UDF, comme vous l'avez aujourd'hui pour soutenir votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Grandpierre.

**M. Michel Grandpierre.** Mes chers collègues, il nous est proposé d'adopter aujourd'hui, pour la dernière fois, un budget du ministère de la coopération, celui-ci étant appelé à se fondre dans celui du ministère des affaires étrangères.

Comment ne pas souhaiter que ce regroupement ne soit pas un nouveau rendez-vous manqué et qu'il contribue au contraire au développement et à la redéfinition nécessaire de la politique de coopération de la France ?

Bien des zones d'ombres demeurent quant aux objectifs réels de ce processus et aux moyens effectivement mobilisés. Qu'en sera-t-il, par exemple, des 85 p. 100 de crédits de l'aide publique sur lesquels le ministère des affaires étrangères ou celui de la coopération n'ont aucune prise puisqu'ils dépendent directement de l'administration des finances ?

Nous ne pouvons présager de l'avenir, monsieur le ministre, mais nous pouvons par contre juger comme insuffisant le budget que vous nous soumettez aujourd'hui.

Si des postes, tel l'effort au profit des organisations non gouvernementales, marquent une évolution positive, d'autres appellent un commentaire. Il en est ainsi du mouvement de repli des crédits de l'assistance technique, auquel vous imputez la réduction de votre budget, mais dont les sommes correspondantes auraient pu être affectées à d'autres actions.

Si les crédits de l'assistance technique diminuent, ceux qui concernent la coopération militaire sont quant à eux maintenus. Cela ne me paraît pas refléter la priorité la plus judicieuse, même si ces dépenses sont justifiées par la nécessité de préparer la relève.

La progression des crédits des concours financiers destinés à accompagner les conséquences de la dévaluation du franc CFA est également à noter, confirmant que cette dévaluation ne constitue pas – c'est le moins que l'on puisse dire – le succès total annoncé.

La reconduction des crédits du fonds d'aide et de coopération, alors que son champ d'action est élargi à l'ensemble des pays ACP, est vraiment le minimum qui pouvait être fait en vue de tenir l'objectif que 10 p. 100 des crédits du ministère de la coopération soient mis en œuvre par les organisations de solidarité internationales en 1998.

Ce budget ne marque pas de rupture avec la politique suivie depuis des années et dont nous avons pu déjà dénoncer l'opacité et les limites lors des discussions budgétaires précédentes. Il en est de même de ce dossier sensible que demeure le Rwanda, qui nous apparaît particulièrement révélateur de la dérive de la politique française en Afrique.

Rompre avec le passé, édicter de nouvelles règles, mettre en œuvre ces orientations nouvelles nécessaires supposent vraiment que toute la lumière soit faite sur ce génocide, un des plus graves du siècle. Il n'est pas beaucoup de situations qui ont vu toute une population participer, je dirai presque en famille, au massacre d'une autre. Cerner les responsabilités d'une telle tragédie est essentiel.

C'est dans ce souci que nous avons déposé une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur la part des responsabilités françaises dans ce génocide, car nombre de questions demeurent sans réponse. La France, qui entretenait des rapports économiques et diplomatiques étroits avec le Rwanda, nous paraît détenir une partie des réponses.

Seule une commission d'enquête parlementaire permettrait de faire la vérité, aiderait à rompre avec les comportements passés, et ne pourrait que contribuer à ce que ne se renouvelle pas de tels drames.

Nous souhaiterions connaître les dispositions que vous envisagez de prendre pour favoriser le renouveau rwandais.

La crise rwandaise et la dégradation des conditions de vie que connaissent nombre de peuples du tiers monde confirment la nécessité d'une orientation différente en matière de politique de coopération. Cela est vrai pour la France mais, par-delà elle, l'ensemble des pays développés sont concernés par ce qui apparaît comme un échec. Des objectifs aussi vitaux que l'autosuffisance alimentaire ou la mise en cause de l'état de dépendance des économies africaine et sud-américaine n'ont pas été atteints. Les flux de capitaux se sont même inversés. En 1979, 40 milliards de dollars passaient du Nord au Sud ; en 1988, plus de 20 milliards de dollars faisaient le chemin inverse. Si les raisons de cet échec sont multiples, comment ne pas dénoncer cet échange inégal contre lequel fort peu, sinon rien, a été tenté ? Et ce ne sont pas les critères du libéralisme ou les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel qui sont de nature à améliorer les choses. Les aides européennes ne sont-elles pas le plus souvent accordées lorsqu'elles contribuent à la rentabilité des grandes firmes européennes ?

Poursuivre dans cette voie n'est plus possible, non seulement en raison du problème humanitaire et moral que représenterait une augmentation du nombre des sous-alimentés, des miséreux et des morts, mais aussi parce que tous les peuples, en définitive, pâtissent du sous-développement. L'ampleur et la gravité de la situation appellent non seulement à accroître le volume ainsi que l'efficacité de l'aide strictement humanitaire, mais aussi à agir dans le sens d'une restructuration de l'ensemble des relations économiques.

Dans cet objectif, il conviendrait d'éliminer la dette en l'annulant purement et simplement pour les pays les plus appauvris et en négociant pour l'ensemble du tiers monde, en renonçant aux conditions imposées jusqu'à présent aux pays débiteurs.

La France pourrait jouer un rôle important dans l'impulsion de cette nouvelle logique guidée par le souci d'un développement humain et durable tel que le définit le programme des Nations unies pour le développement, et cela notamment en raison des rapports historiques qu'elle entretient avec nombre de pays du tiers monde. Notre pays s'honorerait, par exemple, de proposer que 10 p. 100 des dépenses d'armement soient destinés à alimenter un fond de financement et de développement dans le cadre de l'ONU.

Ce qui est en cause aujourd'hui est beaucoup plus une volonté politique qu'une question de moyens. L'on n'a jamais autant produit de richesses dans le monde, alors que leur répartition au sein des pays et entre ces derniers devient de plus en plus inégalitaire. Les moyens existent désormais de vaincre la faim et le sous-développement.

Selon des experts économiques – cela a été repris par le rapport 1994 du programme des Nations unies pour le développement – une simple taxe de 0,05 p. 100 sur les mouvements internationaux de capitaux à caractère spéculatif ne rapporterait pas moins de 180 milliards de dollars par an, ce qui représente plus de quatre fois ce qu'il faudrait ajouter aux dépenses annuelles d'aide entre 1995 et 2005 pour atteindre les objectifs de ce programme en matière de nutrition, de santé ou d'alphabétisation.

Cette volonté politique de changer de dimension, de direction et de méthode fait cruellement défaut à votre projet de budget. Vous comprendrez dès lors le sens de notre vote.

*(M. Didier Bariani remplace Mme Mugette Jacquaint au fauteuil de la présidence.)*

#### **PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président**

**M. le président.** La parole est à M. Michel Fromet.

**M. Michel Fromet.** Monsieur le ministre, le budget de la coopération est frappé cette année d'un double handicap. Il subit de plein fouet la rigueur budgétaire, affichant un moins 5,4 p. 100 peu glorieux. Par ailleurs, il est frappé d'un mal que je qualifierai d'existential.

Le 31 août, M. de Charette, ministre des affaires étrangères, annonçait lui-même la « fusion » progressive du ministère chargé de la coopération avec son propre département. Et depuis, les rumeurs d'annexion vont bon train, au point qu'on se demande si nous ne discutons pas aujourd'hui du dernier budget de la coopération. Peut-être en savez-vous plus aujourd'hui, monsieur le ministre délégué, sur les chances de survie ou les risques de fusion. Nous attendons avec impatience votre réponse à cette question lancinante.

Vous me permettez, pour continuer, de souligner un paradoxe qui met en lumière les incertitudes liées à la ligne floue que suit ce Gouvernement. Tandis que planait sur votre ministère ce projet de fusion, le décret du 20 juin dernier élargissait le champ de la coopération à trente-quatre nouveaux pays. On se pose immédiatement la question suivante : avec un budget en forte récession, comment pourrez-vous faire face demain aux demandes de ces trente-quatre nouveaux pays ? A la vérité, il est à craindre que les pays d'Afrique francophone, qui sont les destinataires du FAC, ne soient lourdement pénalisés dans cette affaire, et cela tombe au plus mauvais moment pour eux.

On serait aussi tenté de vous demander où va la coopération européenne. La convention de Lomé a été révisée le 4 novembre dans la douleur. Les pays ACP s'interrogent. Aujourd'hui, la dotation accordée est revue à la baisse. Mais que va-t-il se passer demain ? La convention est-elle compatible avec la nouvelle Organisation du commerce mondial ? Que proposez-vous, que répondez-vous à nos amis africains légitimement inquiets ?

Puisque j'évoque les pays d'Afrique francophone, je voudrais dire à cette tribune que nous sommes inquiets des événements qui s'y déroulent et très préoccupés par l'attitude de la France à leur égard.

Nous sommes inquiets car un récent rapport de l'ONU révèle que 500 000 enfants ont été directement ou indirectement victimes de la guerre en 1994, tandis que le sida poursuit sa contagion et atteint parfois des proportions dramatiques. Or, la France, qui avait accueilli une grande conférence à Paris, semble se désengager financièrement et ne plus vouloir honorer son engagement dans le combat mondial contre le sida. Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez partiellement répondu tout à l'heure à la question, mais j'aimerais plus de précisions. Le 30 octobre dernier, vous avez décidé, monsieur le ministre délégué à la coopération, de « miser en Afrique sur le secteur privé ». J'espère que la coopération n'oublie pas ses autres missions fondamentales qui consistent à satisfaire des besoins pas nécessairement rentables.

Nous sommes préoccupés également parce que, après le Cameroun et le Gabon, c'est dans un autre bastion de la francophonie, la Côte d'Ivoire, que les élections présidentielles ont récemment suscité de graves et légitimes interrogations. Tandis qu'un artifice juridique permettait d'écarter l'opposition au président Henri Konan Bédié, déclenchant un cycle manifestations-répression, n'est-ce pas vous, monsieur le ministre délégué, qui déclariez trois semaines avant le scrutin : « La France sera à vos côtés, monsieur le Président de la République, pour la longue période qui s'ouvre devant vous » ? Ce sont des propos qui ont été rapportés par la presse. S'ils sont exacts, ce n'est pas en prenant si ouvertement parti que la France pourra s'honorer d'une grande politique de coopération fondée sur le respect du droit et la consolidation de la démocratie. Je me félicite que, depuis, les Ivoiriens aient pu avec sagesse trouver un compromis pour les prochaines élections législatives. Je leur envoie d'ailleurs, au passage, un message d'encouragement au nom du groupe socialiste. Je souhaiterais que le Gouvernement s'associe à cet appel.

Ailleurs, monsieur le ministre délégué, au Zaïre par exemple, il nous paraît inopportun, voire indécent, que le Président Mobutu soit encouragé par les plus hautes autorités françaises.



**M. Richard Cazenave.** Il était avec Mitterrand au sommet de Maurice !

**M. Michel Fromet.** Quelle crédibilité accorder au discours tenu par le Président de la République lors de son premier voyage d'Etat en Afrique ? Il disait souhaiter l'éclosion rapide de la démocratie et du pluralisme dans les pays francophones – il avait raison – mais il adressait quelques temps après des paroles d'encouragement au président Mobutu !

Que penser, par ailleurs, de la pénible équipée d'un soudard d'une autre époque aux Comores ? Y a-t-il eu négligence ou complicité ? Comment une personne soumise à un contrôle judiciaire peut-elle quitter la France sans difficulté pour organiser un coup d'Etat en Afrique ? Qui la France reconnaît-elle aujourd'hui comme autorité légitime aux Comores ?

Au Congo, pays pétrolier, les sociétés implantées, dont une grande société française, jouent un rôle contesté, vous le savez bien, dans un Etat gangrené. Ce n'est pas en laissant se perpétuer ce type de relations douteuses et malsaines que nous aiderons les Etats africains à avancer sur le chemin du progrès social et de la démocratie.

Ailleurs encore, à Madagascar, en Centrafrique, les nouveaux présidents se prêteraient à d'étranges opérations que la presse internationale a récemment qualifiées de financements parallèles et de blanchiment d'argent.

Enfin, monsieur le ministre délégué, vous connaissez le rapport de Jean-François Bayart, directeur du centre d'études des relations internationales, qui redoute que la zone franc ne devienne la voie d'accès privilégiée de l'argent sale aux places financières du monde industrialisé.

Il convient de ramener rapidement à la raison démocratique la politique africaine de la France.

Un signal fort pourrait être donné sur ces questions au Rwanda où le tribunal international est en panne pour juger les auteurs du génocide. La France, il faut l'avouer, n'encourage guère la mise en application des résolutions 955 et 978 de l'ONU portant création d'un tribunal pénal international pour le Rwanda. Il est regrettable qu'elle se soit opposée à ce que la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU rende obligatoire et immédiate l'arrestation des auteurs du génocide rwandais, dont la plupart sont très connus. Aujourd'hui, le chef de l'armée génocidaire continue ses visites régulières en France, tandis que des pays francophones servent de refuge aux coupables de la barbarie rwandaise.

Pourquoi, monsieur le ministre délégué, tarde-t-on tellement à adapter notre législation pour que les juridictions françaises soient compétentes pour instruire les dossiers des auteurs du génocide ? A quand le projet de loi que m'avait annoncé le ministre des affaires étrangères, le 19 septembre dernier, pour adapter notre législation à la résolution 955 du Conseil de sécurité ? La France se doit d'être plus vigilante et beaucoup plus active pour rendre effectif le châtement des coupables. Si, par indifférence ou faiblesse, les auteurs du génocide restaient impunis, ce serait un encouragement formidable pour d'autres et un grand risque pour l'humanité tout entière.

J'aborderai maintenant la faiblesse des moyens d'action de votre budget, même si certains ont pu en faire une présentation en apparence avantageuse. Ce budget est dans la droite ligne de celui de votre prédécesseur, c'est-à-dire à la baisse. La continuité balladurienne l'a emporté sur les promesses présidentielles.

Un premier parallèle s'impose. Les crédits des affaires étrangères pour l'action culturelle et l'aide au développement sont en baisse de 5,3 p. 100 et votre budget, en ce domaine, suit la même pente inquiétante. La baisse de 5,4 p. 100 qu'il affiche traduit un désengagement important. Vous avez choisi – faute de mieux j'imagine – le maintien des moyens du titre III au détriment des interventions sur le terrain au titre IV.

Ce choix pénalise l'action extérieure, qui est pourtant fondamentale en matière de coopération. Il est accentué par la réduction des moyens à disposition des agents au titre III, quatrième partie. Les conséquences de ces mesures affecteront particulièrement les missions de coopération.

L'action internationale au titre IV, qui est la traduction vivante et concrète de la politique française en matière de coopération, sera également affectée. Or, cette année, elle est sévèrement touchée par la rigueur, contrairement aux discours tenus dans les enceintes internationales. Là encore, il y a loin de la parole aux actes.

Au chapitre 41-42 du titre IV, les crédits d'assistance technique et de formation dans le domaine militaire sont en baisse sensible pour la deuxième année consécutive. Il est pourtant nécessaire que les effectifs d'assistance technique soient renforcés, notamment dans les pays où le processus démocratique est fragile. Mais j'ai bien peur que nous n'en prenions pas le chemin avec le rétrécissement de ce chapitre budgétaire.

Au chapitre 68-91 du titre V, le fonds d'aide et de coopération régresse par rapport à 1995 et de manière plus significative encore si l'on tient compte de l'érosion monétaire. Les dons sont particulièrement touchés. Vous avez réduit de 25,6 p. 100 les dons aux pays les plus pauvres et vous qualifiez pudiquement cette baisse considérable de baisse de constatation.

Monsieur le ministre délégué, vous savez que les organisations de solidarité internationales – les OSI – qui sont financées en partie par ces crédits, élargissent leur champ d'action d'année en année, notamment aux pays ACP. Comment pourrez-vous honorer leur demande de 100 millions de francs en 1996, contre 75 millions de francs en 1995, pour que leurs actions soient pleinement efficaces et pour respecter la lettre de mission du Premier ministre ? Comment ces organisations non gouvernementales, qui font un extraordinaire travail sur le terrain – on a pu le constater lors de différentes missions, au Rwanda notamment où j'étais en octobre dernier – pourraient-elles ne pas craindre qu'un gel redoutable de crédits ne vienne contredire les engagements ministériels ? Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais je m'appuie tout simplement sur ce qui se passe actuellement au ministère des affaires étrangères. Ce grand ministère, à l'heure où je vous parle, a gelé 40 p. 100 de ses crédits d'aide aux grands organismes internationaux dépendant de l'ONU. L'OMS et le HCR sont touchés, l'UNICEF également, qui n'a pas encore obtenu un seul centime des 30 millions qui lui étaient promis.

Selon une technique désormais bien rôdée, on gèle les crédits en cours d'exercice et, l'année d'après, en loi de finances initiale, on repart sur des crédits amputés du gel, ce qui permet de diminuer les enveloppes d'année en année. Ainsi, les crédits aux grands organismes internationaux dépendant de l'ONU ont baissé de 14 p. 100 en 1994, de 8 p. 100 en 1995 et ils affichent une diminution de 15 p. 100 pour 1996. Les OSI voudraient être sûres, monsieur le ministre délégué, que cette technique ne se répandra pas par contagion jusqu'à votre ministère, désormais si proche du ministère des affaires étrangères.

Mon collègue Serge Janquin avait déjà signalé, l'an dernier, les préoccupations du groupe socialiste. Cette année, nous avons doublement des raisons d'être inquiets.

Haïti renoue difficilement avec la démocratie. La France avait suspendu sa coopération en 1991, après le coup d'Etat. L'ONU avait décrété un embargo. Il a été levé en octobre 1994, après le retour du président Aristide. Mais la France tarde à rétablir ce qui avait été suspendu. Le Gouvernement renoncerait-il à être actif dans ce pays francophone ?

Je dirai deux mots de la dévaluation du franc CFA. M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères, s'est félicité de ses effets positifs, mais beaucoup de problèmes économiques en atténuent la portée. Monsieur le ministre délégué, où en sont les mesures d'accompagnement de cette dévaluation tardivement promises par votre prédécesseur ? Avez-vous résolu le problème des retraités français payés en francs CFA, qui ont subi un lourd préjudice ?

Je terminerai d'un mot sur l'organisation de la politique d'aide au développement. Elle est éclatée en trois volets : la Caisse française de développement, qui octroie l'aide aux projets ; le couple ministère des affaires étrangères – ministère de la coopération, pour le développement social et humain ; la direction du Trésor, pour le soutien économique et financier.

Le moins que l'on puisse dire, est qu'il y a absence de lisibilité politique, pour ne pas dire opacité.

Cette opacité, monsieur le ministre délégué, permet bien souvent de conforter des relations de clientèle éloignées d'une vraie politique de coopération, ce que nous déplorons. La question est simple : comptez-vous remédier à cette situation ? La fusion dont on parle tant entre vos services et ceux du Quai d'Orsay engage-t-elle l'aide française dans cette voie ?

En conclusion, je serais tenté d'évoquer ce que disait l'an dernier, à cette même tribune, le rapporteur pour avis, Henry Jean-Baptiste : « Les moyens budgétaires 1995 de la coopération ne sont pas à la mesure des défis posés par le développement des pays pauvres. » Combien il avait raison et combien ce jugement sera, malheureusement, plus vrai encore avec la baisse de 5,4 p. 100 de votre budget pour 1996 !

C'est pourquoi les socialistes voteront contre le budget de la coopération.

**M. le président.** Etant donné le rythme de déroulement de la discussion et l'état d'avancement de nos travaux, nous ne sommes pas en mesure de terminer l'examen des crédits de la coopération avant l'heure normale de levée de la séance. Or, décemment, nous ne pouvons pas aller très au-delà de vingt heures trente pour des raisons compréhensibles – nous savons l'effort qui est demandé au personnel en période de discussion budgétaire.

Dans ces conditions, ou bien je laisse dériver les débats et – parce que je n'ai pas vocation à faire du caporalisme – chacun fait comme M. Fromet qui a dépassé de cinq minutes son temps de parole, avec les conséquences que vous devinez sur l'organisation de nos travaux, ou bien chacun s'astreint à un effort de concision afin que nous ne dépassions pas la limite que j'ai indiquée. Je sais bien qu'on a toujours envie de dire tout ce que l'on a sur le cœur – et sur le papier ! – mais j'appelle chacun à cet effort.

La parole est à M. Richard Cazenave.

**M. Richard Cazenave.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne serez pas étonnés que je me livre à une réflexion un peu différente de celle de M. Fromet. Les leçons qu'il a voulu nous donner me semblent alimentées pour une large part par des trous de mémoire assez géants ! Je lui rappellerai donc en quelques mots que le maréchal Mobutu était présent aux côtés du président Mitterrand au sommet de Maurice. Je ne vais pas refaire – ce serait trop long – l'historique de la politique de la France au Rwanda, mais je prendrai le temps de lui rappeler encore que les crédits de l'assistance technique baissent depuis 1990, et que M. Debarge était présent au Togo quand le général Eyadema a réprimé durement une manifestation qui se déroulait dans ce pays.

Bref, les choses ne sont pas si simples. Gardons à l'esprit que la politique de coopération est un exercice difficile, délicat, que la démocratisation réclame de la volonté, et que les voies qui y conduisent sont parfois difficiles à emprunter.

**M. François Rochebloine.** Très bien !

**M. Richard Cazenave.** Il faut donc rester modeste quand on évoque ce sujet et avoir un peu de mémoire...

**M. François Rochebloine.** Tout à fait !

**M. Richard Cazenave.** ... quand on vient à la tribune asséner des critiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens au projet de budget pour 1996. Il est marqué par la rigueur, on l'a dit, mais, contrairement à ce que j'ai entendu, il renforce nos actions opérationnelles et la lisibilité de notre politique sur le terrain : priorité accordée à certains projets ; regroupement sur l'article 40 du FAC de l'ensemble des crédits finançant les dons-projets de la CFD – c'est plus important qu'il n'y paraît, ce n'est pas anodin ; maintien de l'article 10 du FAC à 1,4 milliard qui abondent ces dons-projets ; augmentation de 9,4 p. 100 de l'appui à la coopération non gouvernementale, expression de la volonté de ne pas s'en tenir aux relations d'Etat à Etat – et c'est là un signe très fort d'une politique qui se poursuit depuis quelques années et qui va s'amplifiant.

Bref, si l'on cherche des économies sur l'aide publique au développement, je voudrais qu'on le fasse ailleurs que dans ce budget qui ne représente que 12 p. 100 de l'aide publique et qui montre l'exemple d'un redéploiement dynamique des moyens de la collectivité. En tout cas, je suis en désaccord total avec les amendements de la commission des finances tels qu'ils ont été formulés initialement, mais peut-être nous en présentera-t-on tout à l'heure une version un peu différente, plus réaliste et plus adéquate. J'ai cru entendre M. de Froment nous dire qu'il se contenterait d'une réduction de 48 millions de francs sur l'article 42-23. Donc, je considère que les choses vont beaucoup mieux !

Je me réjouis de l'orientation générale de ce budget, car nous sommes en train de faire évoluer intelligemment notre aide au développement.

D'abord, nous plaçons de plus en plus nos interlocuteurs devant leurs propres responsabilités. Nous avons les contre-exemples du Cameroun, du Congo ou du Niger, qui sont révélateurs des marges de manœuvre existantes dans la gestion des Etats africains eux-mêmes ; la France ne peut pas aider durablement ceux qui ne

veulent pas s'aider eux-mêmes, comme l'a dit l'un des rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères.

Oui, l'Afrique doit s'aider elle-même, et nous pourrions l'aider d'autant mieux qu'elle prendra en main ses responsabilités et qu'elle jouera sur ses marges de manœuvre. Il y a des efforts à faire envers certains Etats. Coopérer, c'est agir ensemble, *cum operare*. Il n'y a pas d'inimitié dans le fait de se montrer pressant pour que les responsabilités soient assumées.

Ces responsabilités consistent d'abord à réduire un secteur public qui est beaucoup trop important. Elles consistent aussi à améliorer les rentrées fiscales, à opérer les intégrations régionales des économies, à mieux assurer les fonctions régaliennes de l'Etat – et notre politique de coopération s'y emploie. Elles consistent enfin à favoriser la décentralisation, ainsi que l'émergence de la société civile qui est certainement le meilleur gage de la naissance d'une vraie démocratie : l'élection, c'est la cerise sur le gâteau, mais il faut aussi s'occuper du gâteau !

En deuxième lieu, la France se donne les moyens d'accompagner les efforts des Etats africains, d'être leur avocat dans les instances internationales ; elle joue un rôle important pour réveiller les consciences internationales, comme l'a fait le Président de la République, Jacques Chirac, à Halifax, au sommet du G7, en évitant l'effondrement pourtant annoncé du huitième FED. Mais je crois que cela se sait un peu partout, en Afrique et dans le monde, et est porté au crédit de la France.

Enfin, la France doit diversifier ses modes d'intervention. Vous encouragez, monsieur le ministre, les projets qui visent à un développement durable, à une prise de responsabilités des acteurs locaux, au développement des entreprises privées et de l'initiative individuelle. Je crois que c'est la meilleure garantie de la pérennité des actions de coopération.

Un regret pour le FSD. Ses 400 millions sont très efficaces, très utiles sur le terrain. J'espère qu'on trouvera pour l'année 1996 un moyen de reconduire ses actions, sous une forme ou sous une autre.

En 1996, il y aura encore des effets induits de dévaluation du franc CFA dans les villes et à leur périphérie, et il faut pouvoir encore accompagner les mutations qui se produisent puisqu'elles sont beaucoup plus néfastes que dans le milieu rural où, au contraire, on enregistre des éléments extrêmement positifs.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. Richard Cazenave.** Je m'interroge sur la multilatéralisation croissante de notre aide au développement. Mon expérience de terrain est malheureusement riche d'exemples trop nombreux de gaspillages, parfois insensés, d'une bureaucratie pesante et parfois insolente, de nominations de complaisance et de politiques inadaptées. Il faut que nous fassions un audit sérieux du fonctionnement, des objectifs, des moyens et des méthodes de travail des organisations internationales pour que la France « y retrouve ses petits ». Il y a un examen très approfondi à faire car je pense préférable, à l'usage, de mieux coordonner les actions bilatérales. L'élargissement du champ peut-être un moyen, pour le ministère de la coopération, d'agir en ce sens plutôt que de multilatéraliser notre aide dans des systèmes qu'on ne maîtrise pas toujours.

Cette discussion budgétaire intervient alors que le Premier ministre et les ministres concernés sont en pleine réflexion sur l'organisation institutionnelle de notre coo-

pération. Je me réjouis de ces évolutions sur la nécessité desquelles j'ai « commis » quelques réflexions ces dernières années. Je partage donc tout à fait les motivations et les orientations de la lettre de cadrage du Premier ministre pour stimuler la lisibilité, la cohérence et l'efficacité.

Toutefois, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, et c'est bien ce que pense le Premier ministre, si j'ai bien compris sa lettre de cadrage. Donc, oui à une bonne rationalisation, mais à la condition expresse de garantir l'autonomie d'action du ministère de la coopération...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Bien sûr !

**M. Richard Cazenave.** ... et de lui conserver ses structures d'intervention comme le FAC, ainsi que les chefs de mission de coopération sur le terrain.

Oui également à l'élargissement du champ, à condition que les pays traditionnels du champ, les pays de l'Afrique francophone essentiellement, n'en fassent pas les frais. De ce point de vue, il serait intéressant d'avoir des outils analytiques pour mesurer notre effort et voir s'il est maintenu. Il convient incontestablement de rassurer les pays traditionnels qui s'inquiètent des évolutions en cours, à tort à mon avis, mais nous devons nous donner les moyens de le leur démontrer. Je ne voudrais pas non plus que l'ensemble ministère de la coopération et ministère des affaires étrangères fasse les frais de l'opération.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Richard Cazenave.** Indépendamment des crédits inscrits dans ces deux ministères, une part très importante de l'aide publique transite par le Trésor, les finances et la CFD. Le bouclage de l'ensemble du dispositif ne peut pas se faire sans une clarification de la gestion. Il convient de créer et de mettre à la disposition des politiques un outil interministériel de coopération, peut-être dans le cadre d'un comité interministériel d'aide au développement à créer, qui offre la possibilité de donner une réelle impulsion, d'assurer un réel contrôle des moyens financiers qui sont gérés directement par les finances et la CFD.

De même, sur le terrain, les procédures de coordination me paraissent très utiles, car on ne peut se reposer sur la seule bonne volonté des hommes. Que le chef de mission de coopération soit dans l'ignorance des actions préparées ou conduites par la CFD ou que l'ambassadeur soit privé d'informations sur ce que font l'un et l'autre n'est pas tolérable.

Tel le préfet d'un département, l'ambassadeur doit pouvoir animer l'échange d'informations ; c'est une évidence et cela doit nous épargner à l'avenir le ridicule de certaines situations de concurrence...

**M. Gérard Voisin, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Richard Cazenave.** ... qui, bien évidemment, n'échappent pas à nos interlocuteurs extérieurs.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** C'est vrai !

**M. Richard Cazenave.** Nous ne pouvons pas continuer à donner ce spectacle. Bien entendu, le préfet d'un département n'a pas vocation à gérer les crédits de la DDE ou de la DDASS, c'est autre chose. Ce qu'il faut mettre en place – et je crois que le ministre des affaires étrangères est parfaitement d'accord avec cette vision – c'est un état d'esprit, à l'image de celui qui anime nos préfets dans les départements.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Absolument !

**M. Richard Cazenave.** Alors, veillons à préserver par le biais de cette organisation la spécificité et l'autonomie des outils dont le savoir-faire ne peut pas se fondre dans un moule unique – c'est bon pour le FAC ou pour la CFD.

Sous ces réserves essentielles, le ministère de la coopération peut voir son influence, son pouvoir d'impulsion sur l'aide publique au développement considérablement renforcés dans le même temps que notre action extérieure sera plus cohérente pour le plus grand profit des affaires étrangères, de la coopération et de notre aide publique au développement en général. Bien entendu, les pays traditionnels du champ devront recevoir le message clair que cette réforme ne se fera, en aucun cas, à leur détriment.

Telles sont les quelques observations que je voulais formuler. J'ajouterai que les choses sont en train d'évoluer dans un sens extrêmement favorable, et je compte sur la volonté de chacun pour que ces évolutions positives se fassent dans le respect des compétences, des spécificités et des qualités de chacun des outils qui la composent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué à la coopération, les crédits de l'assistance technique diminuent. On a avancé une raison très forte et positive : le remplacement progressif sur le terrain des coopérateurs par des personnels locaux. Mais ces crédits diminuent aussi à cause des difficultés financières. Pourtant, les besoins demeurent considérables. Comment faire face ?

Une piste a été évoquée tout à l'heure par le rapporteur de la commission des finances lorsqu'il a parlé de la coopération des jeunes appelés, renouvelant l'expérience des VSNA. C'est une piste intéressante, mais qui a ses limites : la durée du service militaire et le fait que si les jeunes appelés apportent leur enthousiasme, leur ardeur, leur dynamisme à ce travail ainsi que leurs connaissances livresques, il leur manque tout de même l'expérience et, parfois, la compétence. Cela signifie que cette piste doit être exploitée mais qu'elle ne suffit pas.

Alors, vers qui nous tourner ? Je suggère une piste qui a besoin d'être étudiée, l'appel à des retraités. Nous sommes dans un pays où l'âge de la retraite s'abaisse considérablement et où les difficultés économiques contraignent nombre de cadres à la préretraite. Or, celui qui part à cinquante ans, à cinquante-cinq ans ou même à soixante ans n'est pas, du jour au lendemain, privé de ses capacités, de ses connaissances, de son dynamisme. Administrateurs territoriaux, ingénieurs, techniciens, militaires, architectes, urbanistes pourraient apporter un soutien efficace. Certes, ils sont retraités, et ce serait la moindre des choses que d'examiner les conditions matérielles de leur séjour. Mais c'est là une piste à étudier car seraient amenés à la coopération des gens compétents et pleinement en phase avec la réalité.

Je sais bien que j'énonce là une pétition de principe, que c'est plus simple à dire qu'à réaliser, que cela nécessite des modalités d'application, mais si l'on n'essaie pas dans cette voie-là, on aura de plus en plus de difficultés à maintenir une assistance technique qui est coûteuse.

Ma deuxième observation porte sur l'augmentation du nombre des pays du champ. Je n'ai rien contre Kiribati, Tonga et autres pays éminents, mais je regrette de ne pas voir figurer le Cambodge, le Laos, le Vietnam étant

entendu qu'il faudrait transférer pour mener la coopération avec ces pays les crédits que leur consacre le ministère des affaires étrangères. Ce sont des pays auxquels nous avons été liés et où la francophonie reste présente. Ce ne serait pas scandaleux de les inclure dans le champ.

Le troisième point concerne Madagascar. Le rapporteur spécial disait que son avenir était quelque peu bloqué du fait de l'incertitude politique qui y règne. C'est exact. Madagascar est, malheureusement, dans l'ensemble des pays où s'exerce la coopération française, un des plus pauvres, sinon le plus pauvre, avec Haïti. Un blocage politique existe, la corruption aussi. Il ne faut pas se cacher derrière les mots. Mais c'est un pays que nous ne pouvons pas abandonner. D'abord pour des raisons sentimentales : la Grande Ile a eu trop longtemps un destin commun avec la France, et beaucoup de ses habitants ont versé leur sang sur nos champs de bataille.

Sur le plan du simple intérêt national français, ainsi que de l'intérêt stratégique et culturel, Madagascar est une plate-forme avancée de la francophonie dans l'océan Indien. Sur le plan stratégique, il est difficile de ne pas souhaiter des relations extrêmement positives avec elle, y compris dans l'intérêt de Mayotte et de la Réunion.

Ces considérations devraient conduire à dépasser les difficultés liées aux incertitudes et à la corruption.

Pour conclure, monsieur le ministre délégué, je me permets de vous mettre en garde sur le fait que, parfois, pour des raisons d'économie, on retire un coopérateur technique, un médecin militaire. Pour une petite économie, il en résulte souvent un désastre sur le plan local. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Vos collègues, monsieur Marcus, ont mesuré à sa juste valeur la densité de vos propos. Pour ma part, j'ai apprécié que vous respectiez votre temps de parole : cinq minutes très exactement !

La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'action du Président de la République dans les sommets et les négociations internationales, les progrès obtenus dans les négociations sur l'aide aux pays ACP, la volonté affirmée d'unité de conception entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération sont autant d'éléments qui manifestent la volonté de la France de poursuivre et de renforcer sa politique de coopération. Je tiens, pour ma part, à vous en féliciter, monsieur le ministre.

Je souhaiterais, cependant, évoquer un aspect plus préoccupant de notre politique de coopération, celui de la santé, notamment dans les pays d'Afrique.

Les facteurs d'inquiétude sont connus.

D'abord, la progression des épidémies et des endémies. Qui ignore encore que le sida est la première cause de mortalité des adultes dans les villes et risque de peser très lourdement sur le développement économique de ces pays ? Mais, dans le même temps, progressent des maladies tropicales, et la tuberculose, que nous savons pourtant traiter.

Ensuite, il y a la dégradation trop fréquente des réseaux de soins. A cet égard, il faut poser le problème de la formation. En effet, trop de praticiens formés en Europe, et notamment en France, ont la tentation d'y rester, plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. Ainsi, il y a plus de médecins béninois en Île-de-France qu'au Bénin. Enfin, il faut noter un certain désengage-

ment de notre pays sur le terrain, mais aussi au niveau international, avec pour conséquence l'arrivée d'intervenants qui n'ont ni notre expérience ni notre connaissance de ces pays.

Face à cette situation, monsieur le ministre, quelques orientations s'imposent. Il faudrait commencer par renforcer l'action de proximité. Cela est vrai des soins et notamment de la prévention. Plutôt que de privilégier les investissements de prestige – je pense à certains hôpitaux – le moment n'est-il pas venu d'encourager le développement d'équipes ambulatoires, et de faire renaître les indispensables dispensaires de brousse ?

J'ajoute que l'action ainsi engagée devrait également porter sur le contrôle de la démographie, et ce en dépit des réticences de certains Etats africains. Pour cela, il faut à la fois de la volonté et de la persuasion.

L'action de proximité doit également s'appliquer aux médicaments. Il faut aujourd'hui trouver un équilibre entre l'apport de médicaments d'urgence, souvent nécessaire, et le développement des industries pharmaceutiques locales parfois déstabilisées par les apports extérieurs de médicaments. Vous le savez, monsieur le ministre, aujourd'hui, l'Afrique a davantage besoin de produits génériques que de spécialités souvent extrêmement coûteuses.

Il faut ensuite renforcer l'effort de formation sur le terrain en trouvant, dans le cadre d'une réflexion commune avec ces pays, des accords qui permettent de maintenir les praticiens et les équipes sur place, de même que nos propres coopérateurs. L'hôpital principal de Dakar, qui fonctionne avec des coopérateurs militaires du service de santé des armées, est un bon exemple, car il a permis de fixer sur place des équipes africaines.

**M. Henry Jean-Baptiste**, rapporteur pour avis. C'est vrai !

**M. Daniel Garrigue**. Enfin, monsieur le ministre, il convient d'assurer une meilleure cohérence de notre action, celle des services de l'Etat, avec celle des fonctionnaires internationaux et des autres services de coopération, mais aussi avec celle des ONG françaises qui, à la différence de ce qui se passe dans d'autres pays, ne sont pas toujours suffisamment considérées comme de véritables partenaires.

Les actions à conduire dans le domaine de la santé constituent un enjeu essentiel de la politique de coopération qui, souvent, n'est pas suffisamment reconnue comme telle. Dans ce domaine aussi, il importe de mener une action plus volontaire et plus cohérente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président**. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

**M. Jacques Godfrain**, ministre délégué à la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de remercier les trois rapporteurs, M. de Froment, M. Jean-Baptiste et M. Voisin, dont la pertinence des commentaires et des analyses pourrait me dispenser de cette intervention.

Je tiens également à remercier MM. Rochebloine, Cazenave, Marcus et Garrigue pour le contenu de leurs exposés. Monsieur Grandpierre, peut-être trouverez-vous dans mon propos les réponses aux quelques questions que vous vous posez et changerez-vous d'intention de vote ?

**M. François Rochebloine**. Ce sera dur !

**M. le ministre délégué à la coopération**. Monsieur Fromet, heureusement, d'autres orateurs vous ont répondu par avance. Mais je comprends que vos préoccupations soient au carrefour, sans jeu de mots (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), des réflexions que vous pouviez avoir sur le sujet.

Le projet de budget soumis à votre examen s'élève à 7,3 milliards de francs. Avant de l'analyser plus en détail, je crois nécessaire de situer les moyens mis en œuvre par le ministère de la coopération dans un cadre plus général, celui de l'aide publique française au développement.

Comme vous le savez, mon budget ne constitue qu'une partie de l'effort de notre pays en faveur de l'aide au développement. En 1996, le montant total de cette aide devrait atteindre 45,5 milliards de francs. Cela reflète une légère diminution – 1,6 p. 100 – par rapport à 1995. Mais en réalité, notre aide publique au développement pourrait s'élever l'année prochaine à 0,56 p. 100 de notre PNB. Notre pays reste ainsi placé en tête des pays du G 7, et parmi ceux dont l'aide publique par rapport au PNB est le plus élevé dans l'Union européenne.

Que recouvre cette légère baisse ? A 22,2 milliards de francs, la part gérée par le ministère de l'économie demeure à peu près stable. Elle recouvre néanmoins des divergences tout à fait intéressantes entre l'aide multilatérale, qui augmentera fortement en 1996 de 8,3 p. 100, et les opérations liées à la dette – annulations et consolidations – dont la charge devrait, en revanche, diminuer de 21 p. 100 pour atteindre 3,8 milliards de francs.

Outre le ministère de la coopération, les principaux acteurs de l'aide publique au développement sont les suivants : le ministère des affaires étrangères, avec 3,5 milliards de francs ; le ministère de la recherche, avec 3,4 milliards de francs de crédits, essentiellement par l'intermédiaire des subventions à l'ORSTOM et au CIRAD, l'office de recherche scientifique et technique de l'outre-mer et le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, ce qui représente une progression de 2,2 p. 100 par rapport à 1995 ; la Caisse française de développement, qui devrait bénéficier, en 1996, de 2,5 milliards de francs de fonds publics pour consentir des prêts, soit une progression de 5,4 p. 100.

Quant au budget de la coopération *stricto sensu*, il s'élève à 7,3 milliards de francs, ce qui représente une diminution de 2,6 p. 100 par rapport à la dotation de 1995 corrigée par le collectif de juin dernier.

Au total, ce budget représente donc 13 p. 100 de l'aide publique française au développement, 15 p. 100 si l'on exclut du montant de cette aide les territoires d'outre-mer.

Comment analyser ces évolutions ?

Tout d'abord, la diminution, dans certains secteurs, du volume d'aide publique au développement ne doit pas s'analyser comme un relâchement de l'effort consenti, mais au contraire comme le signe d'une réussite. Je citerai trois exemples.

Tel est le cas de la diminution des crédits nécessaires pour financer le traitement de la dette, ce qui prouve une amélioration de la santé des économies.

Tel est le cas encore de la baisse de l'enveloppe globale, inscrite sur mon budget et sur celui des charges communes, des « concours financiers » d'aide aux balances de paiement des pays bénéficiaires, qui sont autant de signaux d'un assainissement des économies de nos partenaires.

Tel est le cas, enfin, de la diminution des crédits consacrés à l'assistance technique, c'est-à-dire à l'envoi de coopérants permanents sur place, qui traduit la relève progressive, et voulue, de la coopération de pure substitution.

De fait, lorsque, en 1996, le budget de la coopération baisse, c'est précisément à cause de la diminution de l'assistance technique et de la moindre progression des crédits nécessaires pour assurer les concours financiers. Les diminutions dénoncées par M. Fromet correspondent donc bien, non pas à un moindre effort de la France, mais à la baisse attendue et volontaire de certains postes, ce qui est un excellent signe pour les pays avec lesquels nous sommes en partenariat.

Il reste que, indéniablement, nous nous situons dans un contexte budgétaire particulièrement difficile et défavorable. Tous les efforts doivent être faits par tous les ministères pour « sortir du trou ».

Je souhaite donc, et c'est là la volonté la plus ferme du Gouvernement auquel j'appartiens et celle du chef de l'Etat lui-même, rendre l'effort que fait la France en faveur du développement le plus efficace possible.

Mon intention est de remplacer progressivement l'appui aux balances des paiements et les annulations de dettes par un effort accru en faveur des projets de développement. Par là même, je réponds à votre question, monsieur le rapporteur spécial. Bien entendu, j'escompte revenir à une dotation plus élevée en faveur des projets de développement au cours des années à venir. Mais, aujourd'hui, nous n'en avons pas les moyens. Il nous faut d'abord sortir de l'impasse budgétaire.

Pour ma part, je n'ai pas souhaité m'exonérer de cet effort demandé à tous. Toutes les économies possibles doivent être recherchées.

Ainsi, et vous retrouverez l'autre facteur explicatif de la légère baisse de mon budget, l'importance des excédents de trésorerie constatés en 1995 sur les crédits de paiement dont dispose la Caisse française de développement a conduit à fortement diminuer ceux-ci dans le projet de budget pour 1996. S'agissant de crédits de paiement, cette diminution est une pure mesure technique permettant d'ajuster la trésorerie de la caisse au rythme effectif d'exécution sur le terrain de ses projets.

Au total, donc, la diminution de 2,6 p. 100 du budget de la coopération pour 1996 s'explique uniquement par la poursuite de la baisse de l'assistance technique, et par l'ajustement opéré sur les crédits alloués à la caisse.

En revanche, les autorisations de programmes inscrites à mon budget qui permettent l'engagement de projets de développement devraient progresser en 1996 de 8,1 p. 100. Cette très sensible progression recouvre deux objectifs essentiels. D'une part, la réelle volonté du Gouvernement de maintenir, et même de renforcer, son engagement en faveur de la coopération et de l'aide au développement. D'autre part, le souci du Premier ministre d'inscrire cette volonté dans une démarche de rationalisation de notre dispositif d'aide publique au développement, qui, à l'évidence, appelle des progrès en matière de cohérence, de coordination et de transparence.

De fait, dès les discussions budgétaires de l'été, le Premier ministre a montré un signal fort en décidant le regroupement, sur le budget de la coopération, de l'ensemble des fonds publics qui servent à financer les dons-projets de la Caisse française de développement.

J'en viens maintenant à l'analyse plus détaillée de l'évolution des crédits soumis à votre approbation pour 1996.

Les crédits du titre III, c'est-à-dire les moyens de fonctionnement du ministère, n'augmentent que de 1,2 p. 100, à comparer à la progression générale moyenne de 3,4 p. 100 des titres III des budgets civils. Je me permets donc de souligner l'importance de l'effort de rigueur accompli par mon administration.

Les crédits du titre IV, c'est-à-dire les moyens d'intervention du ministère, qui représentent près de 60 p. 100 du total de mon budget, s'élèvent à 4,2 milliards de francs. Cela traduit une diminution globale de 4 p. 100.

Cette baisse correspond à l'effort d'économie demandé par le Premier ministre. Je rappelle que la lettre de cadrage demandait sur le titre IV une baisse de 15 p. 100 des crédits.

Après négociations, nous sommes donc passés de moins 15 p. 100 à moins 4 p. 100 ; et je me félicite d'être parvenu à répartir cet effort de façon que les moyens d'intervention essentiels de mon ministère restent, en définitive, préservés.

En effet, la baisse globale du titre IV résulte uniquement de la poursuite de la baisse des effectifs de notre assistance technique. Celle-ci correspond à la volonté affichée de voir progressivement disparaître la coopération dite « de substitution ». Notre souhait est à la fois d'assurer « la relève » sur place, et de fournir une coopération de haut niveau, moins nombreuse, ciblée sur des missions précises et de durée plus courte.

De fait, les crédits attribués à ce poste baissent de 12 p. 100, ce qui correspond à la suppression de 274 postes d'enseignants et de 20 postes de techniciens.

Parallèlement à la baisse de l'assistance technique, les autres postes sont soit préservés, soit en légère progression. Ainsi, à 776 millions de francs, les crédits de coopération militaire sont, pour l'essentiel, reconduits. Je souligne au passage que l'assistance militaire comprend de très nombreuses actions tendant à maintenir l'état de droit. Il ne s'agit pas d'interventions militaires *stricto sensu*.

Dans ce cadre, j'ai choisi de préserver les effectifs présents sur le terrain, et de faire porter l'effort sur les crédits de formation, qui devraient progresser de près de 7 p. 100, grâce notamment à l'ouverture d'un cours d'administration militaire à Montpellier. Je suis heureux de constater qu'une telle évolution répond aux souhaits maintes fois énoncés par votre commission de la défense, ainsi que le rappelle Michel Voisin dans son rapport. Parallèlement, l'aide en matériel devra diminuer de 10 p. 100. Voilà une illustration de la manière dont doit être perçue la coopération française, qui est une œuvre de paix.

Bernard de Froment, mais aussi Richard Cazenave, se sont interrogés sur l'évolution du rôle des ONG et de la coopération décentralisée. Nous y attachons nous-mêmes beaucoup d'importance. A ma demande expresse, les crédits d'appui à la coopération menée par les ONG et les collectivités territoriales feront en 1996 l'objet d'un effort particulier.

Ainsi, en 1996, les subventions de fonctionnement allouées aux ONG augmenteront de 86 p. 100, celles qui bénéficient aux collectivités territoriales au titre de la coopération décentralisée progresseront de 44 p. 100. Je me permets d'insister sur ces chiffres, qui seront d'ailleurs illustrés de façon très symbolique lors du prochain congrès des maires qui va s'ouvrir à Paris. Le ministère de la coopération y fera connaître son action en matière de coopération décentralisée.

Ces subventions de fonctionnement, inscrites au titre IV, sont très largement complétées par des crédits de cofinancement de projets, inscrits au titre VI, sur la dotation du FAC, et qui feront eux aussi l'objet d'une progression substantielle, de l'ordre de 20 à 25 p. 100. Ces chiffres soulignent la volonté du Gouvernement de renforcer notre collaboration avec les ONG et les collectivités territoriales dont la connaissance du terrain et le métier sont essentiels, comme l'a dit M. Cazenave.

Venons-en maintenant aux crédits destinés à financer les concours financiers – c'est-à-dire l'aide à l'ajustement structurel – qui devraient s'élever à 1,033 milliard de francs.

L'évolution prévue pour 1996, soit plus 3 p. 100, traduit déjà partiellement les premiers résultats positifs de la dévaluation du franc CFA sur les économies de la zone franc. En effet, les hypothèses de croissance du FMI ont permis de programmer une diminution des subventions aux pays les moins avancés de 22 p. 100.

Il demeurera néanmoins nécessaire de poursuivre l'effort sur les prêts à destination des PRI, les pays à revenu intermédiaire. L'enveloppe nécessaire aux bonifications de ces prêts progressera de 17 p. 100.

Enfin, venons-en, pour terminer, à l'instrument essentiel de l'action de mon ministère, je veux parler de la dotation du FAC, qui permet de financer des projets de développement. Si le Parlement en est d'accord, celle-ci devrait connaître en 1996 une évolution tout à fait significative. Les autorisations de programme progresseront de 10 p. 100 en 1996, pour passer de 2 533 millions de francs à 2 787 millions de francs.

Cette évolution chiffrée mérite quelques commentaires. Elle recouvre, en effet, le maintien en francs courants de la dotation du FAC *stricto sensu*, c'est-à-dire de l'enveloppe de crédits qui permet, conformément aux décisions arrêtées par le comité directeur, auquel le Parlement est représenté, de mettre en œuvre des projets de développement dans les pays du champ. Cette dotation, fondamentale pour nos partenaires africains, a finalement été maintenue à son montant de 1995, après de difficiles discussions avec le ministère du budget qui souhaitait qu'elle soit diminuée de façon substantielle. Je suis sensible, monsieur le rapporteur spécial, aux remarques que vous faites sur la gestion du FAC. Il s'agit effectivement d'un instrument irremplaçable de notre politique de coopération, que j'aurai à cœur de renforcer, en l'améliorant.

Cette progression du chapitre 68-91 traduit également la décision du Premier ministre, souvent évoquée, de regrouper sur le budget de la coopération les crédits de « dons-projets » mis en œuvre par la Caisse française de développement.

Sans vouloir vous lasser, je souhaiterais maintenant exprimer très brièvement les quelques principes autour desquels tourne la coopération, et cela en plein accord avec mon ministre de tutelle, comme l'a indiqué tout à l'heure M. de Charette.

Le premier objectif consiste à mener à bien la réforme du dispositif d'aide publique au développement, demandée par le Premier ministre, dans le sens d'une véritable cohérence politique, d'une rationalisation des procédures et de la réelle amélioration d'une gestion aujourd'hui très éparpillée.

J'entends ici ou là annoncer la « mort programmée » du ministère. En plein accord avec le ministre des affaires étrangères, permettez-moi de vous rassurer.

Le métier qui est exercé par les services de coopération, tant dans l'administration centrale que sur le terrain, reste irremplaçable et spécifique. Il ne saurait disparaître en se fondant dans celui des finances ou de la diplomatie. Je ne récuse pas la spécificité des métiers, bien au contraire. Je dis seulement qu'il faut apprendre à travailler ensemble et surtout dans le même sens.

Si le diagnostic sur la nécessité de la réforme est clair, et même généralement unanime, les solutions sont plus difficiles à trouver et à mettre en œuvre. Pourquoi ? D'abord parce qu'elles impliquent des réaménagements de la compétence au sein d'administrations de grande qualité, mais qui ont sans doute le tort de considérer que « réaménager » leurs compétences consiste à les « remettre en cause ».

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. le ministre délégué à la coopération.** Et puis, disons-le franchement, « mobilité », « adaptation », « transfert » sont des thèmes dont le secteur public a sans doute moins l'habitude que le secteur privé.

De fait, ainsi que M. Hervé de Charette vous l'a indiqué, nous travaillons ensemble pour un rapprochement harmonieux et efficace entre les deux administrations du Quai-d'Orsay et de la rue Monsieur. Il s'agit de trouver la clé d'une expression cohérente de la voix de la France.

Quels sont les objectifs de cette réforme ?

D'abord, rétablir la cohérence politique française en matière d'aide au développement ; ensuite, renforcer la coordination des décisions prises, s'agissant d'un montant global de 50 milliards de francs, répartis entre plusieurs gestionnaires ; enfin, mieux associer la représentation nationale à une politique dont l'importance reste, pour l'image de notre pays, un atout fondamental. Je pense donc proposer au Premier ministre l'élaboration d'une loi d'orientation qui pourrait être présentée à l'examen du Parlement.

Autre objectif : poursuivre la politique d'assainissement et de rigueur entamée avec la doctrine d'Abidjan.

En effet, la dévaluation du franc CFA a été une décision difficile, mais inévitable. Même si certains d'entre nous, dont je suis, ont estimé que les mesures d'accompagnement étaient insuffisantes, il s'agit, grâce à celles qui ont été mises en place, de permettre à ces pays de « passer le cap ».

Je me félicite notamment du succès du Fonds spécial de développement. D'ailleurs, je suis heureux de constater que, sur tous ces bancs et dans tous les commentaires, a été saluée la pertinence de cet outil qui deviendra, désormais, à ma demande, une forme d'intervention permanente de notre coopération.

Les résultats de cette dévaluation peuvent être globalement considérés comme positifs. La progression des cours mondiaux y a certes aidé, mais certains pays de la zone franc connaissent aujourd'hui un taux de croissance annuel autour de 5 p. 100. Il convient donc de conforter cette évolution.

Notre rôle consistera à travailler encore et davantage en « interface » entre les institutions de Bretton-Woods et les partenaires africains, pour faire comprendre aux uns la nécessité de respecter les contraintes définies par le FMI et la Banque mondiale et faire mesurer aux autres certaines spécificités dont nous sommes sur le terrain beaucoup plus familiers.

En tout état de cause, je souhaite mettre un terme aux détournements de l'aide publique au développement, ce que l'on appelle les « pertes en lignes », et à des trafics

qui, malheureusement, se renforcent aujourd'hui sur bien des continents. Cet objectif, que je considère comme majeur, est inscrit dans la lettre de mission que m'a adressée M. le Premier ministre.

Troisième objectif : dans le cadre budgétaire rigoureux que j'ai indiqué et dans un champ géographique élargi – cela répond à certaines des observations qui ont été formulées – il s'agit de définir de nouvelles formes de coopération, aptes à compléter de manière efficace les politiques plus traditionnelles que nous avons menées jusqu'à présent.

Je veux d'abord formuler une remarque préliminaire : avec un budget qui diminue et un champ de compétences géographique élargi, je conçois que vous puissiez vous poser quelques questions. Je tiens donc à souligner que le présent projet de budget ne porte que sur le territoire de l'ancien champ.

Les transferts de crédits, en provenance du ministère des affaires étrangères, correspondant aux crédits affectés aux nouveaux pays du champ, seront transférés dès le début de l'exercice 1996. En tout état de cause, l'élargissement du champ géographique a deux objectifs : d'une part, « coller » au cadre de la convention de Lomé et, ainsi, viser à une meilleure articulation avec les mécanismes communautaires, ce qui permettra peut être d'éviter pertes en lignes et doubles emplois ; d'autre part, penser les politiques de coopération et définir les projets de développement dans un souci d'intégration régionale – ce que nous ne pouvions pas faire faute d'être compétents sur les pays adéquats.

Il ne s'agit pas pour autant de diluer notre aide.

Si nous pouvons envisager, en 1996, de programmer quelques projets, dans certains pays du nouveau champ, c'est dans la mesure où ceux-ci présenteront un intérêt régional.

A cet égard, le FAC restera un instrument privilégié d'intervention à l'égard de nos partenaires du « champ traditionnel ».

Quelles seront nos priorités en 1996 ?

Nous privilégions d'abord l'aide à la démocratisation et à l'approfondissement de l'état de droit avec, en corollaire immédiat, la lutte contre la corruption, les grands trafics et la criminalisation. En effet, les intérêts privés ne s'intéresseront à ces pays que si ces conditions sont réunies.

Mes services travaillent actuellement sur ce dossier. Nos objectifs sont notamment les suivants : identifier les nouvelles filières et amplifier les moyens de lutte déjà existants ; élaborer et réaménager des législations en fonction de ces objectifs.

Ensuite nous renforcerons l'effort d'intégration régionale. D'énormes progrès ont été accomplis depuis quelques années, mais il faut aller plus loin. On peut se réjouir que, d'eux-mêmes, certains pays prennent l'initiative de proposer des projets qui soient régionaux, pluri-étatiques.

Nous nous attachons également au développement social, qui est essentiel pour un continent où la satisfaction des besoins élémentaires est souvent en régression. Je voudrais que l'on note bien que notre préoccupation, en matière sociale, portera sur le médical, donc sur l'état sanitaire, et sur l'éducation, deux domaines dans lesquels les risques d'extrémisme sont les plus forts.

Nous plaiderons en faveur d'un maintien significatif de l'aide publique au développement, à la fois bilatérale et multilatérale. Nous nous y employons dans les enceintes internationales.

Enfin nous devons encourager l'émergence du secteur privé africain, car l'investissement privé doit prendre le relais des réductions des dépenses publiques. Il ne s'agit pas simplement d'opérer un transfert quantitatif. Il faut aussi que, par le soutien du secteur privé, nous répondions aux vœux des organisations de Bretton Woods. Nos propres entreprises peuvent y aider dans le cadre d'un partenariat bien compris.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai ainsi engagé une importante réflexion, à la demande du Premier ministre. Nous avons élaboré un plan de relance, qui sera mis en œuvre par la Caisse française de développement, au sein de laquelle, je le rappelle, le ministère de la coopération joue un rôle non négligeable.

Le plan a été présenté, le 30 octobre dernier, à l'occasion d'un colloque dont la plupart des participants ont pu mesurer l'ampleur de nos ambitions. Ils se sont montrés tout à fait disposés à aider à leur réalisation.

Votre collègue Yves Marchand a d'ailleurs été chargé d'un rapport parlementaire sur ce sujet. Cette démarche s'inscrit dans un souci d'aide au développement et non dans une simple volonté de promotion du commerce extérieur. Il faut aussi que notre politique de coopération se traduise par le souci d'éviter aux pays en développement les erreurs qu'ont commises les pays développés. Ainsi, l'urbanisation abusive, dont nous subissons les conséquences aujourd'hui, doit nous pousser à envisager la coopération comme un levier d'aménagement du territoire.

En conclusion, je veux souligner que je crois profondément aux chances dont dispose le continent africain. Sa géographie, son histoire plaident pour lui. Il doit être le continent du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas au moment où il s'apprête à émerger qu'il faut l'abandonner au milieu du gué. Tous ensemble nous devons faire mesurer à notre opinion publique que cette mission est importante pour lui, mais aussi pour nous. L'Afrique ne peut pas être lâchée à la dérive.

Je me réjouis que nombre de parlementaires, sur l'ensemble des bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat, comme beaucoup d'élus locaux et territoriaux, soient poussés par leurs mandants à faire de la coopération décentralisée. Nous ne pouvons pas alourdir notre budget, ce qui explique les chiffres que j'ai cités, mais ce mouvement prouve que, contrairement à d'autres grands pays industrialisés, la France, dans les profondeurs de sa population traduites par les conseils municipaux, les conseils généraux, les conseils régionaux, répond à cette vocation d'aide et de coopération.

La France, qui occupe depuis si longtemps une place exemplaire dans ce domaine essentiel, sait répondre à ces ambitions. Beaucoup ont cru trop longtemps que l'époque où le général de Gaulle était au pouvoir, alors que ces pays venaient d'accéder à l'indépendance avec des hommes qui avaient connu la IV<sup>e</sup> République et les débuts de la V<sup>e</sup> République, était révolue. Or, il est rassurant, il est même exaltant de constater qu'une nouvelle génération d'hommes politiques africains de très grande qualité apparaît. Ils sont les véritables héritiers de ceux qui ont conduit ces pays à l'indépendance.

Aujourd'hui, quelques jours après l'anniversaire du décès du général de Gaulle, nous pouvons dire que ce qu'il a lancé en Afrique est plus d'actualité que jamais, avec des espérances que d'aucuns n'imaginaient pas il y a quelques années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)



**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Pierre Gascher.

**M. Pierre Gascher.** Monsieur le ministre, les pays de la zone franc font de plus en plus l'objet d'études qui montrent l'extrême fragilité de leur système économique. La misère y sévit et rend l'émigration chose courante pour ceux qui voient dans l'Europe, et notamment dans la France, un nouvel Eldorado.

Si la politique de coopération ne se limite qu'à une assistance technique aux différents gouvernements, elle ne pourra pas contrer le mouvement de baisse des investissements qui se produit actuellement.

Dans la lettre de mission qui vous a été adressée par M. le Premier ministre, il vous a été demandé de porter une attention toute particulière à la relance de l'investissement et du secteur privé dans les pays de la zone franc. Cette politique, souhaitée par M. le Premier ministre, répond à une réelle nécessité, car les entrepreneurs privés doivent, eux aussi, participer à la création de richesses.

Monsieur le ministre, ma question sera donc simple : quels moyens mettez-vous en œuvre pour atteindre les objectifs qui vous ont été fixés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à la coopération.** Monsieur Gascher, il est vrai que l'aide publique a trouvé ses limites. Il est donc normal que, en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, l'on fasse aussi appel au secteur privé. Si tel n'était pas le cas, ce serait d'ailleurs un aveu d'échec de ce que nous avons conduit jusqu'à présent.

Toutefois, l'aide privée ne peut s'investir utilement que dans un Etat de droit. La meilleure sécurité, pour l'aide privée, est donc l'existence d'une législation fiscale, d'une législation douanière, d'une législation du travail, d'un droit du commerce qui soient le plus précis possible et appliqués par une magistrature indépendante. Nous faisons donc porter nos efforts sur ces domaines, car cela encourage l'aide à l'investissement privé.

Il est de nombreuses autres mesures, mais je tiens à insister sur la nécessité d'assurer l'état de droit. Cela explique que nous finançons la formation des magistrats et celle des officiers de police judiciaire. Cela explique aussi que nous soyons en parfaite cohérence avec les organisations internationales comme celles de Bretton Woods en agissant pour favoriser la libéralisation des économies et la privatisation de certains services.

Dans les pays africains doit correspondre à cela une rigueur dans les ouvertures, dans les appels d'offre et dans l'exécution des marchés qui soit la plus proche possible de ce que les organisations internationales demandent.

Voilà pourquoi la France, à plusieurs reprises depuis quelques mois, a bien marqué les limites de son action et les ambitions qu'elle avait dans ce domaine.

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Monsieur le ministre, les agences publiques de développement estiment que la part de l'aide qui bénéficie directement aux populations atteint à peine 50 p. 100, l'autre moitié de cette aide se perdant en frais de structures.

Les organisations non gouvernementales parviennent aujourd'hui à limiter la part de l'aide consommée en frais de structures à moins de 10 p. 100 et des efforts importants sont accomplis pour améliorer l'efficacité de notre

aide, tant unilatérale que multilatérale. Ces organisations bénéficient généralement d'implantations très intégrées aux populations locales.

Aujourd'hui, les options prises par le ministère allemand des affaires étrangères sont vigoureusement orientées vers une réduction massive des effectifs de personnels expatriés, au profit de l'embauche de personnel local. Cette démarche, qui permet de réaliser des économies budgétaires substantielles, compte tenu du coût de l'expatriation du personnel national, est également un acte d'engagement en faveur d'une meilleure valorisation et d'un développement des ressources humaines des pays du Sud.

Monsieur le ministre, alors que les consignes d'économies budgétaires sont de rigueur, que pensez-vous faire pour une meilleure utilisation des crédits qui vous sont impartis ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à la coopération.** Je vous remercie, monsieur le député, de votre question qui me permettra de souligner que la coopération française ne se limite pas à des relations de gouvernants à gouvernants. Elle veut être diffusée très profondément dans les populations, afin que ces dernières ressentent directement l'appui que l'on donne à leur développement.

Cela signifie que les agents publics français de développement et de coopération ne sont pas seuls à s'atteler à cette tâche. Il y a aussi les organisations non gouvernementales dont les dotations seront augmentées dans des proportions substantielles, ainsi que la coopération décentralisée qui sera mise à l'honneur.

Nous essaierons d'être beaucoup plus proche du terrain, car il est important que nous fassions connaître notre action afin que la coopération apparaisse non sous la forme de quelques minutes de télévision locale, aux actualités, mais comme un vécu quotidien par les populations. Il faut qu'elles soient marquées par notre présence, par notre expression.

Quand d'autres pays comme l'Allemagne, que vous avez citée, ou le Japon, pratiquent la coopération internationale, ils n'hésitent pas à parler de ce qu'ils sont. Or l'important est de ne jamais douter de ce que l'on est. Notre coopération ne doutera donc pas de ce qu'elle est, si elle est au plus près du terrain.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à Mme Martine Aurillac.

**Mme Martine Aurillac.** Monsieur le ministre, à l'occasion des réunions du récent comité intérimaire du FMI et du comité du développement, la France et de nombreux pays ont exprimé le souhait que la onzième reconstitution de l'Association internationale pour le développement puisse être effectuée à un niveau compatible avec les besoins très importants des pays en voie de développement.

Une fois de plus, notre pays, malgré le scepticisme des opinions publiques, du monde politique et des administrations des pays développés a été le porte-parole des pays les plus pauvres de la planète, en particulier ceux d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, liés à l'Europe par les accords de Lomé. Des efforts considérables ont été accomplis en termes de responsabilisation des divers partenaires, de rationalisation et d'efficacité. Nous en sommes fiers, mais bien des problèmes demeurent et la France se trouve parfois très isolée.

Tout se passe, en effet, comme si, à la rigueur de l'ajustement structurel imposé par le FMI et la Banque mondiale, ne correspondait aucune réponse, car les Etats développés ne semblent pas comprendre que, s'ils n'accordent pas une puissante aide publique au développement, les pays concernés n'auront d'autres issues que les guerres et les épidémies, l'analphabétisme et, surtout, l'émigration incontrôlée vers les pays du Nord.

Le désengagement des Etats-Unis – si les propositions du Congrès étaient adoptées, leur aide diminuerait de près de 40 p. 100 – et le peu d'enthousiasme de nos partenaires de l'Union européenne laissent présager des lendemains encore plus sombres.

Dans le même temps, la convention de Lomé vient d'être révisée à Maurice et il n'est pas sûr que l'Afrique, avec laquelle nous avons des liens privilégiés, ne fasse, en partie, les frais de cette révision.

Monsieur le ministre, vous avez plaidé avec beaucoup de courage pour la survie de la coopération et vous avez exprimé ici, au nom du Gouvernement, la volonté bien connue du Président de la République de ne pas subir la pensée unique de l'égoïsme des pays riches. Au moment où vous présentez un budget de rigueur et de redéploiement, ce qui n'est pas facile, nous le savons, pouvez-vous, après quelques mois d'expérience et d'action, nous apporter un peu d'espoir ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à la coopération.** Madame le député, je ne peux qu'être très sensible à vos propos, mais il faut rendre à César ce qui est à César : c'est à M. le Président de la République qu'il faut rendre hommage et non pas à moi-même. Si le huitième FED est à ce niveau, c'est à son travail acharné que la communauté internationale le doit, mais certainement pas à certains pays de l'Union européenne, comme vous le savez.

Notre devoir n'est pas simplement d'aider l'Afrique, mais de donner d'elle l'image de la vérité qui n'est pas celle souvent propagée ici ou là, notamment aux Etats-Unis où, vu de loin sans doute, l'image du continent africain est tout à fait négative. La guerre de la région des Grands lacs ou les épidémies y ont peut-être poussé, mais il y a tant d'autres choses qui marchent bien en Afrique que nous ne pouvons pas ménager notre énergie pour le dire.

Cela dit, il y a parfois des satisfactions et la communauté internationale, notamment européenne, l'a reconnue. Vous avez cité la signature du huitième FED à Maurice entre l'Union européenne et les pays ACP. Le commissaire européen, M. Pinheiro, a, dans son discours, longuement et fortement insisté sur le rôle qu'avait joué la France. La réaction des 70 pays ACP a été révélatrice. Il n'y a pas eu de rencontres, de conversations sans qu'ils ne me demandent de rendre hommage à l'obstination, à l'opiniâtreté du chef de l'Etat français et de son gouvernement.

Nanti de ces encouragements, il faut, dès maintenant, réfléchir à ce que sera le neuvième FED. D'ores et déjà, des pays ACP demandent qu'à mi-parcours, dans trois ans environ, une conférence ait lieu non seulement pour faire le point, mais pour envisager l'avenir. Je ne sais pas si elle se tiendra au niveau des chefs d'Etat, mais ce sera à un haut niveau, pour que personne ne puisse enlever de force et de conviction aux futures conventions de Lomé.

**M le président.** La parole est à M. Michel Habig.

**M. Michel Habig.** Monsieur le ministre, beaucoup de choses ont été écrites et dites sur les conséquences de la dévaluation du franc CFA sur les économies de pays amis dont les liens avec la France ne sont plus à décrire. Plusieurs fois, d'ailleurs, dans cet hémicycle ou en commission, votre prédécesseur et vous-même, monsieur le ministre, avez consacré un temps important à expliquer aux parlementaires le bien-fondé de cette opération.

Au vu du chapitre 41-43 du titre IV du budget que vous nous avez présenté, il semble pourtant que les dotations pour les prêts d'ajustement structurel aux pays à revenu intermédiaire aient fortement augmenté, ce qui laisserait entendre que ces pays connaissent actuellement quelques difficultés économiques que la France, avocate de ses amis auprès des instances internationales, s'emploie à enrayer sur ses fonds propres.

Je sais que l'évolution des pays à revenu intermédiaire est primordiale pour le décollage de l'ensemble des pays en voie de développement car elle sert de modèle aux pays les plus en retrait. Néanmoins, les crédits qui sont alloués – 693 millions de francs, avec 100 millions de mesures nouvelles – représentent un part importante d'un budget qui, comme d'autres, doit permettre à la France de réduire ses déficits.

Dans le cadre du redéploiement de l'aide publique au développement qu'appelle de ses vœux le Président de la République, pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, si cette aide ponctuelle aux pays à revenu intermédiaire ne risque pas, à court terme, de porter préjudice à l'aide traditionnelle aux pays les moins avancés, comme le laisse supposer la réduction des crédits de dons d'ajustement structurel et, surtout, ce que sont les véritables objectifs d'un choix qui peut paraître coûteux à de nombreux Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à la coopération.** Monsieur Habig, vous avez, en effet, mis le doigt sur une réelle difficulté. Le jour où nous aurons gagné, en cette matière, sera celui où il n'y aura plus besoin de tels crédits.

Nous sommes très respectueux des accords passés avec les organisations internationales. Le rôle que nous jouons – je l'ai déjà dit, mais je le répète, parce que c'est important – nul autre pays au monde aujourd'hui ne peut le jouer, parce que nous connaissons parfaitement le terrain, les besoins, les nécessités, les mentalités, parce que, comme j'ai pu le vérifier à plusieurs reprises, aussi bien à Paris qu'à Washington ou à Annecy, nous avons la confiance des organisations internationales. Nous pouvons aussi leur dire des choses importantes qui sont prises très au sérieux. En tant que membre du gouvernement français, je suis heureux de voir que la France est aujourd'hui le seul pays qui peut parfois faire la leçon.

Sur les PRI, des difficultés politiques ont retardé la conclusion de certains accords et rendu nécessaire une augmentation de 17 p. 100 ; cette évolution ne saurait être durable. Il faut bien prévenir – nous le faisons quasi hebdomadairement – nos partenaires africains que ce que nous acceptons, et qui est à la limite de l'acceptable, ne pourra pas durer éternellement. Nous le disons aux pays africains. Nous le disons aussi aux contribuables français pour les rassurer.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

## II. – COOPÉRATION

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires étrangères et coopération. – II. – Coopération ».

## ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 13 983 117 francs ;

« Titre IV : moins 172 583 458 francs. »

## ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

## TITRE V

## INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 41 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 13 000 000 francs. »

## TITRE VI

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 796 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 569 800 000 francs. »

M. Auberger, rapporteur général, et M. Bernard de Froment ont présenté un amendement, n° 235, ainsi rédigé :

« Sur le titre III, de l'état B, concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération : II. – Coopération, réduire les crédits de paiement de 25 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard de Froment.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Cet amendement et les amendements n°s 236 et 237 ont été adoptés par la commission des finances.

Je sais, monsieur le ministre, que celui-ci a suscité quelques réserves de votre part. Le budget du ministère de la coopération est, en effet, en diminution constante depuis plusieurs années. Tant les services centraux que l'assistance technique civile contribuent à la maîtrise des finances publiques.

Lié par le vote, non démenti depuis, de la commission, je suis tenu de proposer l'adoption de l'amendement n° 235, ainsi que des amendements n°s 236 et 237, même si, à titre personnel, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je pense plus raisonnable de limiter la réduction des crédits du ministère au seul chapitre 42-23, article 10, réduction qui fait l'objet de mon amendement n° 262 rectifié.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à la coopération.** Sur l'amendement n° 235, si je vous comprends bien, monsieur le rapporteur, la commission...

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre délégué à la coopération.** Je vous en prie, monsieur de Froment.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard de Froment, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** La commission s'est prononcée en faveur de cet amendement et n'a pas eu l'occasion de revenir sur son vote. Cependant, un accord, si je puis dire, est intervenu entre le ministre et le rapporteur spécial...

**M. le président.** Le ministre nous le dira !

**M. le ministre délégué à la coopération.** Je le confirme.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Je veux bien retirer l'amendement si c'est juridiquement possible.

**M. le président.** C'est juridiquement possible.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Je retire l'amendement n° 235.

**M. le président.** L'amendement n° 235 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** M. Auberger, rapporteur général, et M. Bernard de Froment ont présenté un amendement, n° 236, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération : II. – Coopération, réduire les crédits de paiement de 100 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard de Froment.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Je retire cet amendement.

**M. Henry Jean-Baptiste et M. Michel Voisin, rapporteurs pour avis.** Très bien !

**M. le président.** L'amendement n° 236 est retiré.

M. de Froment a présenté un amendement, n° 262 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur l'état IV de l'état B, concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération : II. – Coopération, réduire les crédits de 48 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard de Froment.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** L'un des grands axes de la politique de coopération est de réduire progressivement chaque année les effectifs de l'assistance technique civile. Cette réduction permet de substituer à des coopérants français des personnels locaux préparés à leur mission future.

En parallèle à la diminution des effectifs de l'assistance technique civile, le chapitre 42-23 du budget de la coopération est également en diminution. Les crédits étaient de 2,317 milliards de francs pour 1995 ; ils sont établis à hauteur de 2,112 milliards de francs pour 1996.

Le ministère de la coopération a fait un effort notable pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, notamment pour ce qui concerne la gestion de l'adminis-

tration centrale. Je pense néanmoins, monsieur le ministre, que vous pourriez accepter de l'Assemblée une accentuation de cet effort avec une réduction de vos crédits de 48 millions de francs.

**M. le président.** Monsieur de Froment, la commission a-t-elle examiné l'amendement ?

**M. Bernard de Froment.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à la coopération.** C'est un amendement raisonnable. Je souhaite qu'il soit bien spécifié qu'il porte, au sein du chapitre 42-23, sur l'article 10, c'est-à-dire les crédits de l'assistance technique civile.

**M. Bernard de Froment.** D'accord, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Fromet.

**M. Michel Fromet.** Le budget de la coopération – je l'ai souligné tout à l'heure – a déjà payé un lourd tribut à la rigueur. Il est amputé et ne représente plus que 0,47 p. 100 du budget de l'Etat. Il a déjà atteint le seuil au-dessous duquel sa propre existence pourrait être remise en cause. Il est arrivé aussi à un niveau où l'influence et le rayonnement de la France sont très affectés.

Compte tenu de la modicité, pour ne pas dire de la pauvreté de ce budget, il me paraît tout à fait inacceptable, voire dangereux, d'adopter des amendements à la baisse. C'est la raison pour laquelle, au nom de mon groupe, je m'oppose à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 262 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée par l'amendement n° 262 rectifié.

*(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** M. Auberger, rapporteur général, et M. Bernard de Froment ont présenté un amendement, n° 237, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, concernant les crédits des affaires étrangères et de la coopération : II. – Coopération, réduire les crédits de paiement de 50 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard de Froment.

**M. Bernard de Froment, rapporteur spécial.** Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 237 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Suite des crédits des anciens combattants et victimes de guerre et article 64 :

M. Claude Gagnon, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 10) ;

M. Georges Colombier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome II).

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*